

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

## SOMMAIRE

49 <sup>e</sup> liste des souscripteurs.....	369
Le Comité : La mort du lieutenant Grillières. — Le changement du siège du Comité. — Une mis- sion archéologique au Turkestan chinois.....	370
Le Traité de paix entre la Russie et le Japon, par R. C.....	373
Chemins de fer chinois.....	376
L'Emprunt indo-chinois, par J. FRANCONIE.....	378
L'Organisation judiciaire de l'Indo-Chine, par EDOUARD PAYEN.....	381
Le Chemin de fer de Merv à Kouchk, par E. N..	383
Reconnaisances topographiques dans le Tibet occidental : La mission des capitaines Rawling et Ryder, par C. M.....	386
Cinq ans de vice-royauté aux Indes (1900- 1905) : Lord Curzon, sa politique intérieure et sa politique extérieure, par SCHIFANOIA.....	380
Chroniques :	
Asie Française.....	396
Chine.....	399
Siam.....	400
Japon.....	400
Corée.....	403
Asie Russe.....	404
Turquie.....	407
Arabie.....	407
Perse.....	408
Asie Anglaise.....	409
Une nouvelle politique allemande en Chine, par R. C.....	412
Nominations officielles.....	414
Bibliographie.....	415

## CARTES

La Transcaspié. — Chemin de fer de Merv à Kouchk avec embranchements projetés ou en construction.....	384
Le Transcaspien.....	384
Népal et Tibet (mission des capitaines Rawling et Ryder).....	387
Marches de l'Afghanistan (de Lahore à Kaboul)...	391
Chemins de fer du Pendjab et du nord-ouest des Indes anglaises.....	393

49<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS <sup>(1)</sup>

MM.	
* Pourcel, instituteur à Kayes . . .	12 »
H. Bocquet, à Lille. . . . .	12 »
Cambon, enseigne de vaisseau . . .	15 »
Marimbert, capit. d'infant. colon. .	12 »
P. Mackert, lieut. d'infant. colon. .	12 »
Jean Cyrot, à Beaune (2 <sup>e</sup> semestre).	6 »
* Fauchon, lieut. d'infant. colon. .	12 »
G. Servoise, à Reims. . . . .	12 »
Durozié, sous-offic. d'infant. colon. (2 <sup>e</sup> semestre). . . . .	12 »
Cercle de Pnom-penh. . . . .	12 »
Cercle des officiers de Mon-cay. . .	12 »
* Capit. Liron, à Hanoi. . . . .	12 »
* De Caraman, lieut. d'artill. . . .	25 »
Cercle militaire de Nouméa. . . .	12 »
* Ch. Dupont, à Laokay. . . . .	25 »
Biblioth. des offic. du 7 <sup>e</sup> colonial. .	12 »
* Les officiers du <i>Descartes</i> . . . .	12 »
* Roumeguère, capit. d'artillerie. .	12 »
Vicomte Robert de Caix. . . . .	25 »
Pitault, chef d'escadron d'artillerie coloniale . . . . .	25 »
Cercle des sous-officiers de l'arsenal de l'Est de Tien-tsin. . . . .	12 »
<i>A reporter</i> . . . . .	301 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . . . .	301	»
Joubé, lieut. d'infant. (2 <sup>e</sup> semestre) . .	8	»
Biblioth. des offic. du 1 <sup>er</sup> tonkinois.	12	»
* — 154 <sup>e</sup> d'infant. . . . .	12	»
Em. Moysan, lieut. de vaisseau. . . . .	12	»
A. Salles, inspecteur des colonies. . . . .	25	»
* D <sup>r</sup> L. Marty, méd.-maj. des troupes coloniales. . . . .	25	»
Mission catholique de Chungking.	24	»
Ehrhard, lieut. d'infant. colon . . . . .	12	»
* F. de la Morandière, aspirant de marine. . . . .	25	»
Biblioth. des officiers du 1 <sup>er</sup> tonki- nois. . . . .	12	»
* Ardain, à Hong-kong. . . . .	25	»
Souscriptions diverses. . . . .	66	25
Total. . . . .	559	25

45<sup>e</sup> liste des souscripteurs (avril). Page 130,  
3<sup>e</sup> ligne : au lieu de Elie Jouanet, mécanic. ppal,  
lire : « état-major du Gueydon, 25 francs. »

## LE COMITÉ

### LA MORT DU LIEUTENANT GRILLIÈRES

Nous avons annoncé, dans le Bulletin du mois d'août dernier, la perte douloureuse que nous venions de faire en la personne du lieutenant Grillières, mort le 13 juillet à Seu-mao, dans le sud du Yunnan. Voici les détails qui nous sont communiqués au sujet de cette mort, d'après une lettre adressée à M. Leduc, consul de France à Yunnan-fou, par M. O'Kelly, assistant des douanes chinoises à Seu-mao :

Seu-mao, le 16 juillet 1905.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, vendredi 14, un télégramme vous annonçant la mort du lieutenant Grillières, du 4<sup>e</sup> zouaves, chargé de mission dans l'Asie centrale, décédé chez moi vers les 10 heures du matin. Arrivé à Seu-mao vendredi 7, il était descendu chez moi, et devait me quitter pour Yunnan-fou le mardi 11 au matin, mais n'ayant pu trouver de chevaux pour ce jour-là, il avait dû nécessairement retarder son voyage, quand le mardi soir, repris par la fièvre, il ne tarda pas à perdre connaissance et eut le délire toute la journée de mercredi. Il ne reprit connaissance que jeudi matin, et, malgré sa faiblesse, semblait relativement si bien que je le croyais sauvé, et n'ayant plus besoin que d'une ou deux semaines de repos. Hélas ! malgré tous les soins que M. Pedersen et moi-même avons pu lui prodiguer, il fut repris par la fièvre vers les 6 heures du soir, et après une nuit d'agonie, expira vendredi matin sans avoir repris connaissance.

Nous l'avons enterré, hier, dans un coin du terrain du Consulat de France, et là du moins il repose en

terre française. Le préfet que j'avais invité à bien voulu assister aux funérailles et, malgré le mauvais temps, suivre avec nous, de la Douane au lieu de la sépulture, le cercueil escorté d'un piquet d'honneur de soldats chinois. Le directeur des douanes, M. Maze, a lu les prières des morts sur la tombe, et quelque pauvre qu'ait été la cérémonie, nous avons du moins fait notre possible, et il n'eût pas été possible, je crois, de faire beaucoup mieux à Seu-mao.

### LE CHANGEMENT DU SIÈGE DU COMITÉ

*Le Comité de l'Asie Française va changer de siège. Son administration sera transportée 19, rue Cassette, et le secrétariat général, la rédaction du Bulletin, la salle de réunions, au 21 de la même rue.*

*Dans ce changement, le Comité continuera à rester associé à la Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales, et, en outre, il va rejoindre dans les mêmes locaux le Comité de l'Afrique Française. Les deux groupements, fondés sur des principes analogues, qui poursuivent avec une indépendance égale des œuvres parallèles sur des terrains différents, ne peuvent que gagner à une juxtaposition qui rendra les rapports entre eux plus fréquents et plus faciles, et remédiera en ce qui les concerne à l'émiettement que l'on constate dans nos sociétés coloniales.*

*Le changement du siège du Comité sera opéré dans les premiers jours du mois de novembre.*

### UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE AU TURKESTAN CHINOIS

On sait qu'une association internationale pour l'exploration de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient a été fondée en Russie. Cette association, qui se consacre surtout à l'exploration scientifique et archéologique des régions en vue desquelles elle a été constituée, a des comités dans les différents grands pays de l'Europe. Le Comité français, qui est présidé par M. Em. Senart, a confié à M. Paul Pelliot, professeur de chinois à l'École française d'Extrême-Orient, une mission dans le Turkestan chinois et les régions de la Chine du Nord-Ouest. L'Académie des inscriptions et belles-lettres et le ministère de l'Instruction publique ont donné un large concours à cette mission à laquelle le Comité de l'Asie Française compte aussi s'intéresser.

M. Paul Pelliot, qui sera accompagné d'un médecin et d'un photographe, ira relever les ruines et surtout les inscriptions datant de la période pendant laquelle le Turkestan chinois fut soumis à des dynasties turques bouddhistes, dans les premiers siècles de notre ère. C'est surtout aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles de cette civilisation, sur laquelle les belles explorations de Klementz et Grünwedel à Tourfan ou de Stein à Khotan ont commencé à appeler l'attention, a fleuri dans le bassin du Tarim. Voici dans quels termes M. E. Senart, membre de l'Institut, vice-président de notre Comité, a parlé, le 25 octobre, à la réunion des

cing Académies, de la vieille civilisation bouddhique du Turkestan chinois et des découvertes qui l'ont révélée :

C'était peu d'avoir appris que, vers le nord du Turkestan chinois, notamment dans la région de Tourfan, des espaces depuis longtemps abandonnés se bossuaient de vastes décombres, que, au sud, des débris encore énigmatiques pointaient de-ci de-là sous le lindeul de sable. Des uns et des autres commençaient à sortir des témoins très expressifs du passé. Depuis que des agents officiels y représentaient la Russie et l'Inde, des documents imprévus s'acheminaient vers Saint-Petersbourg ou vers Calcutta. C'étaient, complets ou fragmentaires, des manuscrits ; c'étaient mille objets divers : sceaux et monnaies, poteries, figurines, il y avait de tout cela dans les arrivages.

L'heure avait sonné pour l'archéologie militante. C'est par la Sibérie que d'abord elle descend. Ici les Russes sont proches voisins. Ils y ont été suivis de près par des expéditions allemandes qui se continuent à cette heure même. C'est à l'autre bout du Turkestan que je voudrais en ce moment vous conduire.

En juin 1900, un envoyé du gouvernement de l'Inde, le Dr Stein, quittait Srinagar, pour redescendre au Turkestan par les hautes coupures du Pamir. Il allait, de l'Ouest à l'Est, étudier, après Yarkand et Khotan, la région des oasis du Midi. Voisine de l'Inde, situé au débouché des cols qui, si rudes qu'ils soient, ont de tout temps livré passage aux caravanes, elle marque la première étape du rayonnement indien. Le pionnier qui l'abordait était armé d'autant d'énergie que de sagacité. La moisson ne devait pas tromper son attente.

Le dernier siècle a été un peu gâté par tant de fouilles qui ont ramené au jour ou une antiquité fascinante, ou des œuvres merveilleuses. Il ne faut pas que ces comparaisons nous rendent dédaigneux. Dénué de matériaux robustes, le Turkestan méridional n'annonçait pas de ruines grandioses. Comme aujourd'hui, on n'y a guère autrefois élevé que des constructions assez frêles. Les plus soignées, faites de briques séchées au soleil, de bois, de plâtre, ont laissé des traces parfois assez imposantes.

Presque toujours, sur les emplacements anciennement habités, surgissent des blocs plus ou moins croulants, plus ou moins drapés de sable. Ce sont invariablement des ruines de stoupas. A travers cent variantes d'ornementation et de forme, d'un bout à l'autre du monde bouddhique, de Ceylan à la Mongolie, le stoupa est le témoin universel de la religion de Sâkya. Tumulus funéraire transformé en chambre à reliques, il diffère à l'infini de dimensions et d'aspect : de l'ex-voto minuscule aux amoncellements gigantesques, des calottes hémisphériques de l'Inde aux tours étagées de la Chine. Au Turkestan, la coupole s'étire ; elle se dresse sur une terrasse carrée aux flancs de laquelle se fixe parfois le décor plastique, primitivement isolé sur une balustrade circulaire. C'est un peuple de statues engagées qu'a révélé le déblaiement du stoupa de Rawak ; M. Stein n'y a pas compté moins de quatre-vingt-onze figures, dont beaucoup colossales.

En dehors de ces sanctuaires, les ruines se présentent sous un aspect plus humble : des bouts de perches émergeant de quelque dune ; vrais poteaux indicateurs des villes de jadis. Les constructions qui, prétendant à quelque durée, dédaignaient l'argile, s'élevaient en un bâti de bois, poutres d'appui, poteaux, croisillons ; un solide laci de roseaux s'y appliquait, revêtu ensuite d'une couche de plâtre épaisse. Soutenues par le sable qui les a envahies, ces sortes de charpentes sont parfois demeurées en place ; elles laissent, quand on les dégage, apparaître le squelette des structures qu'elles encadraient.

Des tiges d'autre sorte, en plusieurs endroits, les avoient. L'eau se retirant, les arbres meurent ; ils se des-

sèchent et se dépouillent, leurs branches se cassent, leur écorce s'effrite, mais ils demeurent debout, fantômes décharnés qui, pour de longs siècles, rappelleront la fertilité évanouie. Des troncs de peupliers se dressent ainsi de huit ou dix pieds encore au-dessus de la surface primitive. Les haies de clôture ont elles-mêmes survécu. Ce sont des jardins fossiles.

Ailleurs, le sol apparaît, sur de vastes étendues, tout semé de menus débris, morceaux d'os ou de briques, de poteries façonnées, fragments de métal, sceaux de terre cuite mêlés de monnaies, parfois de statuettes. Autant de souvenirs des vieilles générations. Le vent furieux qui ici renverse, rongé tout, qui a emporté jusqu'aux derniers vestiges des demeures, n'a pas eu de prise sur ces infiniment petits, relativement lourds ; il a usé le sol sur lequel ils reposent ; ils sont, eux, demeurés en place, s'abaissant au fur et à mesure que s'affaissait le niveau. Sur tel de ces champs de débris les feuilles d'or affleuraient pendant un temps en fragments assez riches pour se laisser exploiter. Trésor bien énigmatique, n'étaient les pèlerins qui douze ou quatorze siècles plus tôt admiraient ici la splendeur des stoupas étincelants de dorures.

Le sable d'Egypte a sauvé bien des reliques délicates d'un très vieux passé. Le sable du Turkestan n'est pas un gardien moins fidèle. C'est dans le sable, à une profondeur souvent très faible, qu'ont été recueillis les témoins les plus instructifs. Les vieilles villes sont mortes de soif, soit que la baisse de l'eau ou les convulsions politiques aient suspendu l'irrigation. Plusieurs, dans le trouble d'un exode qui a parfois été hâtif, ont laissé des traces saisissantes de leur vie tragiquement interrompue. Comment ne pas songer à Pompéi quand, près du foyer abandonné, on se heurte aux ustensiles et aux provisions du ménage, quand, à côté des manuscrits, on relève des modèles du calame qui servait à les tracer ?

Après l'éphémère conquête d'Alexandre, le nord-ouest de l'Inde et les régions avoisinantes jusqu'à la Bactriane sont le théâtre de mouvements et de conflits souvent confus ; les dynasties grecques, scythes, parthes, s'enchevêtrent ; les monnaies, nos seuls guides, en débrouillent imparfaitement l'écheveau. Ce qui est sûr, c'est que, dans le dernier siècle avant l'ère chrétienne, les marches occidentales de l'Inde, et, à partir du premier siècle, tout le nord-ouest du pays, sont aux mains de conquérants venus de lointains parages. Héros d'une étrange épopée ! Chassés au <sup>VI</sup> siècle avant notre ère de leurs demeures dans l'Asie orientale, poussés vers l'Ouest jusqu'aux rives de l'Oxus, ils avaient, traversant le fleuve, achevé en Bactriane, puis en Afghanistan, la domination hellénique ; dirigeant alors leurs envahissements dans le Sud, ils assoient sur les bords de l'Indus l'empire qui leur a parmi nous valu le nom d'Indo-Scythes. Bien qu'initiés de fraîche date à la vie sédentaire, ils avaient pris contact avec la culture dont ils supplantaient les derniers représentants. Ces barbares d'hier ressaisissent la chaîne des traditions ; ils se montrent les héritiers dociles de la civilisation qui les a précédés dans l'Inde conquise. Leurs chefs, la puissante dynastie des Koushans, sont de pieux bouddhistes et de grands bâtisseurs.

C'est sous ces rois aux noms étrangers que fleurit, dans la vallée du fleuve de Caboul, au pays de Gandhâra, cet art gréco-bouddhique, uné des modernes surprises de l'archéologie, qui, mettant au service d'une religion indienne les procédés et les traditions défailantes de l'hellénisme, crée ou fixe l'imagerie bouddhique.

L'art du Gandhâra se prolonge à Niya et à Rawak. Il a au Turkestan reçu droit de cité avec le bouddhisme lui-même. Avez-vous remarqué, dans cette vitrine qui au Louvre précède l'entrée des salles susiennes, quelques petites têtes élégantes et fines, où une inspiration tout

orientale se traduit avec une adresse qui respire l'Occident ? Ce sont des bouddhas du Gandhâra ; Rawak leur a donné plus d'un pendant, fabriqué du même mortier, suivant la même tradition.

L'empire indo-scythe avait débordé ses barrières neigeuses ; des deux côtés de la montagne, on ornait les sanctuaires et les demeures du même style où circule une sève gréco-romaine. Des deux côtés, on écrivait le même alphabet.

Un jour de janvier 1901, M. Stein fouillait au désert non loin de la rivière de Niya en des lieux abandonnés depuis seize siècles, quand il vit sortir du sol des tablettes de peuplier ou de tamaris si nombreuses que, en peu d'heures, il en recueillit plusieurs centaines, toutes assez petites, quoique irrégulières et variées ; quelques-unes identiques aux tablettes dont aujourd'hui encore se servent les écoliers indous. Plusieurs étaient isolées ; d'autres couplées, notamment celles qui, en grand nombre, affectent la silhouette d'un coin. Dans ce cas, les deux moitiés étaient réunies par une fermeture ingénieusement compliquée : une corde traversant l'une et l'autre, assurée dans des rainures, le nœud garanti par un sceau imprimé dans l'argile. Beaucoup revenaient à la lumière dans un état de conservation surprenant. Ce n'est pas à dire que l'interprétation en aille de cire. Mais la race des philologues est patiente, et déjà savons-nous du moins que ces pièces sont écrites dans l'alphabet familier en Inde à la capitale des Koushans, rédigées dans un idiome indien ; elles sont d'ordre administratif et judiciaire, archives dépareillées de quelque humble fonctionnaire du III<sup>e</sup> siècle.

La culture indienne avait donc, dès avant cette époque, pénétré le Turkestan au point d'y imposer la langue officielle. Voici qui est plus imprévu : c'est sous pavillon classique que se présentent ces paperasses barbares. Quand ils sont restés distincts, les sceaux qui les authentiquent offrent l'image académique de Pallas Athéné, un Eros ailé assis ou debout, peut-être un Héraklès, ou, sous des types étonnants, ils accusent le faire de l'Occident. Sur telle tablette une de ces figures grecques voisines avec un sceau inscrit de caractères chinois. N'y a-t-il pas quelque émotion à retrouver là, comme en un exil, estompés par le temps, un peu diminués par la gaucherie des interprètes, mais touchants d'autant plus, ces souvenirs de notre antiquité, fragiles et charmants ?

Si le premier conquérant Koushan du Penjab a imité le monnayage d'Auguste, si toute la dynastie a, dans sa frappe, associé l'alphabet grec à l'écriture du pays, nous ne saurions nous étonner de trouver en ce nœud de son empire le point extrême de contact et d'échange entre le monde classique et l'Asie orientale.

C'est surtout le bouddhisme qui, avec les Indo-Scythes, envahit le Nord. La poussée s'ébranle sous leur impulsion ; elle se perpétue ou se renouvelle jusqu'à la conquête musulmane. Aux vieilles tablettes de bois se superposent, à partir du V<sup>e</sup> siècle, des manuscrits conçus soit dans l'écriture indienne du temps, soit dans ses variantes locales ; débris de quelque bibliothèque monastique ou feuillets déposés en offrande aux pieds des icônes. Quand apparaissent des peintures, on y penserait reconnaître des ouvrages de l'Inde.

La Chine domine par la politique, l'Inde par la religion. Elles n'excluent pas d'autres influences : aux restes indiens et chinois, les fouilles ajoutent des fragments iraniens, tibétains. Sous tous ces apports, la vie locale ne perd pas non plus ses droits : certains livres qui, par l'écriture dont ils sont copiés, par les mots indiens dont ils foisonnent, attestent la suzeraineté morale de l'Inde, sont rédigés dans un idiome qui nous échappe encore ; la population native n'avait renoncé ni à son autonomie ni à sa langue.

Occupé par un rameau de la race turque peu propre aux

initiatives créatrices, incapable de nourrir une population politiquement concentrée, le Turkestan chinois n'était pas prédestiné à une activité originale. Mais, entre ces trois pôles de culture, Asie Antérieure, Inde et Chine, il ouvrait un passage direct ; il était protégé par sa ceinture de montagnes et par sa pauvreté ; les migrations destructrices s'écoulaient plus au Nord. Ce désert devint une grande route ; et comme, tout autour, les races les plus diverses battaient ses rivages, il fut le rendez-vous des rencontres les plus disparates.

D'aucun côté plus que vers l'Inde, il ne paraissait isolé par la nature ; c'est de l'Inde qu'il reçut la culture qui le toucha le plus profondément, qui, en faisant de lui pendant des siècles le trait d'union entre les deux centres principaux d'une des grandes religions de l'humanité, lui assigne une place dans l'histoire générale. Dérobé bien loin par delà l'horizon classique, il a été le canal par où des produits et des modèles de l'antiquité classique ont pénétré jusqu'au fond de l'Orient. Que d'imprévu et que de contrastes !

Tel est le passé sur lequel M. Paul Pelliot va chercher des documents nouveaux. Il abordera la région où gisent ses vestiges par le Turkestan russe et Kachgar, puis il suivra la lisière méridionale des monts Tien-chan par Aksou et Koutcha. Il descendra le Tarim jusqu'au Lob-nor, autour duquel l'explorateur Sven Hedin a signalé l'existence des cités ruinées dont on ne saurait trop dire encore ce qu'elles doivent à l'Inde et ce qu'elles doivent à la Chine. Du Lob-nor, la mission se rendra dans le Kan-sou par Cha-tcheou, ville près de laquelle se trouvent des grottes portant des peintures murales de la même civilisation, et qu'il y aurait grand intérêt à étudier en détail. Enfin M. Paul Pelliot espère pouvoir relever les traces plus orientales de l'art bouddhique venu de l'Inde, tant dans le Nord-Ouest du Chan-si qu'au Ho-nan.

L'itinéraire choisi laisse au Nord celui d'une mission allemande très largement dotée et qui poursuit des études du même genre dans la région de Tourfan, et au Sud le terrain des recherches du docteur Stein qui suit l'ancienne route de la civilisation hindouisée du Turkestan sur la lisière méridionale du désert de Takla-makan, entre Khotan et le Lob-nor.

Les travaux archéologiques, historiques et géographiques de M. Paul Pelliot seront complétés par les recherches anthropologiques du médecin qui doit accompagner la mission. Il s'agit donc d'une très importante contribution française à l'étude d'une région de l'Asie qui a longtemps servi de trait d'union entre les civilisations hindoue et chinoise, et dont l'histoire, à l'époque bouddhique, ne nous est encore connue que d'une manière très imparfaite.

M. Paul Pelliot fera à la fin de novembre une conférence au Comité sur *la Civilisation hindoue et chinoise au Turkestan chinois*.

#### AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

# LE TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Le texte du traité de paix signé à Portsmouth le 23 septembre a été publié aussitôt sa ratification qui a eu lieu le 14 octobre. Cette publication n'a rien appris d'essentiel qu'on ne connût déjà par les analyses qui ont été communiquées à la presse au lendemain de l'accord préliminaire de Portsmouth.

Comme on le savait, la Russie, par l'article 2, reconnaît le protectorat du Japon sur la Corée. Par l'article 5, elle lui cède le droit de bail de Port-Arthur, de Talién-ouan et du territoire adjacent. Par l'article 9, le gouvernement russe cède au gouvernement japonais la partie de l'île de Sakhaline située au sud de 50° parallèle, et par l'article 11 « la Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour accorder aux sujets japonais des droits de pêche » dans les eaux territoriales de l'Asie russe, entre la frontière de Corée et le détroit de Behring.

Toutes ces concessions russes qui ont fait la base du traité de paix étaient connues. Comme on le savait, en outre, déjà, la paix est rétablie sans que la Russie ait à payer au Japon la moindre indemnité. Le remboursement aux Japonais de la différence entre les dépenses qu'ils ont faites pour l'entretien des prisonniers russes et les dépenses faites par la Russie pour l'entretien des prisonniers japonais ne constitue pas, ainsi qu'on le savait, une indemnité déguisée. Par l'article 13, en effet, il est entendu que chacun des deux gouvernements fournira à l'autre une déclaration sur les dépenses qu'il a faites de ce chef, et que la Russie remboursera au Japon la différence entre les sommes déboursées par elle et celles qu'a dû déboursier son adversaire. On voit bien qu'il ne s'agit pas là de dissimuler l'indemnité que le gouvernement russe s'est obstinément refusé à payer lors des négociations de Portsmouth.

Il ne restait à régler, du moment où l'on admettait la reconnaissance du protectorat japonais sur la Corée, la cession au Japon du Liao-toung et de la moitié de Sakhaline, que le régime qui serait fait aux sujets et intérêts russes qui continueraient à résider ou à exister dans les territoires cédés. On peut voir par le texte que nous publions plus loin, quelles sont les mesures prises dans ce sens. En réalité, le traité de paix règle complètement ces questions, et, et pour ce qui est de la Corée, du Liao-toung et de Sakhaline, il ne laisse subsister pour l'avenir aucune question plus incertaine que celles qui résultent de tous les traités conclus dans de pareilles circonstances. C'est seulement en ce qui concerne les pêcheries, puisque la Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour permettre à ses nationaux la pêche dans les eaux territoriales, et aussi en ce qui concerne la Mandchourie, que le traité de paix laisse une situation

susceptible de causer des surprises ou de provoquer des difficultés. Voici le texte de ce traité :

Sa Majesté l'empereur du Japon d'une part, et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies d'autre part, animés du désir de rendre les bienfaits de la paix à leurs pays et à leurs peuples, ont résolu de conclure un traité de paix, et ont à cet effet désigné leurs plénipotentiaires, notamment :

Sa Majesté l'empereur du Japon : Son Excellence le baron Komura Jutaro Jusammi, grand-cordon de l'ordre impérial du Soleil-Levant, son ministre des Affaires étrangères, et Son Excellence M. Takahira Kogoro Jusammi, grand-cordon de l'ordre impérial du Trésor-Sacré, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique ;

Et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies : Son Excellence M. Serge Witte, son secrétaire d'Etat et président du comité des ministres de l'empire de Russie, et Son Excellence le baron Roman de Rosen, maître de la cour impériale de Russie et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique ;

Qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, lesquels ont été reconnus être en bonne et due forme, ont conclu les articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il y a désormais paix et amitié entre Leurs Majestés l'empereur du Japon et l'empereur de toutes les Russies, et entre leurs Etats et sujets respectifs.

ART. 2. — Le gouvernement impérial russe, reconnaissant que le Japon possède en Corée des intérêts prépondérants, politiques, militaires et économiques, s'engage à s'abstenir de toute opposition ou intention au sujet des mesures de bons conseils de protection et de contrôle, que le gouvernement impérial du Japon peut juger nécessaire de prendre en Corée.

Il est convenu que les sujets russes en Corée seront traités exactement de la même manière que les sujets ou citoyens des autres puissances étrangères, c'est-à-dire qu'ils seront placés sur le même pied que les sujets ou citoyens de la nation la plus favorisée.

Il est aussi entendu qu'afin d'éviter toutes causes de malentendus, les deux hautes parties contractantes s'abstiendront sur la frontière russo-coréenne de prendre aucune mesure militaire qui puisse menacer la sécurité du territoire russe ou coréen.

ART. 3. — Le Japon et la Russie s'engagent mutuellement :

1° A évacuer complètement et simultanément la Mandchourie, à l'exception du territoire affecté par le bail de la péninsule du Liao-toung, conformément aux clauses de l'article additionnel 1<sup>er</sup> annexé à ce traité ;

2° A rétrocéder entièrement et complètement à l'administration de la Chine toutes les parties de la Mandchourie actuellement occupées, ou sous le contrôle des troupes japonaises, ou à l'exception des territoires ci-dessus mentionnés.

Le gouvernement impérial de Russie déclare n'avoir en Mandchourie aucun avantage territorial, ni aucune concession préférentielle ou exclusive au détriment de la souveraineté chinoise ou incompatible avec le principe des facilités égales.

ART. 4. — Le Japon et la Russie s'engagent réciproquement à ne pas porter obstacle aux mesures générales communes à toutes les puissances que la Chine pourrait prendre pour le développement du commerce et de l'industrie de la Mandchourie.

ART. 5. — Le gouvernement impérial de Russie transfère et assigne au gouvernement impérial du Japon, avec le consentement du gouvernement de la Chine, le

bail de Port-Arthur-Talien-ouan, et du territoire adjacent, les eaux territoriales et tous les droits, privilèges et concessions connexes ou inclus dans ledit-bail.

Il transfère également et assigne au gouvernement impérial du Japon tous les travaux publics et propriétés situés dans le territoire affecté par le bail ci-dessus mentionné.

Les deux autres parties contractantes s'engagent mutuellement à obtenir le consentement du gouvernement chinois mentionné dans la stipulation précédente.

Le gouvernement impérial du Japon s'engage, de son côté, à ce que les droits de propriété des sujets russes dans le territoire auquel il est fait allusion ci-dessus seront parfaitement respectés.

ART. 6. — Le gouvernement impérial de Russie s'engage à transférer et à assigner au gouvernement impérial du Japon, sans compensation, et avec le consentement du gouvernement chinois, la voie ferrée entre Chang-choun (Kouan-chang-zu) et Port-Arthur, et tous ses embranchements, ainsi que tous les droits, privilèges et propriétés s'y rattachant dans cette région, de même que toutes les mines de charbon situées dans ladite région, appartenant à la voie ferrée, ou exploitées pour son bon fonctionnement.

Les deux hautes parties contractantes s'engagent mutuellement à obtenir le consentement du gouvernement de la Chine mentionné dans la stipulation précédente.

ART. 7. — Le Japon et la Russie s'engagent à exploiter leurs voies ferrées respectives en Mandchourie exclusivement dans un but commercial et industriel, et en aucune façon dans un but stratégique.

Il est entendu que cette restriction ne s'applique pas à la voie ferrée située dans le territoire affecté par le bail de la péninsule du Liao-toung.

ART. 8. — Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie, en vue d'encourager et de faciliter les rapports et le trafic, concluront aussitôt que possible une convention distincte pour le fonctionnement parallèle des services de leurs voies ferrées en Mandchourie.

ART. 9. — Le gouvernement impérial de Russie cède au gouvernement impérial du Japon, à perpétuité et en toute souveraineté, la partie méridionale de l'île de Sakhaline, toutes les îles adjacentes, les travaux publics et propriétés qui s'y trouvent.

Le 50° degré de latitude nord est adopté comme frontière septentrionale du territoire cédé.

La délimitation exacte de ce territoire sera déterminée conformément aux clauses de l'article 2 additionnel annexé à ce traité.

Le Japon et la Russie s'engagent mutuellement à ne construire dans leurs possessions respectives de l'île de Sakhaline ou dans les îles adjacentes aucune fortification ou aucun autre ouvrage semblable.

Ils s'engagent aussi respectivement à ne prendre aucune mesure militaire de nature à entraver la libre navigation des détroits de La Pérouse et de Tartarie.

ART. 10. — Les sujets russes habitant le territoire cédé au Japon auront la faculté de vendre leurs biens réels et de regagner leur pays; mais s'ils préfèrent rester dans le territoire cédé, ils seront maintenus et protégés dans le plein exercice de leurs industries et droits de propriété, à la condition de se soumettre aux lois et à la juridiction japonaises.

Le Japon aura toute liberté de retirer le droit de résidence ou de déporter de ses territoires tout habitant frappé de déchéance politique ou administrative. Il s'engage cependant à ce que les droits de propriété de ces habitants soient pleinement respectés.

ART. 11. — La Russie s'engage à s'entendre avec le Japon

pour accorder aux sujets japonais les droits de pêcheries le long des côtes des possessions russes dans les mers du Japon, d'Okhotsk et de Behring.

Il est entendu que l'engagement ci-dessus n'affectera pas les droits appartenant déjà aux sujets russes ou étrangers dans cette région.

ART. 12. — Le traité de commerce et de navigation entre le Japon et la Russie ayant été annulé par la guerre, les gouvernements impériaux du Japon et de Russie s'engagent à adopter comme base de leurs relations commerciales, en attendant la conclusion d'un nouveau traité de commerce et de navigation sur les bases du traité qui était en vigueur avant la guerre actuelle, le système de traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée, ce qui comprend les droits d'importation et d'exportation, les formalités de douane, les droits de transit et de tonnage et l'administration et le traitement des agents, sujets et navires d'un pays dans le territoire de l'autre.

ART. 13. — Aussitôt que possible après que le traité actuel sera entré en vigueur, tous les prisonniers de guerre seront réciproquement rendus.

Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie désigneront chacun un commissaire spécial qui sera chargé de recevoir les prisonniers.

Tous les prisonniers aux mains d'un des gouvernements seront livrés au commissaire de l'autre gouvernement ou à son représentant dûment autorisé, et reçus par lui en nombre tel et dans tel port de l'Etat qui effectuera la remise, qu'ils seront désignés à l'avance par ce dernier Etat aux commissaires de la puissance à qui seront destinés les prisonniers.

Chacun des gouvernements du Japon et de Russie présentera à l'autre, aussitôt que possible après que la remise des prisonniers aura été terminée, une déclaration des dépenses directes subies par lui pour le soin et le maintien des prisonniers, depuis la date de la capture ou de la reddition jusqu'à celle de la mort ou de la remise.

La Russie s'engage à rembourser au Japon, aussitôt que possible après l'échange des déclarations ci-dessus, la différence entre le montant des sommes déboursées par le Japon et le montant des sommes déboursées par la Russie.

ART. 14. — Le présent traité sera ratifié par Leurs Majestés l'empereur du Japon et l'empereur de toutes les Russies. Cette ratification sera, avec aussi peu de retard qu'il est possible, et dans tous les cas pas plus tard que cinquante jours à partir de la date de la signature du traité, annoncée aux gouvernements impériaux du Japon et de Russie, respectivement par l'intermédiaire du ministre de France à Tokyo, et par l'ambassadeur des Etats-Unis à Saint-Petersbourg. A partir de la date de la dernière de ces déclarations, le traité entrera en vigueur dans toutes ses parties.

L'échange formel des ratifications aura lieu à Washington aussitôt que possible.

ART. 15. — Le traité actuel sera signé en double, en français et en anglais. Les textes en seront absolument conformes; mais en cas de contestation dans l'interprétation, le texte français fera foi.

ARTICLES ADDITIONNELS. — Conformément aux clauses des articles 3 et 9 du traité de paix entre le Japon et la Russie, les plénipotentiaires soussignés ont conclu les articles additionnels suivants :

1° Relativement à l'article 3.

Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie s'engagent mutuellement à commencer le retrait de leurs forces militaires des territoires de Mandchourie, simultanément et immédiatement après que le traité de paix entrera en vigueur; et dans une période de dix-huit mois à partir de cette date, les armées des deux puissances

seront complètement retirées de la Mandchourie, à l'exception du territoire pris à bail de la péninsule du Liao-toung.

Les forces des deux puissances occupant les positions de première ligne seront les premières retirées.

Les hautes parties contractantes se réservent le droit de maintenir des gardes pour assurer la protection de leurs voies ferrées respectives en Mandchourie.

Le nombre de ces gardes ne devra pas dépasser quinze par kilomètre; en se basant sur ce chiffre maximum, les commandants des armées japonaise et russe fixeront d'un commun accord le nombre des gardes à employer, en fixant ce nombre à un chiffre aussi bas que possible pour les besoins de la nation.

Les commandants des forces japonaises et russes en Mandchourie s'entendront sur les détails de l'évacuation, conformément aux principes ci-dessus, et prendront d'un commun accord les mesures nécessaires pour l'évacuation aussitôt que possible, et dans tous les cas pas plus tard que dans la période de dix-huit mois.

2<sup>o</sup> Relativement à l'article 9 :

Aussitôt que possible après que le traité actuel sera entré en vigueur, une commission de délimitation, composée d'un nombre de membres égal qui seront nommés respectivement par les deux hautes parties contractantes, devra sur les lieux fixer d'une façon permanente la frontière exacte entre les possessions japonaises et russes dans l'île de Sakhaline.

La commission devra, autant que les considérations topographiques le permettront, suivre le 50<sup>e</sup> parallèle de latitude nord comme ligne de frontière, et en cas d'écarts de cette ligne sur tous les points qui seront nécessaires, une compensation sera faite par des écarts identiques sur d'autres points.

Ladite commission devra également préparer une liste descriptive des îles adjacentes comprises dans la cession.

Enfin, la commission devra préparer et signer des cartes indiquant la frontière des territoires cédés.

Le travail de la commission sera soumis à l'approbation des hautes parties contractantes.

Les articles additionnels ci-dessus doivent être considérés comme ratifiés en même temps que la ratification du traité de paix auquel ils sont annexés.

Portsmouth, le 5<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois de la 38<sup>e</sup> année de meiji, correspondant au 23 août (5 septembre) 1905.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé et apposé leur sceau au présent traité de paix.

Fait à Portsmouth (New-Hampshire), le 5<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois de la 38<sup>e</sup> année de meiji, correspondant au 23 août (5 septembre) 1905.

La lecture de ce texte suffit à montrer combien peu en réalité le traité résout la question de Mandchourie. Il est entendu que les trois provinces constituant ce pays doivent être entièrement évacuées par les Russes et par les Japonais dans un délai de dix-huit mois, et qu'elles seront rétrocédées « entièrement et complètement à l'administration de la Chine ». Mais cependant, une fois de plus, il subsiste une équivoque en ce qui concerne la nature exacte de l'évacuation de la Mandchourie. Déjà, avant la guerre, lorsque l'on demandait aux Russes d'évacuer la Mandchourie et lorsqu'ils s'engageaient à le faire, il était entendu que les droits résultant de leurs arrangements de 1896 et 1898 avec la Chine ne seraient pas atteints. Il s'agissait donc pour eux

d'évacuer la Mandchourie, tout en conservant les voies ferrées qui la dominent, et en les faisant garder par des forces militaires. Cette situation est non pas détruite, mais bien confirmée par le traité de paix. Ce dernier substitue seulement les Japonais aux Russes dans la Mandchourie méridionale, c'est-à-dire qu'il donne deux occupants au lieu d'un aux provinces mandchoues. Par l'article 6, en effet, le gouvernement russe s'engage à céder au Japon, sans compensation, la voie ferrée entre Port-Arthur et Kouang-tcheng-tsé; c'est d'ailleurs une concession que l'on connaissait par les analyses publiées du projet de traité arrêté à Portsmouth. Il est entendu, à vrai dire, que cette concession doit, comme d'ailleurs celle du Liao-toung, être subordonnée au consentement du gouvernement chinois; mais les Russes et les Japonais semblent si peu douter de ce consentement, qu'ils prévoient dès à présent les arrangements qu'il leur faudra prendre pour régler l'exploitation de « leurs voies ferrées respectives en Mandchourie ». Ils s'engagent à les exploiter dans un but purement commercial et nullement stratégique, et ils déclarent qu'ils concluront aussitôt que possible une convention « pour le fonctionnement parallèle des services de leurs voies ferrées en Mandchourie ».

C'est-à-dire qu'en réalité, en attendant les événements nouveaux, le traité établit les Japonais à côté des Russes en Mandchourie, et que le Japon reconnaît la situation des Russes dans le nord de ce pays. Il va même jusqu'à accepter, en échange d'ailleurs d'une reconnaissance identique de la part de la Russie, que les Russes conservent des gardes sur les chemins de fer mandchous qui leur sont laissés. Sans doute, de part et d'autre, ces gardes ne devront pas dépasser quinze par kilomètre; mais ce serait déjà un chiffre relativement respectable, non pas pour combattre les Japonais, mais bien pour dominer le pays, puisque rien n'exige que les Russes éparpillent leurs gardes tout le long de la ligne. Ils peuvent les concentrer dans des garnisons comme Tsitsikar, Kharbine et Ningouta, et établir sur certains points un nombre assez sérieux d'hommes, puisqu'ils conservent au moins 1.500 kilomètres de voie ferrée en Mandchourie, ce qui, au taux de quinze hommes par kilomètre, fait au bas mot 22.500 soldats qu'ils ont le droit de maintenir dans les deux provinces du Nord.

Certes, la situation peut se modifier. Il n'est pas certain que les Japonais jugent avantageux de rester maîtres de la voie ferrée qui passe à côté de Liao-yang et de Moukden. Ils peuvent préférer se retirer de Mandchourie en décidant la Chine à payer leur départ par des concessions générales que cette puissance leur ferait sur l'ensemble de sa politique. S'ils voient des chances de devenir les directeurs de la réorganisation chinoise, il est possible qu'ils fassent, de la situation que la guerre et le traité de paix leur laissent en Mandchourie, une sorte d'appât, un objet d'échange qui leur servirait à s'assurer la bonne volonté du gouvernement de Pékin. En ce cas, il

est vraisemblable que la politique antirusse qui a amené la guerre persisterait et que le Japon ferait de son mieux, d'abord pour maintenir la Russie dans les strictes limites qui lui sont assignées par le traité de paix, et ensuite pour lui faire retirer, d'accord avec la Chine, les petites garnisons que ce traité lui permet encore de maintenir en Mandchourie.

Mais le contraire aussi est possible. Rien n'assure que le gouvernement de Pékin se soumettra docilement aux avis et presque à la tutelle de Tokyo. Déjà on signale quelques symptômes d'une fatigue que les prétentions japonaises causeraient dans certains milieux chinois. Dans ce cas, le Japon ne pouvant espérer le tout, le pouvant d'autant moins qu'en présence de l'Angleterre et des Etats-Unis il ne doit pas espérer dominer la Chine par la force, mais seulement s'y insinuer par une politique habile, trouverait sans doute avantageux de se consolider dans la partie. Il considérerait la province de Moukden comme un confortable complément de sa possession coréenne. Sans compter qu'à l'avenir, de cette région d'où sont venus les derniers conquérants des dix-huit provinces chinoises, il arriverait peut-être à exercer sur Pékin une pression plus efficace que de simples bons procédés. Dans ce cas, il est clair qu'il aurait intérêt à être en bons termes avec les Russes, à leur reconnaître définitivement une situation qui serait seulement le pendant de celle qu'il occuperait lui-même. Voulant être fort dans la Mandchourie méridionale, en face de la Chine peut-être réorganisée, il lui serait difficile, sans l'appui de cette dernière et des autres puissances qui n'ont jamais porté grand intérêt à la Mandchourie du Nord, de discuter l'action qu'y exercerait la Russie.

On voit, pour peu qu'on y réfléchisse un instant, combien le traité de paix laisse en réalité la question mandchourienne dans l'incertitude. Si ses clauses sont exécutées dans un sens un peu favorable à la Russie, ou même si elles ne sont que respectées d'une manière stricte, le gouvernement russe reste en possession du chemin de fer qui relie directement, par Kharbine et Tsitsikar, Vladivostok au cœur de l'Empire. C'est, comme nous l'avons dit, l'essentiel de ce que les Russes avaient fait en Mandchourie, et on peut considérer qu'après dix-huit mois de guerre désastreuse ils doivent se féliciter d'avoir sauvé ce point capital. Mais, en allant un peu plus loin, il n'est pas possible que l'avenir, faisant au Japon et à la Russie une situation analogue, et pour ainsi dire réciproque et mutuelle en Mandchourie, n'amène entre eux un rapprochement. Il en sera sans doute ainsi pour peu que Pékin ne soit pas très docile aux influences de Tokyo, et que les alliés anglais et les amis américains ne se montrent pas très favorables aux ambitions japonaises, plus portées à s'exercer du côté des riches régions de la Chine propre que vers les pays froids et excentriques de la Mandchourie septentrionale. Certes il serait extrêmement osé d'affirmer que les choses tourneront ainsi; mais dans la teneur des clauses mêmes relatives à la Mandchourie

peut se trouver l'origine d'une entente future plus complète entre la Russie et le Japon.

R. C.

## CHEMINS DE FER CHINOIS

Depuis quelques années, mais surtout depuis la guerre russo-japonaise, l'absurdité de la politique consistant à violenter la Chine et à vouloir lui arracher des lambeaux de son territoire a été démontrée. On peut désormais considérer comme irrévocablement close la période de l'histoire de Chine que semblait ouvrir pour longtemps le coup de force de Kiao-tchéou, qui amena les réponses de la Russie, de l'Angleterre et de la France sur d'autres parties du territoire chinois. L'intégrité de la Chine est aujourd'hui assurée, non pas seulement par l'alliance anglo-japonaise, qui n'aura sans doute qu'une durée limitée, mais par le caractère même que présente le problème chinois, et par l'imprudencence extrême qu'il y aurait à l'envisager avec un esprit de conquête. Tout ce que les puissances étrangères peuvent espérer en Chine, c'est d'aider leurs ressortissants à y faire des affaires, c'est-à-dire à réaliser des bénéfices en s'associant aux Chinois, qui y trouveront eux-mêmes les moyens de gagner de l'argent. En outre, la situation de l'Extrême Orient est telle qu'aujourd'hui il ne saurait plus être question de demandes rivales, poursuivies à Pékin par les représentants des différentes puissances qui se feraient toutes échec, et empêcheraient tous les Occidentaux de se livrer en Chine aux entreprises que le développement nécessaire de ce pays leur promet. Pour se rendre compte de la parfaite stérilité de ces compétitions dans l'avenir, il faut songer combien peu elles ont été profitables dans un passé pourtant tout autre, puisque, depuis le temps où l'on demande au gouvernement de Pékin des concessions de chemins de fer, on n'est guère arrivé qu'à obtenir deux ou trois lignes importantes et à en construire une seule, sans jamais pouvoir faire complètement aboutir les autres concessions dont on n'a cessé de parler.

Le moment est donc venu, même pour les esprits les plus difficiles à convaincre, de s'adresser à la Chine en hommes d'affaires, unis entre eux, proposant de faire exécuter ses grands travaux de mise en valeur en association, par des sujets chinois et par des groupes financiers et industriels internationaux.

C'est à cette condition nouvelle, ou plutôt nouvellement reconnue, du développement des affaires d'Extrême-Orient que répond la combinaison financière qui vient d'être arrêtée par des groupes français et anglais. Le *Journal des Débats* recevait récemment de son correspondant de

Londres une dépêche annonçant la conclusion tout au moins d'un arrangement préliminaire entre les principaux groupes financiers français et anglais intéressés dans les affaires de Chine. Presque en même temps le *Figaro* confirmait cette nouvelle en lui donnant, à vrai dire, comme on le verra plus loin, un caractère légèrement erroné. Aux termes du contrat préliminaire en question, des groupes français et anglais, dont le principal est de notre côté celui de la Banque de l'Indo-Chine, et du côté anglais ceux du Peking Syndicate et de la British and Chinese Corporation, la concession de certaines lignes de chemins de fer sera demandée en commun au gouvernement chinois, et l'on fournira par parts égales les capitaux nécessaires, la direction et le travail européen qui seront employés sur ces lignes. Les Français fourniraient 45 0/0 de ces divers éléments, les Anglais 45 0/0, en se réservant d'en rétrocéder une petite part aux Américains. De leur côté, les Belges auraient 10 0/0. Le conseil d'administration compterait dix-huit sièges, dont neuf réservés à la France, qui en céderait un aux Belges, et neuf à l'Angleterre, qui ferait sur ce nombre leur part aux Américains.

Nous n'avons pu nous assurer de la ligne de chemin de fer qui serait construite par ce groupement. Les uns affirment qu'il s'agirait d'une ligne allant de Nankin à Kaifong-fou et au Seutehouan par la haute vallée du Han. Les autres disent qu'il s'agit simplement d'un chemin de fer partant de Hankéou, remontant le Han, et redescendant sur Tchen-tou, dans le Seutehouan. Quoi qu'il en soit, soit que le Peking Syndicate construise lui-même la fraction orientale de cette ligne qui lui a été concédée au départ de Nankin, soit que l'on emprunte une partie du chemin de fer anglo-allemand de Tien-tsin à Tching-kiang, sur le Yang-tseu, on voit qu'il s'agit de la construction du Grand Central Chinois Est-Ouest, grâce à une combinaison de capitaux français et anglais.

Quant au Grand Central Nord-Sud, l'avenir de la section méridionale, de Hankéou à Canton, reste très incertain. Tout ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est qu'un emprunt de 27.500.000 francs a été conclu auprès de financiers anglais par la Chine pour racheter, comme nous l'avons dit, au prix de 8 millions de dollars or, soit 40 millions de francs, le contrat donné à la compagnie américaine, et le petit tronçon déjà construit de Canton à Sam-tchoui. Mais il est probable que les Chinois en arriveront à renoncer à construire par eux-mêmes cette ligne. Ils n'ont pas encore, pour cela, non seulement le personnel technique, mais les capitaux nécessaires : s'il n'existe en effet, sans aucun doute, des réserves de capital en Chine, il est peu vraisemblable que les traditions mandarinales encore en vigueur, et les mœurs financières qu'elles ont fait naître, permettent à cet argent de se produire autrement que dans des affaires auxquelles la participation d'étrangers donnera quelque chance de sécurité. C'est donc encore à une coopération

étrangère, et sans doute internationale, que l'on demandera la construction de cette grande ligne du Yang-tseu à Canton, et il est à désirer que, là aussi, la France ait une large part.

Il ne s'agit d'ailleurs en aucune façon de limiter nos associations à des groupements français et anglais. Il est sans doute naturel que les deux marchés financiers les plus considérables, réunis par un si grand nombre de liens d'affaires, auxquels vient s'ajouter en ce moment l'entente cordiale, aient donné le signal de combinaisons de cette nature. Mais il serait à la fois injuste et imprudent de prétendre en exclure d'autres nations, en tête desquelles l'Allemagne, qui vraisemblablement aimera mieux prendre part à ces groupements internationaux que de rester confinée dans sa politique exclusive au Chan-toung, désormais si aventurée.

On ne saurait qu'approuver des groupements qui permettent de réaliser de grandes affaires en Chine en répondant à la fois aux conditions internationales, et à celles qui sont propres au Céleste Empire lui-même. Il faut cependant que nous n'y entrions que si nos intérêts non seulement financiers, mais encore industriels, et pour ainsi dire professionnels, sont sauvegardés. Jusqu'à présent, le capital français a eu tendance à être pour ainsi dire femelle. Il se prêtait, à des taux d'intérêt fixes, à des entreprises ayant une direction entièrement étrangère. Il en est résulté que, ni pour l'emploi de nos produits manufacturés, ni pour l'emploi des compétences techniques que nos écoles produisent avec une abondance croissante et alarmante, les 36 milliards environ d'argent français placés à l'étranger n'ont eu tout leur effet utile. Nous nous sommes bornés, selon une formule qu'on ne saurait trop répéter, car elle résume une situation fâcheuse, à profiter du compte intérêt des affaires où nous placions notre argent, sans bénéficier en rien de ce compte dépenses qui, sous forme de salaires et de fournitures, constitue en réalité la source des avantages les plus considérables qu'un peuple puisse tirer du placement de ses capitaux à l'étranger. Nous savons d'ailleurs qu'il n'est nullement question, dans les arrangements actuels, de renoncer pour nous à ces avantages. C'est contrairement aux faits qu'une dépêche de Londres au *Figaro* résumait l'esprit du nouvel arrangement franco-anglais dans ces termes : « Capital français d'un côté, travail anglais de l'autre. » Il y aura, et il doit y avoir, si nos pouvoirs publics veulent pouvoir en conscience donner leur appui à une combinaison de cette nature, du travail français et des fournitures françaises en proportion du capital français qui sera souscrit pour l'étude et la construction du réseau chinois, puis pour la création de toutes les entreprises annexes qui doivent résulter de l'établissement des chemins de fer dans un pays à la fois aussi riche et aussi dépourvu d'outillage économique moderne que l'est la Chine.

## L'EMPRUNT INDO-CHINOIS

L'emprunt de 80 millions qui vient d'être émis par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour parfaire l'exécution du réseau de chemins de fer, complète la somme de 200 millions de francs, dont l'emprunt fut autorisé par la loi du 25 décembre 1898. Il est donc intéressant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette vaste opération commencée, il y a huit ans bientôt, par M. Doumer, et qui, à l'encontre de certaines prévisions pessimistes, s'est développée normalement, justifiant la confiance de ceux qui avaient eu foi, dès le début, dans la solidité du crédit de la colonie.

On se rappelle les difficultés que rencontra M. Doumer en 1898 pour obtenir du Parlement le vote de la loi lui permettant de commencer les chemins de fer nécessaires au développement de l'Indo-Chine : la timidité des capitaux français en ce qui concerne les entreprises coloniales avait décidé le gouvernement à demander, pour l'emprunt projeté, la garantie de la métropole. Mais devant la vive opposition manifestée par la Chambre, la colonie dut se résigner à offrir aux souscripteurs sa seule garantie : pour notre part, nous estimons que le refus du Parlement d'engager la responsabilité directe de l'Etat français dans les entreprises de travaux publics aux colonies était justifié par d'excellents motifs. La nécessité de fonder son crédit colonial, distinct de celui de la métropole, l'exemple tout récent de Cuba dont la dette retombe sur l'Espagne après l'émancipation de l'île étaient des raisons suffisantes pour laisser à chaque colonie à la fois l'initiative et la responsabilité des engagements qu'elle assumait vis-à-vis du public. L'Indo-Chine n'eut d'ailleurs pas à se plaindre de l'accueil fait à son premier emprunt : le 14 janvier 1899, trois mois à peine après l'incident de Fachoda, qui pouvait faire craindre dans l'avenir de nouvelles complications non seulement en Afrique, mais aussi en Extrême-Orient, la première émission de 50 millions de francs à valoir sur les 200 millions, avait lieu : 110.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 remboursables au pair en 75 ans, avec coupons semestriels, étaient offertes au public au prix de 450 francs, représentant un taux de placement de 3,88 0/0 ; l'emprunt fut couvert 36 fois et en grande partie par des souscripteurs réels. Ce qui le prouve, c'est la rapidité avec laquelle les titres firent prime sur le marché, et de fait le cours du 3 1/2 indo-chinois n'est jamais descendu au-dessous du prix d'émission : c'est ce qui résulte du tableau ci-dessous :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas
1900.....	480 (décembre)	435 (juillet)
1901.....	505 (avril)	480 (janvier)
1902.....	515 (juillet)	497 (novembre)
1903.....	510 (juillet)	491 (mai)
1904.....	507 (janvier)	471 (mai)

Ainsi, malgré les tragiques événements qui ont agité le monde entier dans ces dernières années malgré les craintes que la guerre russo-japonaise a suscitées à certains moments pour l'avenir de nos possessions asiatiques, le crédit de la colonie s'est maintenu très ferme.

Aussi, lorsque les premiers fonds ont été épuisés, n'a-t-on pas hésité à faire un nouvel appel au public, dans des conditions moins avantageuses pour celui-ci, et par suite meilleures pour l'Indo-Chine.

Le 25 juillet 1902, le ministre des Colonies faisait signer un décret autorisant une nouvelle émission de 70 millions à valoir sur l'emprunt, ce qui devait porter à 120 millions les sommes mises à la disposition de la colonie. Un rapport accompagnant ce décret indiquait l'emploi des fonds du premier emprunt et l'état d'avancement des travaux :

A la suite de la première émission 110.000 obligations à 450 francs.....	49.500.000 »
Le budget de l'Indo-Chine n'avait encaissé que.....	47.850.000 »
Montant net de la somme versée par les établissements émetteurs, qui avaient prélevé 15 fr. par obligation, en prenant à leur charge tous les frais matériels de l'opération. Il faut ajouter à cette somme pour intérêts moratoires.....	28.585 12
Soit au total.....	47.878.585 12

Or, à la date du 15 août 1902, les dépenses faites ou à faire pour les différents travaux s'élevaient à 43.015.980 fr. 31 suivant détail ci-dessous :

Dépenses faites dans la colonie.....	21.418.170 05
— — en France.....	21.597.810 26
	43.015.980 31
Il ne restait donc disponible sur les fonds d'emprunt que.....	4.862.604 82
	47.878.585 13

Par ailleurs, des décrets d'autorisation étaient intervenus pour les lignes suivantes :

	Longueur.	Evaluations des dépenses.
Haiphong-Hanoi-Laokay.....	381 kilom.	52.700.000
Hanoi-Nam-dinh-Vinh.....	326 —	32.600.000
Tourane-Hué.....	105 —	18.900.000
Saigon-Tam-linh.....	132 —	12.700.000
	944 kilom.	116.900.000

En exécution de ce programme, des marchés avaient été passés tant en France que dans la colonie ; il fallait se mettre en mesure de tenir les engagements pris.

La différence entre les dépenses approuvées.....	116.900.000 f.
et les ressources du premier emprunt.....	47.900.000 f.
	69.000.000 f.

indiquait la somme qu'il était urgent de demander au public; en réalité, l'emprunt fut fixé à 70 millions. Le gouvernement de l'Indo-Chine avait d'ailleurs toute latitude pour en déterminer les conditions dans les limites de la loi d'autorisation. Or, au mois d'août 1902, le 3 1/2 indo-chinois dépassait le pair (515, cours de juillet) et la colonie aurait agi contre ses intérêts en émettant ses obligations à 500 francs seulement : il y avait une prime immédiate trop forte pour les souscripteurs, et d'autre part, l'attrait de la prime de remboursement disparaissait, ce qui pouvait écarter les placements de longue durée. C'est pourquoi on se décida à créer 155.000 obligations 500 francs du type 3 0/0, au cours de 465 francs, représentant un taux d'intérêt de 3,22 0/0. On voit par là combien le crédit de l'Indo-Chine s'était élevé en l'espace de trois années. Il est nécessaire toutefois de remarquer que le prix d'émission fut très sensiblement majoré, car les obligations ne tardèrent pas à tomber bien au-dessous de 465 francs, cours qu'elles n'ont jamais atteint depuis cette époque.

	Plus haut	Plus bas
1902.....	467 (avril)	438 (novembre)
1903.....	458 (février)	438 (décembre)
1904.....	445 (janvier)	408 (mai)

Nous nous sommes contentés, dans ce tableau, d'indiquer pour chaque année le cours le plus haut et le plus bas; mais cela suffit pour montrer les grandes oscillations de ce fonds 3 0/0.

Au point de vue budgétaire, voici quel a été le résultat du second emprunt. Les 155.000 obligations émises dans le public à 465 francs ont été attribuées à raison de 450 francs aux établissements émetteurs, ceux-ci prenant à leur charge tous les frais de l'opération.

La somme versée au budget général de l'Indo-Chine a donc été de :

155.000 × 450 = .....	69.750.000 »
A ajouter les intérêts moratoires.....	7.726 71
Montant du second emprunt.....	69.757.726 71
— premier emprunt.....	47.878.585 43
<b>Total.....</b>	<b>117.636.311 84</b>

Dans le rapport adressé par le ministre des Colonies au Président de la République, le 7 octobre 1905, il est dit, d'autre part, que les dépenses faites à la date du 1<sup>er</sup> mai 1905 s'élevaient à plus de 113 millions suivant le détail ci-après :

Ligne de Haïphong-Hanoï-Laokay.....	44.030.672 48
— Hanoï-Nam-dinh-Vinh.....	30.354.647 02
— Tourane-Hué-Quang-tri.....	10.809.786 37
— Saïgon-Khan-hoa-Lang-bian..	10.231.888 06
Personnel et frais d'études communs...	13.703.083 15
Dépenses diverses.....	4.084.243 20
	<b>113.211 320 28</b>

Mais les dépenses nécessaires pour l'achèvement du premier réseau sont évaluées, après rectification, aux chiffres suivants :

	Longueur	Coût de construction
Haïphong-Hanoï-Laokay.....	383	54.000.000
Hanoï-Vinh.....	326	33.800.000
Tourane-Hué-Quang-tri.....	172	25.000.000
Saïgon-Khan-hoa.....	426	43.700.000
Embranchement de Lang-bian....	57	11.500.000
	1.364	168.000.000
Auxquelles il faut ajouter : dépenses diverses communes.....		17.800.000
		185.800.000
Enfin la ligne de Mytho à Vinh-long et Cantho (95 kil.) qui avait été prévue dans la loi de 1898 pour.....		10.000.000
n'a encore été l'objet d'aucune autorisation; il faut toutefois en tenir compte dans le total des prévisions.....		195.000.080

Ainsi, d'une part, la dépense prévue s'élève à 196 millions environ, et, d'autre part, les fonds réalisés jusqu'ici ne dépassaient pas 117.600.000 fr. Pour la troisième et dernière fois, le gouvernement de l'Indo-Chine a donc fait un appel au public, lui demandant la somme totale nécessaire à l'achèvement du programme de 1898, soit en chiffres ronds 80 millions. Mais les événements qui s'étaient déroulés en Extrême-Orient avaient influé sur les cours du 3 1/2 et du 3 0/0 indo-chinois; ce dernier, en particulier, se négociait à un taux trop éloigné du prix de remboursement pour que l'on pût songer raisonnablement à émettre la dernière tranche de l'emprunt sous forme d'obligations 3 0/0 : l'Indo-Chine se serait engagée à rembourser une somme bien supérieure à celle qu'elle aurait reçue effectivement.

Au contraire, le 3 1/2 0/0, tout en subissant les fluctuations inhérentes à la fois à la situation du marché financier et à la politique asiatique, a oscillé autour du pair, montrant ainsi que ce taux donnait à peu près, à l'heure actuelle, la mesure du crédit de la colonie.

On s'est donc décidé à émettre 172.413 obligations 3 1/2 de 500 francs au prix de 480 francs, représentant un taux de placement de 3,64 0/0, et devant produire nominale-ment  $172.413 \times 480 = \dots \dots \dots 82.758.240$  fr.

Cet emprunt a été couvert plus de trente fois.

En fait, si la commission des banques est de 45 francs par obligation comme précédemment, la somme versée au budget de l'Indo-Chine sera de... 80.172.045 fr.

En récapitulant les trois emprunts successifs de l'Indo-Chine, voici ce que nous constatons :

EMPRUNT.	Capital versé par les souscripteurs.	Capital versé au budget de l'Indo-Chine.	Capital nominal à rembourser par tirages.
1899...	49.500.000	47.850.000	55.000.000
1902...	72.075.000	69.750.000	77.500.000
1905...	82.758.000	80.172.000	86.206.500
	204.333.000	197.772.000	218.706.500

\* \* \*

De quel poids cette dette, relativement considérable, surcharge-t-elle le budget de l'Indo-Chine ?

En tenant compte seulement des arrérages, on voit que la colonie devra payer annuellement à la métropole 7.267.000 francs environ. Or le budget de l'Indo-Chine a été réglé ainsi pour l'exercice 1903 (le dernier connu) :

Recettes .....	31.599.410 piastres.
Dépenses .....	30.261.323 —
Donnant un excédent de recettes de.	1.337.787 piastres.

qui a été versé à la caisse de réserve : celle-ci s'élevait, au 31 mai 1904, à 6.444.462 piastres (soit au taux de 2 fr. 40 = 15.466.707 francs). En résumé, le budget annuel s'élève à plus de 75 millions de francs, sur lesquels la dette absorbe un dixième environ : la proportion semble raisonnable jusqu'ici. Mais avant d'aller plus loin, la colonie devra attendre la consolidation de ses recettes, très sujettes à fluctuer avec les récoltes et à donner lieu, comme cette année, à des mécomptes. Il ne saurait être question d'augmenter les impôts. Il sera donc sage, avant de songer de nouveau à recouvrer un crédit, d'attendre les résultats des premiers travaux et voir si les capitaux d'emprunts trouvent dans l'exploitation du réseau ferré lui-même la rémunération légitime qu'on peut en attendre. Il y a lieu de remarquer en effet que si les rapports officiels abondent en détails sur l'exécution des travaux de chemins de fer, ils le sont moins sur les résultats de l'exploitation ; il est à présumer qu'ils ne répondent pas absolument aux espérances primitives. Mais il ne faudrait pas arguer de là pour prétendre que le réseau indo-chinois ne fera pas ses « frais » : il serait prématuré de porter un pareil jugement.

\* \* \*

Bornons-nous en terminant à résumer, d'après le rapport du 7 octobre dernier, l'état d'avancement des travaux :

1° La ligne Haïphong-Hanoï-Laokay est ouverte à l'exploitation publique jusqu'à Yen-bay (240 kilomètres d'Haïphong) et est achevée pour les transports d'approvisionnements jusqu'à Traihutt (288 kilomètres).

La dernière section de 95 kilomètres sera achevée à la fin de 1905 : le rail atteint déjà Laokay ;

2° Ligne Hanoï-Nam-dinh et Vinh ouverte sur toute sa longueur (326 kilomètres) ;

3° Ligne Tourane à Hué (104 kilomètres) en voie d'exécution ;

Section Hué-Quang-tri (67 kilomètres) mise en adjudication le 29 août 1905 ;

4° Ligne Saïgon à Khanh-hoa :

1° section (71 kilomètres), livrée à l'exploitation ;

2° section (61 kilomètres), en voie d'achèvement ;

3° section (58 kilomètres) et 5° section (93 kilomètres), adjudgées le 29 août 1905 ;

4° section (142 kilomètres), sera entreprise ultérieurement.

5° Embranchement de Lang-bian :

1° section : Phan-rang à Xamgon (38 kilomètres), adjudgée le 29 août ;

2° section : Xamgon à Dan-hiem (19 kilomètres), sera entreprise plus tard.

	Kilomètres
Lignes ouvertes à l'exploitation.....	685
— en construction.....	260
— adjudgées le 29 août 1905.....	256
— qui seront entreprises ultérieurement.....	161
Total des travaux autorisés.....	1.362

Donc la moitié du réseau projeté est en exploitation, et comme ce sont les lignes les plus productives, il serait intéressant de suivre les recettes et les dépenses d'exploitation et de faire la comparaison avec les entreprises similaires : en l'absence de ces renseignements, nous ne pouvons préjuger de l'avenir des chemins de fer indo-chinois. Nous pouvons seulement constater que jusqu'ici les dépenses d'établissement se sont élevées à 113 millions environ pour 945 kilomètres, soit une moyenne de 119.500 francs par kilomètre, chiffre inférieur à celui prévu au début de l'entreprise ; mais il faut remarquer que les sections adjudgées récemment comporteront un prix plus élevé en raison des difficultés plus grandes d'exécution. Dans l'ensemble, toutefois, on peut dire que le réseau a été exécuté dans de bonnes conditions, sans risquer de grever trop lourdement le budget de la colonie.

\* \* \*

Jusqu'ici l'exploitation du réseau achevé a été assumée par la colonie, mais pourra-t-il en être ainsi le jour où celui-ci sera complètement terminé ? Il faut s'attendre à voir surgir de grosses discussions entre les partisans et les adversaires de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Remarquons toutefois que, dès maintenant, une Compagnie privée s'est chargée de la construction et de l'exploitation d'une ligne importante, celle de Lao-kay à Yunnan-sen, qui, située en territoire chinois, ne pouvait être entreprise directement par le gouvernement de l'Indo-Chine. On sait que cette ligne, destinée à faire pénétrer l'influence française au Yunnan et à drainer vers le Delta du Tonkin les produits de cette grande province a été dotée, par la loi du 25 décembre 1898, d'une garantie d'intérêts de 3 millions au maximum, cette somme devant être versée par le gouvernement de l'Indo-Chine à la Compagnie concessionnaire : ici, pour des raisons de politique générale, le Parlement a cru devoir engager la responsabilité de l'Etat français à titre subsidiaire. Il n'en reste pas moins acquis que l'Indo-Chine est principale obligée vis-à-vis de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan, l'Etat français donnant en quelque sorte son aval pour cette opération. Il en est résulté que la Compagnie a pu faire dans des conditions très avantageuses un

emprunt public, et commencer les travaux qui se poursuivent normalement, malgré de grosses difficultés de main-d'œuvre.

Constatons, antérieurement, que la première grande œuvre coloniale entreprise par des capitaines français paraît devoir s'achever dans les conditions prévues au programme primitif, sans les déboires que l'on pouvait craindre au début : il faut donc rendre hommage à la fois aux hommes qui ont conçu le plan d'ensemble et à ceux qui l'ont exécuté dans ses détails.

J. FRANCONIE.

## L'ORGANISATION JUDICIAIRE DE L'INDO-CHINE

Le *Journal officiel* de la métropole, du 10 octobre dernier, a publié un décret modifiant sur certains points l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine. Cette retouche nouvelle à une organisation qui a subi déjà un nombre phénoménal de remaniements mérite de retenir l'attention, d'abord en soi, parce qu'elle est, nous le verrons, l'application de principes contestables, et ensuite comme pierre d'un ensemble où les disparates et les fissures sont si lamentables qu'on ne doit perdre aucune occasion d'en dénoncer les dangers.

Une cour d'appel avait été créée à Saïgon en 1868 et une seconde à Hanoï en 1890 ; mais, dans le but d'établir l'unité de direction et de jurisprudence, un décret du 8 août 1898 a créé une cour d'appel unique pour l'Indo-Chine. Cette cour comprend trois chambres dont deux seulement siègent à Saïgon. La troisième siège à Hanoï. Elle comprend un vice-président, deux conseillers et un avocat général. Elle connaît : 1° des appels des jugements rendus par les tribunaux d'Hanoï et Haïphong et par les résidents ou vice-résidents chefs de province au Tonkin ; 2° des appels des jugements rendus par les tribunaux de résidence en Annam ; 3° des crimes commis en Annam par les justiciables des tribunaux français ; 4° des crimes commis dans le ressort des tribunaux de première instance du Tonkin. C'est cette organisation qui est modifiée par le nouveau décret. Aux termes de ce décret, est instituée à Hanoï une quatrième chambre de la cour d'appel. Cette chambre, qui sera composée d'un vice-président, de deux conseillers et de deux mandarins annamites ayant voix délibérative, remplace une commission d'appel organisée par un décret du 1<sup>er</sup> novembre 1901. Cette commission d'appel, à laquelle étaient soumis les jugements rendus par les tribunaux indigènes du Tonkin, remplaçait elle-même une commission de revision composée de fonctionnaires français et de mandarins annamites. Devant cette commission venaient les jugements dans lesquels la loi paraissait avoir été violée.

Au cours de cette évolution la prédominance de l'élément français va s'accroissant et à la phase où nous sommes arrivés, on peut dire que le principe du maintien des juridictions indigènes subit un grave échec, assez menaçant pour l'avenir de ces juridictions. On objectera bien qu'il siègera dans cette quatrième chambre de la cour deux mandarins annamites, mais on peut penser que leur rôle ne sera pas très efficace. Il suffit pour cela de se reporter à ce qui s'est passé tout dernièrement encore au Conseil colonial de Cochinchine où un conseiller indigène a dû donner sa démission de vice-président devant l'hostilité de ses collègues européens. Aussi, quand on lit dans l'exposé des motifs qui précède le décret qu'« il résultera (de cette réforme) un supplément de garanties, découlant naturellement de la régularité des formes observées devant nos tribunaux et que l'on ne saurait négliger dans l'intérêt même des indigènes, surtout si l'on considère que ceux-ci n'auront à supporter aucune augmentation de frais de procédure », on peut penser que le rédacteur s'est fourvoyé et que les indigènes apprécieront peu le supplément de garanties résultant de la régularité des formes observées devant les tribunaux français.

En réalité, si la chambre chargée de la revision des jugements indigènes est mixte, c'est là une précaution de pure forme et, en descendant la pente naturelle, on s'achemine vers une chambre composée exclusivement de magistrats français. C'est un nouveau sacrifice, fait, aux dépens des indigènes, à l'esprit d'assimilation qui est pour notre administration coloniale française une véritable tunique de Nessus. Elle manifeste parfois l'intention de s'en défaire, mais c'est toujours vainement, car, à ces velléités qui se trahissent timidement de temps en temps, répondent bientôt des réalités inspirées par la plus pure doctrine d'assimilation.

\*  
\* \*

Cette manie assimilatrice éclate d'ailleurs encore en une autre partie de la réglementation nouvelle. L'article 10 du décret stipule bien que l'organisation des tribunaux indigènes ou mixtes ainsi que les lois, ordonnances, décrets et coutumes annamites, actuellement en vigueur au Tonkin sont formellement et expressément maintenus, mais il ajoute : « Toutefois les peines ci-après, prévues par cette législation sont transformées. » Les peines ainsi transformées sont les peines corporelles annamites, « dont la rigueur excessive heurte trop violemment, dit l'exposé des motifs, les idées d'humanité et de justice que notre civilisation doit toujours faire prévaloir ». Conformément à cette théorie, les peines de la mort lente, de la strangulation et de la décapitation, suivies ou non de l'exposition de la tête, sont remplacées par celle de la décapitation pure et simple ; les peines de la strangulation et de la décapitation (dites avec sursis), par celle du travail pénible, soit à perpétuité, soit à temps ; les

peines du truong, du rotin, de la cangue, de la marque et toutes autres peines corporelles, par un emprisonnement de un jour au moins à cinq ans au plus. Il n'y a rien à dire des premières atténuations, et l'humanité et la justice telles que nous l'entendons ne vont à l'encontre ici, ni de la façon dont nous devons agir à l'égard des indigènes, ni des habitudes de ceux-ci. Il est d'ailleurs des cruautés si répugnantes à nos idées qu'elles ne sauraient être maintenues sous notre domination. Par contre, il en va autrement de la transformation de la peine du rotin en un emprisonnement plus ou moins prolongé. Le rédacteur du décret a décidé avec sa mentalité d'Européen. Il n'a pas réfléchi que les coups de rotin n'avaient pour l'Annamite ni le caractère ignominieux que leur prêtent les Occidentaux, car le mandarin en reçoit tout comme le simple *nha-qué*, ni même le caractère barbare qu'on leur attribue. Des pays très civilisés ont connu les peines corporelles et, même sans se soucier de ce rapprochement, on peut affirmer que l'Annamite préférera recevoir un nombre modéré de coups de rotin et acquitter ainsi sa peine plutôt que de s'en aller en prison. La prison, en effet, le détournera de ses affaires et fera que ce sera non seulement lui le coupable, mais encore sa famille innocente, qui subira la peine de sa faute; il trouvera cette justice injuste et, après tout, ce ne sera pas si mal raisonné. Nos administrateurs ont cru faire œuvre d'humanité en supprimant les peines corporelles : pour l'Annamite, cette suppression sera tout le contraire, et vraiment l'inaptitude à considérer la mentalité des populations de nos colonies qu'on relève à chaque instant dans les actes de notre administration coloniale est inguérissable.

\* \* \*

Si le nouveau décret sur l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine prête en presque toutes ses parties à la critique, il se trouve aggravé encore par une tradition tout aussi tenace que la manie assimilatrice, tradition qui consiste à verser dans le cadre des magistrats indo-chinois des hommes qui ont parcouru tout notre domaine colonial ou qui sont en train de le parcourir, l'Indo-Chine ne devant être pour eux qu'une halte plus ou moins longue, mais une halte seulement dans la carrière de *globe-trotter* qui est celle du magistrat colonial français.

Un décret du 1<sup>er</sup> novembre 1901 a essayé de remédier à cet inconvénient : son article 2 stipule que les emplois de juge, de juge de paix à compétence étendue, de président de tribunal et de procureur de la République dans les provinces, et de vice-président du tribunal de première instance de Saïgon, dont les titulaires sont plus spécialement en rapport avec la population indigène, seraient réservés aux magistrats servant en Indo-Chine et justifiant de la connaissance de la langue annamite. Les deux tiers des emplois de vice-président, de conseiller à la cour d'appel,

d'avocat général et de substitut du procureur général seraient réservés aux magistrats servant en Indo-Chine, sans autre condition. Ces dispositions sont excellentes, mais qu'en fait-on en pratique? Nous ne sommes pas sûrs qu'elles soient toujours respectées. En tout cas, dans quelques proportions que ces faits se présentent, il est tout à fait regrettable qu'on fasse valser un magistrat de Nouvelle-Calédonie ou de la Guadeloupe en Indo-Chine par exemple; comme cela s'est encore produit tout récemment. Dans le mouvement provoqué par les créations du décret du 10 octobre, le procureur de la République de la Pointe-à-Pitre a été nommé substitut du procureur général de l'Indo-Chine, et le juge président du tribunal de Nouméa a été appelé à Saïgon comme substitut du procureur de la République. Ce sont là des déplacements qu'on devrait rigoureusement éviter; car comment veut-on que, dans ces conditions, un magistrat puisse connaître les mœurs du pays où il doit exercer ses fonctions? A cette valse des magistrats, atténuée un peu aujourd'hui et susceptible de l'être plus encore dans l'avenir, à la suite de la création à l'École coloniale de cours pour les futurs magistrats, cours répartis en deux sections, l'une indo-chinoise et l'autre africaine (1), s'ajoute un autre inconvénient qui découle de celui-là, mais qui ne paraît pas devoir disparaître devant la permanence dans la colonie parce qu'on n'y tient pas suffisamment la main, c'est l'absence de la connaissance de la langue annamite. Il ne suffit pas de s'acheminer, trop lentement à notre avis, vers une organisation judiciaire qui soit tout à fait spéciale à l'Indo-Chine, qui soit, disons-le, parfaitement étanche, il faut encore que les magistrats connaissent la langue des indigènes. C'est là une condition absolument indispensable pour que la justice soit rendue avec quelque équité; ce qui est impossible quand, comme aujourd'hui, les magistrats sont obligés d'utiliser dans leurs instructions et interrogatoires les services d'interprètes portés à faire le pire abus de leur omnipotence. Le ministre des Colonies devrait être persuadé que, toutes les fois qu'il nomme en Indo-Chine un juge qui ne sait pas l'annamite, il prépare presque autant d'iniquités que de jugements.

La réforme de la magistrature aux colonies est liée très étroitement à l'œuvre de la domination. Il est superflu de démontrer aujourd'hui que, suivant que l'organisation judiciaire sera réglée convenablement ou non et que les magistrats rendront des jugements plus ou moins équitables, l'influence du pays colonisateur se consolidera ou s'effritera.

On peut espérer voir un nombre décroissant de magistrats valser d'une colonie à l'autre sous un ministre animé d'intentions comme celles de M. Clémentel. Nous attendons de lui une atténuation dans la pratique du régime actuel dont de récents décrets, comme celui qui a organisé à l'École coloniale la section de préparation à la

(1) Cette réforme a été réalisée par le décret du 7 avril 1903.

magistrature coloniale, doivent entraîner la modification.

Il est clair que dans les polémiques actuelles, soulevées par la révélation de certains actes de cruauté dans nos possessions d'Orient et d'Afrique, nous allons voir deux tendances se partager l'opinion. L'une sera celle de tous les intérêts qui considèrent notre domaine d'outre-mer comme un champ où l'on doit s'enrichir avec toute la hâte et par tous les moyens possibles; elle donnerait, si elle se généralisait, un sens véritablement odieux au mot de colonie d'exploitation, scientifiquement si exact. L'autre tendance, candidement humanitaire, sera celle des gens qui s'imaginent qu'il suffit d'appliquer aux nègres, en bloc et sans préparation, tous les bienfaits de la civilisation occidentale, y compris au besoin les droits électoraux, pour faire de notre empire colonial une nouvelle Arcadie. Or, c'est précisément parce qu'on a voulu donner aux indigènes de nos colonies tous les bienfaits de notre civilisation, au nombre desquels se trouve la séparation des pouvoirs, qu'on leur a infligé une magistrature trop souvent incapable de juger autrement que sur les dires de ses interprètes, c'est-à-dire une magistrature incapable de rendre la justice. A cet inconvénient déjà très grave s'en est ajouté un autre, celui de diminuer aux yeux de nos sujets indigènes la puissance de nos administrateurs. Habités à voir réunies dans les mêmes mains la justice et l'administration, les indigènes sont déroutés par le dualisme que l'importation malencontreuse du principe de la séparation des pouvoirs a établi dans nos colonies, et il en résulte une diminution considérable d'influence pour nos administrateurs.

On aurait évité en grande partie tous ces inconvénients si, au lieu de suivre l'une ou l'autre des deux tendances que nous venons de signaler, on s'était engagé dans une troisième voie, celle de l'étude des problèmes coloniaux en eux-mêmes, avec le désir d'accorder aux indigènes toute la justice et tous les bons traitements possibles, mais en basant nos efforts sur l'étude concrète de la société et des besoins de nos sujets d'outre-mer. Si on avait étudié ainsi les indigènes, on n'aurait pas fait aussi gravement fausse route dans l'organisation de la justice aux colonies, surtout dans une colonie comme l'Indo-Chine.

EDOUARD PAYEN.

#### AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

## LE CHEMIN DE FER

DE

## MERV A KOUCHK

Dans un article du *Times of India*, un journaliste anglais, M. Angus Hamilton, a donné des renseignements intéressants sur la ligne de Merv à Kouchk, dont la construction avait fort inquiété l'opinion britannique.

L'établissement du chemin de fer transcaspien qui, partant de Krasnovodsk sur la rive orientale de la Caspienne, atteint Andijan, son terminus actuel, en passant par Merv, Bokhara, Samarkande et Kokand, avait été entrepris, dit M. Angus Hamilton, pour des raisons purement stratégiques. La section Krasnovodsk-Merv a, à cet égard, une importance particulière; mais plus la ligne pénètre au cœur de l'Asie centrale, plus les considérations commerciales entraînent en jeu, plus le pays devenait riche et producteur. En construisant la voie ferrée jusqu'à Merv, les Russes avaient accompli une partie de leurs desseins; mais, pour concentrer une armée sur la frontière afghane, en vue d'opérations militaires éventuelles, il leur restait à parcourir environ 300 verstes d'un pays difficile où les troupes auraient à traîner derrière elles d'immenses convois de chameaux, extrêmement coûteux, difficiles à réunir et sujets à de terribles paniques.

Ce fut pour éviter ces aléas et pour assurer plus solidement leur position stratégique que les Russes entreprirent la construction de la ligne de Merv à Kouchk.

En 1894, des études faites dans deux directions, à partir de la station de Tedjen, et à partir de Merv, démontrèrent que ce dernier tracé était le plus avantageux et avait une valeur intrinsèque supérieure. D'ailleurs, la ligne n'offrait pas de difficultés techniques particulières, le pays présentant une surface unie. La route par Merv était d'environ 65 verstes plus longue que celle par Tedjen, mais cette dernière aurait fait passer la voie ferrée à travers une contrée très accidentée et sans eau. La longueur réelle de la ligne aurait certainement dépassé celle du tracé par Merv. En outre, ce dernier traversait les populeuses oasis de Merv, Elatan, Pendjeh et était bien approvisionné d'eau sur tous les parcours.

En conséquence, on décida de construire la ligne en suivant les vallées de la Mourghab et de la rivière de Kouchk, et pour restreindre, le plus possible, les dépenses de premier établissement, on se proposa de limiter, au strict nécessaire, le nombre des bâtiments d'exploitation et de logement du personnel, et de les construire avec les matériaux les moins coûteux; de ne pas ballaster l'infrastructure de la voie, d'employer le bois au lieu de la pierre pour l'établissement des ponts, et de fixer les fils du télégraphe sur les supports déjà en usage pour les lignes de l'Etat.

Les premières prévisions budgétaires furent de 8.408.000 roubles, mais ce chiffre fut porté, dans la suite, à 8.719.000 roubles.

Un oukase impérial, publié le 26 août 1896, autorisa la construction de la ligne et, le 27 avril 1897, les travaux commencèrent, sous la direction du colonel Oulyanin, du génie. De 3.500

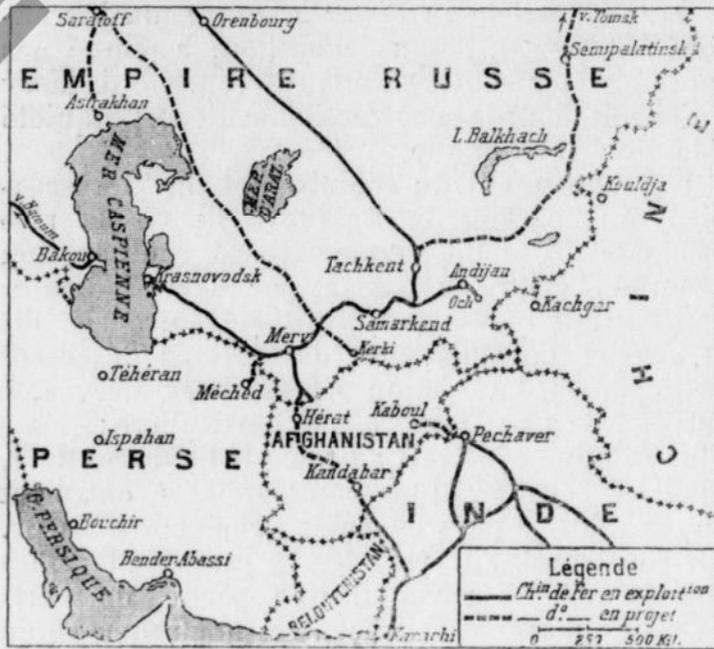
cela, l'infrastructure de la voie était achevée en novembre 1898 et la pose des rails était terminée le 4 décembre de la même année. Le prix de revient réel des 293 verstes de la ligne s'éleva à 10.176.000 roubles, soit 33.000 roubles par verste. A considérer l'ensemble de la ligne transcaspienne, la section Merv-Kouchk avait été construite, non seulement à meilleur marché que les autres sections, mais aussi plus économiquement qu'aucun des chemins de fer russes.

En juin 1900, la ligne passa sous le contrôle de la direction des chemins de fer de l'Asie centrale, et depuis, de nombreuses améliorations y ont été apportées qui la rendent apte à jouer le rôle auquel l'Etat-Major russe la destine et un embranchement a ensuite été construit de Pendjeh à Maroutchak.

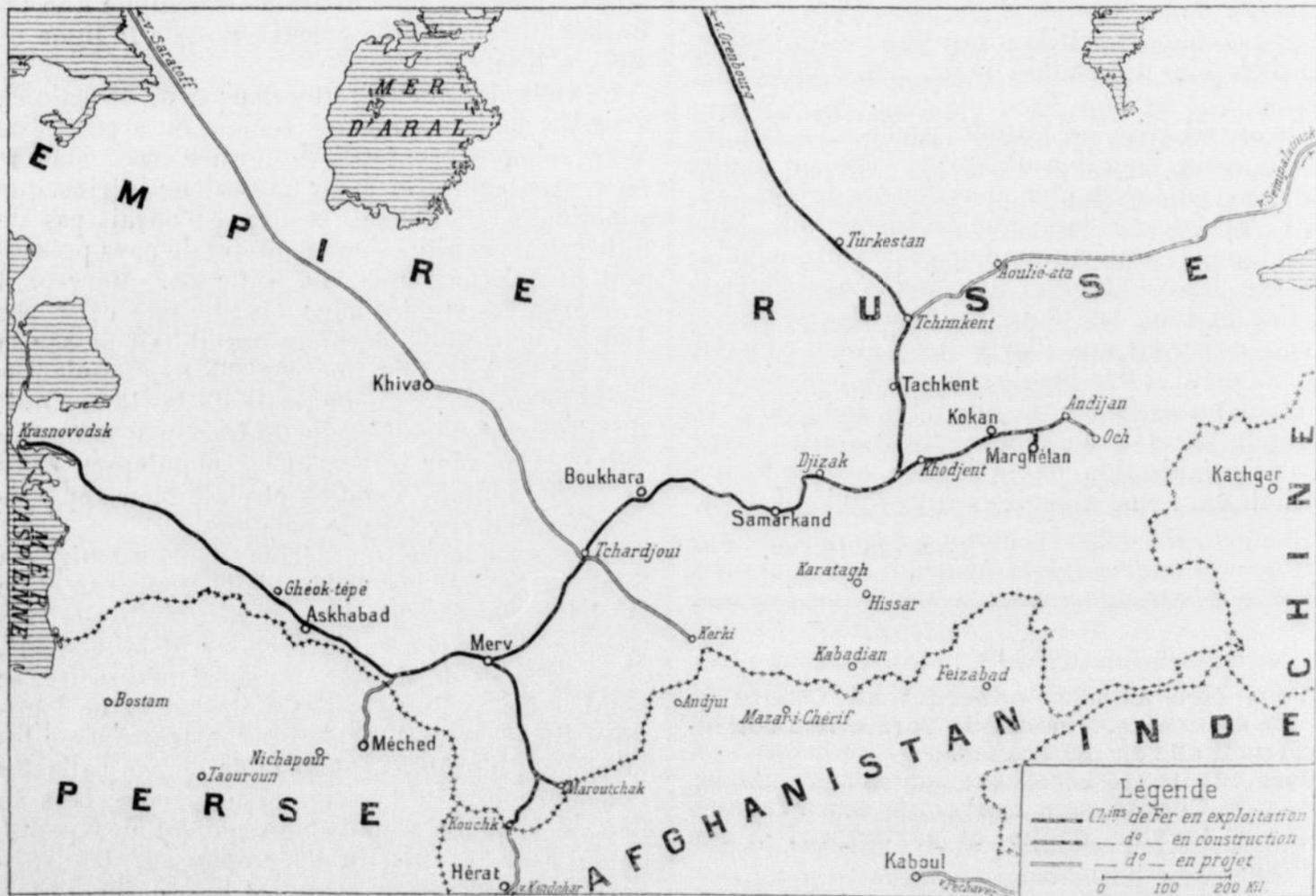
La Mourghab avec ses tributaires la Kouchk et la Kash prend sa source en Afghanistan et arrose le district de Merv. La prospérité de cette oasis et de celle de Pendjeh dépend donc de la bonne volonté de l'émir, situation qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, pourrait bien provoquer de la part de la Russie « une de ces rectifications de frontière » qui aurait pour résultat de mettre la ligne de partage des eaux du côté le plus sûr de la frontière, et de la soustraire à un voisin dont les bons procédés sont toujours sujets à caution.

Merv, point de départ de l'embranchement, est situé à environ 842 verstes de la tête de ligne du Transcaspien et à 293 verstes de Kouchk.

Les premières stations qu'on rencontre sont Balkhatan-Baba à 37 verstes de Merv, au milieu



à 5.000 ouvriers russes, persans, bokhariotes, sartes de la province de Samarkande, ersaris et afghans de Maimena furent employés. La malaria qui régnait à l'état endémique provoqua de nombreux cas de maladie parmi les ouvriers; malgré



d'un pays plat et sablonneux, puis à 20 verstes plus loin, Elatan, près du village du même nom fondé en 1885 et dont la population est composée de Perses, de Bokhariotes, de Khivans, de Sartes, d'Arméniens et de Juifs Bokhariotes qui détiennent comme de juste la plus grande partie du commerce. Elatan est le poste commercial le plus important de la ligne. Les stations suivantes sont: Sultan-Bent dont les environs peu accidentés et marécageux sont peuplés d'habitants tekkes. Iman-Baba dans une contrée presque déserte; Sari-Yazi dans la vallée de la Mourghab que limitent à l'est les monts Karabyl.

Près de la gare il y a un hôpital militaire et des casernes pour une compagnie du bataillon des chemins de fer de la Transcaspié, Tash-Kepri, à 197 verstes de Merv, dans la partie de la vallée de la Mourghab à son confluent avec la rivière de Kouchk. A 22 verstes de là, presque sur la frontière afghane on rencontre le petit village de Penjdeh, maintenant appelé Takhta-Bazar où se trouvent les bâtiments de la douane et par où passe la plus grande partie du commerce entre la Russie et l'Afghanistan. A partir de ce point la ligne se dirige vers le Sud-Ouest, à travers l'étroite vallée de la rivière de Kouchk.

La station suivante est Kala-i-Mor à 224 verstes de Merv. A 15 verstes plus loin, la ligne franchit la rivière de Kouchk sur un pont dont les culées sont en pierre et les piles intermédiaires en fer. Près de la station de Kouchk, la voie passe auprès de deux villages fondés par des colons russes, l'un en 1892, l'autre en 1896.

Le poste de Kouchk, « Kouchkinski », est situé sur la frontière afghane dans la large vallée de la rivière de Kouchk, que limitent les hautes pentes montagneuses des Bend-Chengurek, ramifications du Paropamir. Grâce à la construction de la voie ferrée, Kouchk a acquis une importance spéciale. En 1900, la place était considérée comme forteresse de quatrième rang; le pavillon russe y fut arboré en présence du général Kouropatkine, ministre de la Guerre.

Jusqu'à l'établissement du chemin de fer, la population se composait seulement de la garnison et de quelques commerçants arméniens et persans; mais, avec l'établissement du chemin de fer, elle a augmenté rapidement. Actuellement il y a à Kouchk 53 maisons dont 23 appartiennent à des particuliers. Les environs sont malsains à cause de la nature marécageuse du sol et on prend actuellement des mesures pour assécher les marais et régulariser le cours des rivières afin d'assainir non seulement le territoire occupé par la gare, la forteresse et le village, mais aussi l'étendue de pays entre le poste frontière de Kara-Teppe et les villages d'émigrants d'Aledeieffski et de Poltavski.

La gare se compose d'un beau bâtiment en pierre blanche, tirée des carrières locales du bassin de la rivière de Kouchk, d'un atelier, de 8 maisons d'habitations avec des quartiers spéciaux pour les employés et de casernes pour la 6<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de chemin de fer de

la Transcaspié. Tous les bâtiments sont éclairés à la lumière électrique. Les ateliers sont pourvus de machines-outils mues électriquement. Près de la gare il y a de larges approvisionnements de traverses et de rails suffisants pour établir la voie ferrée jusqu'à Hérat en cas de besoin. L'eau provient d'une source dans les monts Gumbegli.

Les casernes sont situées sur le versant d'une haute colline, que surmontent des fortins. Il y a aussi un hôpital militaire, un bureau des postes et télégraphes et une maison de la douane. La poste de Kouchk n'a pas d'importance commerciale, mais comme le village est placé au pied du poste, celui-ci a une valeur stratégique considérable. Aux mains des Russes il commande les routes commerciales vers l'Afghanistan et vers Hérat. Il y a pas de doute que Kouchk, plus tard, jouera un rôle important dans le règlement de la question encore en litige entre la Russie et l'Angleterre. L'avenir dira si l'existence de ce poste aura une influence quelconque sur le commerce, actuellement réglementé par le gouvernement afghan et dirigé par ses autorités frontières vers le Khorassan.

Le poste des gardes frontière russes est à Childukhter à 18 verstes au sud de Kouchk et à seulement 120 verstes d'Hérat à travers les passes du Paropamisus.

Jusqu'à ces derniers temps, la capacité de transport de l'embranchement Merv-Kouchk était limitée à celle du chemin de fer transcaspien, et la rareté de l'eau ainsi que l'insuffisance du matériel roulant fixaient cette capacité à quatre trains par jour. Cette situation a été profondément modifiée par la construction de ligne d'Orenbourg à Tachkent qui met désormais en communication la Russie d'Europe avec le Nord de l'Afghanistan en évitant les transbordements de la Caspienne.

Cette ligne, qui s'étend sur une longueur de 1.794 verstes, vient d'être achevée et depuis le 31 janvier dernier sa partie Nord est ouverte au trafic.

Comme la ligne traverse une région totalement dépourvue d'eau, il a fallu surmonter d'énormes difficultés techniques, et, pour alimenter les machines, on a dû amener l'eau du lac Rakpatsa éloigné de 125 verstes. Par contre, du côté Sud où le chemin de fer longe l'Amou-Daria, il a fallu garantir la voie contre l'invasion des eaux, car le fleuve, dont le niveau est plus élevé que celui de la région environnante, déborde, au printemps. On a été obligé de construire un grand nombre de remblais, de ponts et de canaux. La partie Sud de la ligne sera ouverte au commerce au mois de novembre.

Il existe aussi un projet de chemin de fer de Saratof à Merv, qui passerait par Ouralsk et la basse vallée de l'Amou-Daria; mais il est à prévoir que la construction de cette ligne sera différée pour des raisons financières.

E. N.

## RECONNAISSANCES TOPOGRAPHIQUES

DANS LE TIBET OCCIDENTAL

LA MISSION DES CAPITAINES RAWLING ET RYDER

Dans son dernier numéro (octobre 1903), le *Geographical Journal* a publié le récit d'un très intéressant voyage d'études topographiques effectué il y a quelques mois au nord de l'Himalaya, dans le Tibet occidental, par quelques officiers anglais (1). On se rappelle qu'une des clauses du traité anglo tibétain signé à Lhassa le 7 octobre 1904 stipulait qu'un marché serait ouvert à Gartok, dans la vallée du Haut-Indus. Il fallait envoyer un agent reconnaître la place et régler avec les fonctionnaires locaux l'exécution de cette clause de la convention. Le capitaine Rawling, qui avait accompli en 1903 un remarquable voyage dans le Tibet occidental, fut chargé de cette mission, avec, pour second, le lieutenant Bailey qui, par sa connaissance du tibétain, devait rendre à l'expédition de très grands services. Afin d'utiliser dans un intérêt scientifique le voyage qui se préparait et dont l'objectif principal avait un caractère politique nettement marqué, on adjoignit au capitaine Rawling deux officiers du service topographique de l'Inde, les capitaines Ryder et Wood, et quelques auxiliaires indigènes du même service. C'est au récit que le premier de ces officiers a fait de son voyage que nous empruntons les renseignements qui suivent.

Deux considérations principales réglèrent les préparatifs de l'expédition : d'une part, il convenait de s'équiper de façon à pouvoir passer un hiver entier, pour le cas où les voyageurs ne pourraient rentrer dans l'Inde avant que les hauts passages fussent fermés par les neiges; d'autre part, on était dans l'incertitude la plus complète relativement à l'altitude que les Tibétains observeraient vis-à-vis de la mission : quelques semaines auparavant, ils échangeaient des coups de fusil avec le corps expéditionnaire anglo indien; il fallait donc se prémunir, sinon contre leur hostilité, tout au moins contre leur mauvais vouloir et leur inertie. Cependant, comme nous le verrons, aucune de ces deux éventualités ne se réalisa. La caravane fut organisée comme suit : 26 poneys de charge portaient assez de provisions pour que l'on pût se passer, au besoin, du concours des Tibétains; 17 poneys de selle devaient permettre aux voyageurs d'effectuer commodément la majeure partie de chemin. En outre, 100 yaks, du corps spécial de transport par yaks, accompagnèrent la mission jusqu'à Shigatse; au delà, elle trouva chez les populations l'accueil le plus empressé et toutes facilités pour se procurer

(1) Le récit du capitaine Ryder contient l'exposé des travaux qu'il a effectués de septembre 1903 à janvier 1905, tant avec la première commission de la frontière tibétaine, celle qui séjourna à Kamba-Djong de longs mois, qu'avec l'expédition militaire de 1904 et qu'avec la compagnie du capitaine Rawling de Gyang-tse à Gartok. C'est cette dernière partie de son récit seulement que nous utiliserons.

les bêtes de charge, mules, poneys, yaks, ânes, dont elle avait besoin. Les approvisionnements eux-mêmes étaient calculés à deux mois de vivres pour les hommes, plus deux mois de supplément pour certains articles impossibles à trouver en route. Pour les officiers, on emporta quatre mois de vivres. La caravane se mit en route le 10 octobre 1904 : elle se composait, au total, des capitaines Rawling, Ryder et Wood, du lieutenant Bailey, du sous-topographe (*sub-surveyor*) Ram Singh, de l'infirmier Hira Singh; 3 topographes militaires, 5 soldats Gourkhas, 5 Khalassis, 7 conducteurs de poneys, 2 domestiques hindous, 2 domestiques tibétains, enfin 1 Ladakhi comme chef de convoi; soit en tout 31 personnes dont 4 Européens.

Quatre jours de marche les conduisirent à Shigatse (3.830 mètres), une des villes les plus importantes du Tibet, où ils passèrent plusieurs jours à s'équiper en fourrures, vêtements chauds pour le séjour sur les hauts plateaux. C'est près de Shigatse que se trouve le célèbre monastère de Tachi-lhoun-po où réside le Tachi Lama qui, jusqu'à ces derniers temps, ne le cédait au Tale Lama qu'en puissance temporelle et qui, depuis que ce dernier a pris la fuite, au moment de l'expédition anglaise, est devenu le principal personnage du Tibet. La mission le visita dans sa résidence d'été. Sixième titulaire de ces hautes fonctions, il n'avait que vingt-trois ans en octobre 1904. Son attitude, pleine de noblesse et de dignité, produisit une très vive impression sur les voyageurs. Ils visitèrent également les tombeaux des Tachi Lamas précédents. Ils sont au nombre de cinq et la description que Bogle, le voyageur anglais, fit des trois qui existaient lors de son séjour au Tibet correspond, paraît-il, à l'exacte réalité.

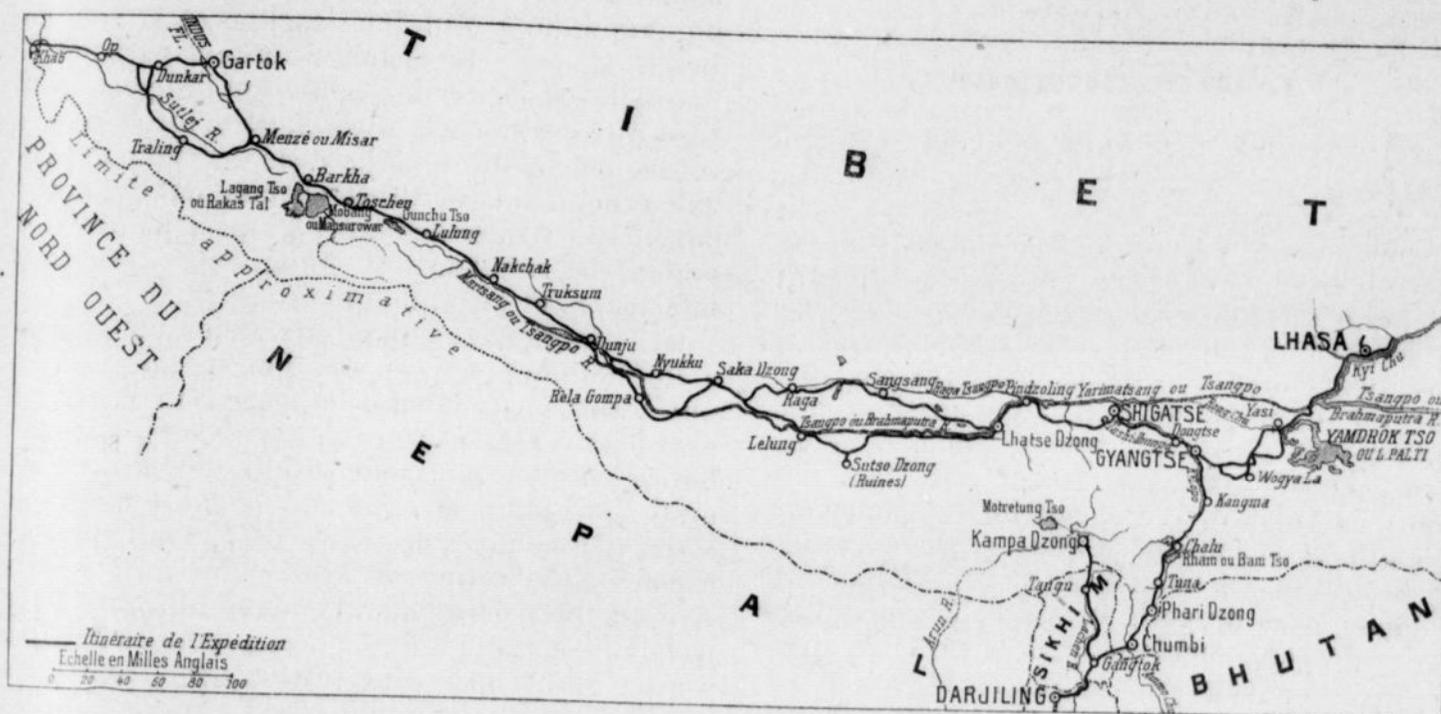
C'est à Pindzoling que la route suivie par le capitaine Ryder et ses compagnons rejoignit le Tsampo ou Brahmapoutra, dont elle était demeurée, jusqu'alors, distante de quelques milles au Sud. Elle ne s'en écarta plus guère jusqu'à la source du fleuve. A Lhatse-Dzong, la mission se partagea en deux groupes : le capitaine Wood et le lieutenant Bailey continuant à suivre la route principale qui traverse le Tsampo et s'en écarte vers le Nord, tandis que les capitaines Rawling et Ryder prenaient plus au Sud, demeurant sur la rive droite du fleuve dont ils désiraient reconnaître le cours sur la plus grande longueur possible.

A Saka-Dzong, pauvre village d'une douzaine de huttes sales et misérables, à 4.617 mètres d'altitude, les deux groupes se rejoignirent, mais pour se séparer à nouveau, le capitaine Ryder s'efforçant toujours de suivre le cours du Tsampo. Le 26 novembre, ayant franchi la passe de Mayum (5.151 mètres), ils quittaient définitivement la vallée du fleuve, qu'ils avaient ainsi relevé, presque sans interruption, depuis Shigatse jusqu'à sa source. Ils arrivaient dans la région des lacs où trois des plus grands fleuves de l'Inde, le Brahmapoutra (Tsampo), le Sutledj et l'Indus, prennent naissance à quelque distance les uns

des autres. Le Gunchu-Tso, qu'ils rencontrèrent d'abord, est un lac long de 11 milles (18 kilomètres) et large de 2 ou 3, complètement gelé et n'ayant aucun émissaire. Le Mansarowar qu'ils rejoignirent le 30 novembre n'était pas gelé, sauf sur les bords. C'est une nappe d'eau de 12 milles environ (19 kilomètres 1/2) de long sur autant de large. Communique-t-il avec le Rakas-tal (Lagang-Tso des Tibétains) qui s'étend à 2 ou 3 milles à l'ouest, sur 16 milles environ de long et 3 ou 4 de large? La question était controversée. Le capitaine Ryder l'a résolue par l'affirmative. Quand il explora les bords du Mansarowar, il ne reconnut que le lit, à sec à ce moment de l'année, du chenal de jonction; à la saison des pluies ou à la fonte des neiges, le niveau du lac s'élève assez sensiblement, et comme il suffit d'un relèvement de 60 centimètres pour que le

centre de commerce le plus important du Tibet occidental; mais dans la belle saison les marchands y viennent en grand nombre, vivant sous la tente. Le vent secouait sans cesse la hutte dans laquelle nous nous tenions blottis, et le temps devenant menaçant, nous étions anxieux de ne pas rester à Gartok une minute de plus que le temps nécessaire au capitaine Rawling pour régler les questions relatives au marché. Ayant atteint l'objet principal de notre voyage, il ne nous restait qu'à regagner l'Inde le plus rapidement possible.»

Ce n'était pas la partie la moins difficile de l'expédition. Franchir, en plein mois de décembre, dans l'une des régions les plus désolées du globe une série de passes très élevées, dont l'une, — le col d'Ayila, qui fit passer les voyageurs de la vallée de l'Indus dans celle du Sutledj — atteint



déversoir fasse son office, il n'est pas douteux qu'il existe, tout au moins à certains moments de l'année, une communication entre les deux lacs.

Par contre, aucune relation n'existe entre les lacs et le Sutledj, dont les sources doivent se trouver sur les flancs de la vallée, à l'ouest de la région des lacs.

Le 9 décembre enfin, la mission atteignit Gartok : la passe de Jerko, qui permet de franchir la ligne de partage des vallées de l'Indus et du Sutledj, n'est qu'à 16.200 pieds (4.937 mètres) et n'offre aucune difficulté. Les deux Garpons, gouverneurs du Tibet occidental, étaient déjà installés à Gargunsa, leur résidence d'hiver, qui est à 30 milles environ en aval de Gartok, mais ils étaient venus à la rencontre de la mission anglaise.

Les voyageurs ne s'arrêtèrent qu'un jour à Gartok : ce pauvre village leur parut la plus triste des localités qu'ils aient eu à traverser durant tout leur voyage : « Une douzaine de masures en ruine au milieu d'une longue et large plaine déserte, tel était à cette époque de l'année, écrit le capitaine Ryder, ce qui, en été, constitue le

5.700 mètres d'altitude, constitue une épreuve particulièrement dure. A Dunkar (4.297 mètres), ils retrouvèrent les cultures. La traversée du Shiring-La (4.998 mètres) le 21 décembre, à travers une épaisse couche de neige, offrit de réelles difficultés, surtout à la descente. Le 23, ils franchirent le Sutledj sur la glace, à 2.834 mètres, et la veille de Noël, une escalade de 5.000 pieds et une descente de 6.000 les conduisit, au delà du dernier obstacle, en territoire anglais. De la frontière, ils gagnèrent en dix-huit marches Simla, où ils arrivèrent le 11 janvier 1905.

Au point de vue géographique, la mission des capitaines Rawling et Ryder a obtenu des résultats très appréciables. Les levés à la planchette qu'ils effectuèrent atteignent 40.000 milles carrés (104.000 kilomètres carrés). Ils levèrent le Tsampo de Shigatse jusqu'à sa source, la région du lac Mansarowar, élucidant les problèmes qui se rattachent à cette portion du Tibet, complétèrent le lever de la rivière Sutledj, de ses sources jusqu'au point où elle pénètre en territoire anglais, et reconnurent la source de la branche de l'Indus qui passe à Gartok. Ces divers travaux, auxquels il faut ajou-

ter des travaux de triangulation très étendus, accomplis par une température particulièrement inclemente, qui atteignit — 24° Fahrenheit, font le plus grand honneur aux officiers qui les ont menés à bien. Ils complètent de la façon la plus heureuse les renseignements très imparfaits que l'on possédait sur la région au nord de l'Himalaya qui est comprise entre Shigatse et la région des lacs; il suffit, au reste, pour apprécier l'importance qu'ils présentent, de comparer la carte qui est jointe à l'article que nous venons de résumer à la carte d'Asie centrale de l'Atlas de Stieler (feuille n° 62).

C. M.

## CINQ ANS DE VICE-ROYAUTÉ AUX INDES

1900-1903

LORD CURZON

Sa politique intérieure et sa politique extérieure

Pendant la guerre du Transvaal, qui a immobilisé toutes les forces de l'Angleterre et qui permettait à ses ennemis de se livrer aux approches de son vaste empire à des entreprises capables de compromettre sa sécurité, la politique anglaise, dans l'Inde comme ailleurs, a été aussi réservée et aussi peu provocante que possible. A ce moment, l'action de lord Curzon était tout intérieure : à l'extérieur, il se contentait de nouer des relations et de s'informer. Mais, depuis lors, on a vu sa politique se manifester dans les faits par la démonstration du golfe Persique, les incitations qui sont certainement venues de Calcutta au Japon et ont poussé ce pays à la guerre. Puis sont venues l'expédition au Tibet, les intrigues anglaises en Arabie, qui ont amené d'un côté la guerre entre le scheikh de Koueit, allié à l'émir des Ouahabites, et l'émir du Chammar, et de l'autre la révolte de l'Yémen. Cette politique n'a certainement pas été étrangère à toutes les influences qui se sont déployées pour rendre aussi nul et aussi inefficace que possible le traité franco-siamois de 1902, insuffisamment amendé en 1903. Lord Curzon a encore agi en Afghanistan, pour ne parler que de l'extérieur, car à l'intérieur il a systématiquement dirigé sa politique dans le sens pour ainsi dire féodal qu'indique le grand durbar de Delhi.

Certes, l'idée directrice de son règne n'est pas une idée neuve : c'est l'idée d'impérialisme poussée aussi loin que possible. L'originalité a consisté dans la manière. Elle a été adaptée aux besoins modernes et aux idées d'un homme qui voulait soumettre à l'empire de l'Angleterre tous les rivages asiatiques de l'océan Indien.

\* \* \*

Il n'est pas risqué de dire qu'à l'intérieur même de l'Inde, lord Curzon a été le continuateur, l'am-

plificateur de Dupleix. S'inspirant de son exemple, de l'expérience souvent malheureuse de la domination anglaise dans l'Inde, de la politique russe dans l'Asie centrale, et aussi des pratiques constantes des Hollandais dans les îles de la Sonde, lord Curzon a considéré qu'il fallait que l'Angleterre assit dans l'Inde sa puissance autant que possible sur une forte hiérarchie, et se servit, à la fois pour mener, sans qu'elle s'en aperçût, la population indigène et pour la diviser, des rajahs et autres princes indiens.

Ce serait une erreur de croire que cette idée simple et si pratique, qui se résume aux esprits français dans la formule du protectorat, malheureusement si peu obéie dans notre propre politique coloniale, l'a été toujours dans celle de l'Angleterre. A cet égard, cette dernière s'est longtemps éloignée de la ligne de conduite que les Hollandais se sont tracée dans leur domaine de l'Insulinde dès 1830, par le règlement organique dû à Van der Capellen et à Van der Bosch, et qui « proclamait, après expérience, la nécessité de laisser la population indigène sous l'autorité de ses chefs directs, principe fécond en conséquences utiles, car la considération dont le gouvernement entoure ces chefs en fait des agents dévoués, les intermédiaires les plus naturels, et partant les meilleurs de tous, entre les classes inférieures et l'Etat dominant ».

Or, l'Angleterre suivit aux Indes un système diamétralement opposé. Celui de ses gouverneurs qui incarna ce système fut lord Dalhousie, qui partit juste à temps pour ne pas recueillir le fruit de ses œuvres : la grande révolte de 1857. Le but qu'il avait poursuivi pendant les huit années de son gouvernement, de 1848 à 1856, avait été d'arriver à l'unification de l'Inde. Ces huit années sont une période mémorable dans l'histoire de ce pays. Elle marque la fin de la conquête du Pendjab sur les Sikhs, après une lutte terrible contre les héritiers de Runjit Singh (1849), la conquête de la Basse-Birmanie (1852) et enfin, en 1856, l'absorption du royaume d'Oudh sans conquête. D'après les idées émises par lord Dalhousie, le territoire d'un prince indigène qui mourait sans héritiers directs était, en effet, considéré comme revenant de droit aux Anglais, à l'exclusion des héritiers adoptés. Cette règle avait donné au gouvernement des Etats Mahrattes, comme Jhansi, Nachpur et Satara. Lord Dalhousie la compléta en transformant en pensions viagères les pensions accordées aux princes dépossédés et à leurs familles, et il réussit à porter ainsi à son comble le mécontentement des Mahrattes en atteignant par là leur chef, l'héritier du juhwa de Poona, et à s'aliéner les musulmans en jetant sur le pavé Bahadur-Chali, dernier descendant des empereurs mogols de Delhi et de la race de Tamerlan. Telle fut l'origine de la révolte de 1857 qui faillit coûter à l'Angleterre le plus beau fleuron de son empire colonial.

Mais la leçon n'a pas été perdue : depuis 1857, les Anglais se sont efforcés d'oublier et de faire oublier les théories Dalhousie. Laisant désormais en repos les Etats indigènes qui subsistaient

encore, ils en ont même reconstitué certains autres. Quelques-uns ont été agrandis. Ainsi a été constituée, à travers toute la péninsule, une chaîne irrégulière d'intérêts particuliers, rivaux souvent et n'ayant en tout cas jamais entre eux aucun lien de parenté. Les princes qui gouvernent ces Etats, indépendants en apparence, n'ont plus même en réalité qu'un simple contrôle sur les finances de leurs Etats : ils sont en quelque sorte réduits à une liste civile. Autrefois un danger pour la domination anglaise, ils sont maintenant pour elle une cause de sécurité en rompant de toutes parts l'unité des pays d'administration directe et en rendant plus difficile l'extension d'un mouvement insurrectionnel.

Mais, jusqu'ici, cette sage politique était compromise par une attitude maladroite : on témoignait et surtout l'on montrait à ces princes une méfiance et un mépris de leurs personnes peu faits pour se les attacher. Lord Curzon a voulu porter remède à cela, mettre en quelque sorte la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs. Mieux que tout autre il sait qu'un homme averti en vaut deux et je crois que rarement la police secrète a été mieux faite que sous son gouvernement. Mais cette méfiance maintenue au fond a disparu des rapports extérieurs. Au lendemain de son premier débarquement aux Indes, rendant visite au représentant de la plus ancienne noblesse du pays, le souverain radjpoute de Jeypore, il l'a appelé son frère et a insisté plusieurs fois sur ce point dans sa harangue. Il ne s'est jamais départi de cette ligne de conduite qu'il affirmait dès son arrivée. Toujours il s'est attaché à recevoir avec les plus grands honneurs les princes indigènes, les relevant ainsi aux yeux de tous, et leur répétant qu'il n'était, lui vice-roi des Indes, que le premier d'entre eux. D'ordinaire, quand un vice-roi et un prince indigène étaient en présence, il y avait entre eux un intermédiaire ; le résident britannique auprès de ce prince. Avec lord Curzon, cet intermédiaire a disparu. Quand le rajah arrive en sa présence, il sait bien d'avance tout ce que l'indigène pourrait avoir à lui demander, il est au courant de ses affaires, de ses tenants et aboutissants, et une mémoire heureuse lui permet presque toujours de faire montre de souvenirs personnels. Le résident suit son souverain, mais il n'est plus l'intermédiaire obligé : il n'est plus que le premier « A D C in waiting ». C'est le vice-roi des Indes recevant un souverain vassal. C'est là une politique très adroite et qui n'a pas tardé à porter ses fruits, puisque, lors de l'expédition de Chine, le rajah de Gwalior a tenu à partir lui-même avec un corps de sa cavalerie, que celui de Bekaneer a prêté à l'armée anglaise son corps de chameliers et que les hôpitaux du corps expéditionnaire anglais ont été largement subventionnés par les souverains du Mysore et de Jeypore, pour ne citer que les deux plus gros donateurs.

Arrêtons-nous donc sur ces derniers faits, si significatifs, et tâchons de bien en préciser la portée. Lord Curzon a-t-il simplement voulu, pendant les cinq années de son règne, améliorer

le sort des populations indigènes, agrandir et perfectionner les possessions anglaises des Indes? Non, il a vu à la fois plus grand et plus pratique. Entre l'énorme empire russe d'Asie et l'empire naissant du Japon, dont la dernière guerre a été, par malheur, la première révélation pour beaucoup de de gens, il a voulu asseoir, élargir un empire anglais : l'océan Indien, et toutes les ressources de sa merveilleuse activité, les trésors d'expérience qu'il a acquis pendant quinze années de voyage à travers l'Asie, il les a mis au service de cette idée. C'est à cela qu'a tendu la politique intérieure que nous venons de résumer plus haut. S'il a adopté cette ligne de conduite vis-à-vis des princes et de la noblesse indigènes, c'est qu'il a compris qu'un tel empire dans un tel pays devait être un empire féodal. Et, pour en arriver à cette conclusion, il avait la longue suite de faits que nous avons exposés plus haut, c'est-à-dire les leçons de l'expérience, si chèrement acquise par les Hollandais dans les îles de la Sonde et par son propre pays aux Indes. Il a jugé sage d'asseoir la puissance anglaise sur un retour aux anciennes traditions du pays qu'il gouvernait, comprenant que par là il fortifiait son prestige au lieu de le diminuer. La première grande manifestation de son idée féodale et impérialiste a été ce durbar de Delhi de 1900 qui a donné lieu à de si vives controverses. Il est venu là en chef de l'Empire des Indes et *premier* de la noblesse indienne, et, comme tel, il s'est assis à la première place pour proclamer le règne de son souverain, ne laissant que la seconde place au duc de Connaught, frère du roi Edouard. Cette manifestation d'un nouvel état de choses, il l'a faite dans un décor d'une pompe inouïe, sorte de camp du drap d'or destiné à frapper les imaginations indiennes. Il fallait qu'il fût le premier ce jour-là, que princes et nobles comprissent qu'entre le souverain qu'on proclamait et eux il n'y avait qu'un intermédiaire : lord Curzon, vice-roi des Indes. Et c'est pour cela que ces princes l'ont suivi en Chine comme autrefois les vassaux des empires mahrattes ou mongols suivaient leur chef à la guerre.

\* \* \*

Mais un tel empire, quelle que soit l'excellence de sa politique intérieure, a besoin d'être défendu au dehors : pour comprendre l'œuvre de lord Curzon, il faut donc voir comment il a travaillé à couvrir les approches de l'Inde et a organisé sa défense.

Son œuvre diplomatique a été immense. Il a longuement négocié avec la Chine au sujet du Tibet, après avoir poussé un cri d'alarme lorsque l'on a connu la présence des agents russes à Lhassa. Puis, après l'expédition de sir Claude Macdonald, organisée avec un soin extrême, il a, lors de la négociation du traité anglo-tibétain, abandonné, malgré les ordres de Londres, la demande d'indemnité contre la cession à l'Inde de la vallée du Tchoumbi, voie stratégique permettant d'arriver au cœur du Tibet en même temps

que voie commerciale pour les planteurs de thé du Bengale et de l'Assam. Mais cette expédition tibétaine aurait sans doute été impossible si les Russes n'avaient été aux prises avec le Japon. Il n'est pas douteux que lord Curzon fit les plus grands efforts, par l'intermédiaire des agents qu'il avait à Tokyo, pour pousser les Japonais à la guerre. Non seulement il a négocié avec les autorités tibétaines, mais encore il a fait explorer le pays, puisque, dès le lendemain de son arrivée à Lhassa, le colonel Younghusband se privait de quatre de ses officiers qui, escortés seulement d'une douzaine de gourkas, s'engageaient dans des montagnes affreuses pour ne revenir que cinq mois après le corps expéditionnaire par le haut Bhramapoutra.

En même temps qu'il négociait avec Pékin et le Japon, il n'oubliait pas la frontière du Nord-Ouest. C'était de ce côté la démonstration navale du golfe Persique, infructueuse en apparence et cruellement raillée, mais qui avait, un an après, pour suite le départ pour la Perse d'une mission commerciale et diplomatique dirigée non par des Anglais, pour ne pas donner ombrage à la Russie, mais par des indigènes persans d'origine, des parsis, ces banquiers de l'Inde, ralliés à la politique anglaise par la bienveillance que n'ont cessé de leur témoigner le roi Edouard et lord Curzon. Hier, ces parsis avaient été les meilleurs intermédiaires de lord Curzon pour négocier avec le Japon et savoir ce qui s'y passait : ils allaient lui rendre le même service en Perse. Comment ne pas voir enfin l'action détournée de l'ardent vice-roi des Indes dans l'appui prêté aux révoltés de l'Yémen contre les Turcs trop acquis à l'influence allemande ? Son insistance pour nous arracher les restes de notre influence sur l'iman de Mascate ne tient-elle pas au même motif, au désir de voir l'Angleterre seule dans tout le nord de l'Océan Indien. Il s'agissait là, et plus directement encore à Koueit, de surveiller, de dominer le débouché maritime du futur chemin de fer de Bagdad.

D'autres plus autorisés que moi se sont chargés de dire quel rôle l'influence anglo-indienne a joué dans le traité franco-siamois. Lord Curzon a trop bien montré durant sa vice-royauté que rien de ce qui touche à ses voisins ne lui est indifférent pour qu'il ne soit pas permis de supposer que là encore, grâce à l'expérience que ses voyages au Siam lui ont permis d'acquérir, il a été un conseiller écouté ; il avait une trop belle occasion d'assurer ses frontières de l'Est pour ne pas se mêler des affaires franco-siamoises.

Le dernier succès diplomatique de lord Curzon a été l'achèvement des négociations avec l'Afghanistan. Depuis cinquante ans missions ou ambassades à Kaboul ont été funestes aux Anglais : toutes ou presque toutes se sont terminées d'une manière tragique. Ceci n'était pas pour faciliter les négociations, aussi elles ont duré longtemps. Là encore, lord Curzon a eu recours aux indigènes. C'est d'indigènes que sera composée le nouveau consulat anglais de Kaboul ; on espère qu'il

froissera moins ainsi les préjugés religieux des Afghans. On a été plus loin. Habilement circonvenu par les émissaires du vice-roi, l'émir d'Afghanistan a consenti à envoyer son fils aux Indes et à accepter qu'une mission mi-militaire mi-diplomatique vint en même temps à Kaboul. La première étape du jeune prince a été Calcutta. Puis on l'a promené en divers endroits, on a donné fêtes sur fêtes en son honneur, et enfin on lui a fait passer à Rawal-Pindi une revue de 20.000 hommes, destinée sans doute à lui montrer que l'empire indien était capable de le protéger... au besoin même contre les égarements de ses propres sujets. Puis, comme la mission anglaise ne revenait pas assez vite, on allongea son séjour et, lors de son passage à Peshawar, il était campé avec toute sa suite sous les canons du fort de Jumrod : pendant deux ou trois jours c'a été un otage, et il n'a repassé la passe de Khyber que lorsque le dernier Anglais en a été sorti.

Il est vrai que, comme le Bulletin l'a dit, le traité conclu avec l'émir, qui confirme seulement celui qui a été signé par son père, reste bien vague pour donner base à une politique « progressive » de l'Angleterre en Afghanistan.

Quand on se rappelle que tout cela a été fait en cinq ans, on est frappé d'admiration pour l'étendue de cette œuvre. Certes, elle est de celles qui donnent beau jeu à l'imagination. Lord Curzon lui-même est un peu de nature à l'inspirer, car ce travailleur acharné, calculateur positif, à la parole brève et au geste brutal, est en même temps un rêveur. Je ne le crois pas éloigné d'avoir rêvé une sorte de panislamisme sous la domination anglaise... du moins il l'a laissé dire. Mais quinze années de voyages parmi les populations musulmanes de l'Asie lui ont sans nul doute appris qu'un pareil rêve, si beau soit-il, n'est, en dehors de certaines conditions très positives, qu'une décevante chimère. Le monde de l'Islam n'a connu que les empires du sabre, les empires de conquête, les empires nomades. Lord Curzon le sait mieux que tout autre : ce qu'il a cherché, c'est d'entrer dans la politique de la plupart des Etats musulmans d'Asie, de s'y créer des influences, des noyaux d'intérêts, capables, à un moment donné, de servir à une action dans tel ou tel sens. Mais lui seul, peut-être, est capable de tenir, tout en les laissant soigneusement cachés, les fils de cette politique multiple et compliquée, et c'est peut-être là qu'est la plus ardue de toutes les tâches qu'il lègue à son successeur.

\* \*

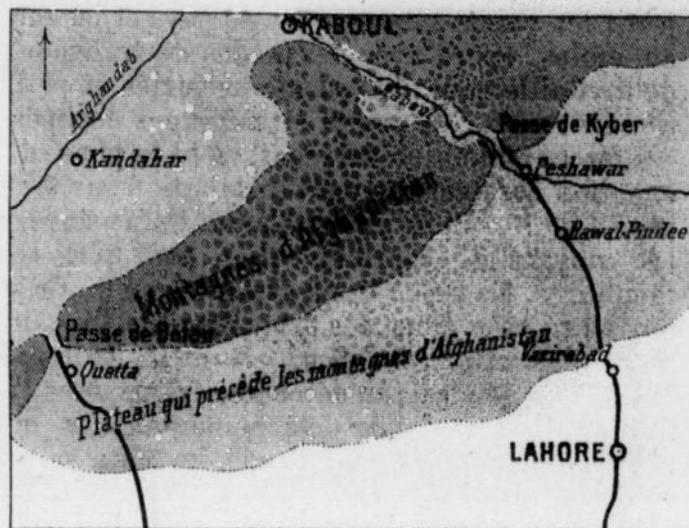
Mais ce n'était pas tout que d'entourer l'Inde de voisins plus ou moins soumis ou liés par des traités, il fallait que, derrière cette zone diplomatique, il y eut une organisation militaire assez forte pour faire respecter ces traités. Pour cette besogne il s'est adjoint lord Kitchener : le vice-roi n'a point dédaigné l'appoint que le prestige du vainqueur de Khartoum et du Transvaal apporterait à son œuvre.

Qu'a donc été la réorganisation de l'armée des Indes? Elle a consisté, dit-on assez généralement, à concentrer cette armée sur la frontière Nord-Ouest. Cela est vrai; mais pas d'une façon absolue, et pour le comprendre il est nécessaire de se rendre compte de ce qu'est le pays qu'on appelle les *N. W. Provinces*.

Avant mon arrivée aux Indes, je ne connaissais la partie du pays qui s'étend entre Vazirabad et Peshawar que par les descriptions que l'on en trouve dans l'ouvrage de Mac Kerloch, *Large game shooting*, et c'est encore à l'heure actuelle l'ouvrage que je connais, rendant le mieux la nature sauvage et désolée de cette région. C'est un plateau rocheux, bouleversé par des érosions formidables et que traversent par endroits de larges ravines à bords déchiquetés, qui se transforment, au moment de la saison des pluies, en torrents impétueux. Peu ou point de villages; une végétation rabougrie, poussant à regret dans les fentes des rochers ou sur de maigres bancs de sable amenés là par les eaux: tel est l'aspect général de ce plateau qui s'élève graduellement vers le Nord et le Nord-Ouest. Parfois, dans certaines zones, la pente devient presque insensible; c'est Rawal Pendi, c'est surtout Peshawar, établis tous deux sur des marches de cet escalier gigantesque qui mène du Pendjab à l'Afghanistan.

Au delà de la dernière marche, celle de Peshawar, une muraille abrupte se dresse: ce sont les montagnes de l'Afghanistan. Le plateau que nous venons de traverser est le redan, la place d'armes, pour employer une expression plus juste, de la défense anglaise. Nous verrons plus loin comment cette dernière a été organisée. Pénétrons maintenant dans le pays contre qui elle a été faite, franchissons la passe de Kyber. Au plateau grisâtre de tout à l'heure succède sans transition une série de vallées ou plutôt de cluses d'une déclivité fantastique, enserrées dans des montagnes brunes où çà et là quelques arbustes poussent comme à regret, pour rappeler, semble-t-il, qu'il existe un monde végétal. C'est le long de ces cluses que circule la route de Kaboul qui, vue de loin, ressemble à une grosse corde grise accrochée à toutes les pointes de rochers, à toutes les arêtes ou rotundités de la montagne. En se penchant sur le parapet du chemin, on aperçoit de temps à autre dans un fond de vallée un petit peu de verdure. Ce sont de malheureux arbres fruitiers poussés là on ne sait trop comment, au bord d'un ruisseau. En regardant de plus près, vous apercevrez également çà et là un trou à fleur de terre; c'est l'entrée de la tanière où résident les seigneurs et maîtres de ce royaume de la désolation. Leur fortune consiste en quelques chèvres, qui se nourrissent on ne sait trop de quoi, et surtout en produits de vols à main armée qu'ils commettent un peu partout. Deux fois par semaine, un certain nombre d'entre eux viennent à Ali Mufid ou à Jumrod chercher des fusils; puis ils s'installent par groupes de deux ou trois dans de petits blockhaus perchés sur des arêtes de rochers qui, de distance en distance, surplombent la route.

Ils forment ce qu'on appelle les milices afridis et sont mis là pour protéger les caravanes de Kaboul et les voyageurs: seul moyen que l'on ait trouvé pour les empêcher de piller ou d'assassiner les uns ou les autres. C'est peu rassurant, étant donné leurs mines et leurs mœurs; mais, tout compte fait, c'est une économie d'argent et de soldats. En temps de guerre, ils formeraient les troupes irrégulières d'avant-garde, ou troupes de couverture de l'armée anglaise. Ils sont commandés par quatre officiers anglais qui doivent trouver que la vie d'officier de « zéphyr » serait



un paradis sur terre, et qui, une fois sur trois, meurent assassinés par leurs soldats. Ces irréguliers sont les spécimens d'une population assez nombreuse de musulmans fanatiques, qui ne rêvent que plaies et bosses, pour qui tuer un roumi est une bonne action et la guerre la moins mauvaise chance de ne pas mourir de faim. C'est cette population que tout envahisseur de l'Afghanistan trouvera devant lui, de quelque côté qu'il vienne. Seuls ils peuvent vivre et manœuvrer dans ces horribles montagnes qui sont leur meilleur allié, et ces hommes peuplant ce milieu font qu'une armée serait nécessaire pour protéger les ravitaillements d'un corps d'armée qui opérerait dans ce pays. Telle est la région d'aspect peu engageant qui, depuis la passe de Kyber jusqu'à celle de Bolan, borde les possessions anglaises.

Comment s'arranger d'un voisin aussi rébarbatif? Les Anglais ont d'abord essayé de la conquête.

Après avoir vu détruire en entier un de leurs corps expéditionnaires et essuyé deux ou trois autres désastres, il leur a fallu mobiliser une véritable armée sous les ordres de lord Roberts pour rétablir leur prestige parmi les populations montagnardes, et obtenir, en somme, un succès éphémère. Devant de si piètres résultats si chèrement achetés, ils ont essayé de faire entrer le khan de Kaboul sous leur influence et d'appuyer cette action diplomatique par un dispositif militaire assez fort pour en augmenter sérieusement la valeur.

\* \* \*

Les deux bases de la défense de l'Inde sur la frontière de l'Ouest sont Quetta, dans le Bélouchistan anglais, devant la passe de Bolan, et Peshawar, appuyé par le groupe Attok-Rawal-Pindi, devant la passe de Kyber.

Rendre possible et rapide la mobilisation de l'armée indienne sur la ligne Quetta-Peshawar, tel a été, en deux mots, le plan de réformes qui vient d'être élaboré.

Dans l'histoire de toute colonie il y a deux phases : c'est d'abord la phase de conquête durant laquelle un corps expéditionnaire, qui a pour objectif les points stratégiques du pays et les forces ennemies, opère avec des modes de transport et de ravitaillement plus ou moins variés et perfectionnés ; puis, ces points stratégiques occupés et ces forces ennemies vaincues, vient la phase d'occupation caractérisée par l'installation sur tout le pays d'un réseau de postes d'autant plus serré que les moyens de communication sont plus rudimentaires. En général, on s'en est tenu là. Ce système présente dans des pays étendus l'inconvénient d'émietter considérablement les troupes et amène, en général, un désordre sérieux dans l'administration de leurs détachements. Les deux phases sont passées pour l'Inde, grâce à sa nouvelle organisation.

En effet, pour qu'une armée répandue sur un territoire aussi énorme fût mobilisable sur sa frontière extrême, il fallait :

1° Remanier l'emplacement des régiments en les groupant et en les rapprochant du Nord-Ouest ;

2° Puisque l'on ne peut mettre toutes les troupes sur la frontière même — et cela, en dehors même des autres raisons, parce que la pauvreté du pays s'y opposerait — il faut avoir un dispositif de mobilisation très perfectionné pour les y porter ;

3° Pourvoir au remplacement des troupes ainsi enlevées à leurs anciennes garnisons.

C'est ce premier point qui a amené les plus fortes dépenses. Le principe du groupement a été le suivant : avoir toutes les troupes réunies en masses importantes dans certains camps, distincts autant que possible des grandes villes, offrant les meilleures conditions sanitaires, reliés par chemin de fer au centre du commandement et placés à portée de la ligne de mobilisation. C'est cette armée qui comprend les forces actuelles, troupes anglaises et troupes indigènes directes, qui forme l'armée de premier choc immédiatement mobilisable, qui sera répartie en 9 divisions et 3 corps d'armée. Les principaux centres seront : sur la frontière afghane et groupés dans l'ordre suivant, Peshawar (4.000 hommes), Noshera Rawal Pindi (7000) et, en extrême réserve, Lahore ou plutôt Mean Meer. Sur la frontière du Bélouchistan nous trouvons Quetta (9.000 hommes), avec un énorme dépôt de matériel de chemin fer, car la voie jusqu'à Kandahar est toute tracée : il n'y a plus qu'à poser le rail, soit pour prendre à revers l'Afghanistan par la vallée de l'Helmend, soit pour faire face

à une offensive russe du côté de Merv. De l'un ou l'autre de ces côtés, Peshawar ou Quetta, on peut avoir en quarante-huit heures 50.000 hommes sur la frontière.

Pour se procurer les troupes qui vont concourir à ces groupements, on a, outre la création d'un très petit nombre de nouveaux régiments, entre autres un de Gourkas, retiré leur garnison à toutes les villes qui ne possédaient qu'un seul régiment. Rawal-Pindi recevra le plus fort accroissement de troupes, puisque ses forces vont être augmentées d'un régiment d'artillerie et d'un du génie, ce qui les portera, en y comprenant les camps secondaires, à 4 régiments d'artillerie et 1 régiment du génie. C'est là, en outre, le centre de tous les corps de transport pour le Nord de l'Inde, sauf les corps à mulets groupés au pied même des montagnes, à Peshawar. Certains cantonnements de montagne ont été aussi augmentés comme Darjiling et Almarah.

Parmi les autres grands camps, il faut citer Secunderabad (9.000 hommes) et Bangalore. Ce sont là des centres de surveillance pour l'Inde centrale et pour l'Inde du Sud. Quant aux villes qui ont conservé leur garnison : Agra, Delhi, Lahore par exemple, il n'est pas inutile de rappeler que cette garnison est toujours groupée dans la ville anglaise, ou cantonnement, de manière à éviter toute surprise. Dans le cas où la ville possède un fort, celui-ci est occupé exclusivement par des Européens et sert en général de dépôt de munitions et de magasin d'artillerie. Cette concentration très forte n'est possible qu'à condition d'être faite dans des conditions d'hygiène excellentes et je crois qu'à ce point de vue il est difficile de rêver mieux que ce qui a été fait. Partout des cantonnements énormes, où le grand souci a été de donner de l'air et de l'ombre. Les bâtiments sont ou des rez-de-chaussée ou des constructions à un seul étage, et toujours séparés par de longues avenues plantées d'arbres. L'hôpital de Peshawar, avec ses jardins, ses massifs de fleurs et ses pavillons isolés, est une merveille du genre.

\* \* \*

Pour se rendre compte de la facilité de concentrer ces troupes et de les amener, soit sur une frontière, soit sur une autre, soit encore sur un point de l'intérieur menacé par une révolte, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des chemins de fer indiens.

Les provinces du Nord-Ouest et le Penjab possèdent comme voies d'accès :

a) Pour des renforts envoyés par mer ou venant de Sindh :

1° La ligne Kurachee-Hyderabad-Kyrpore-Bawalpore ;

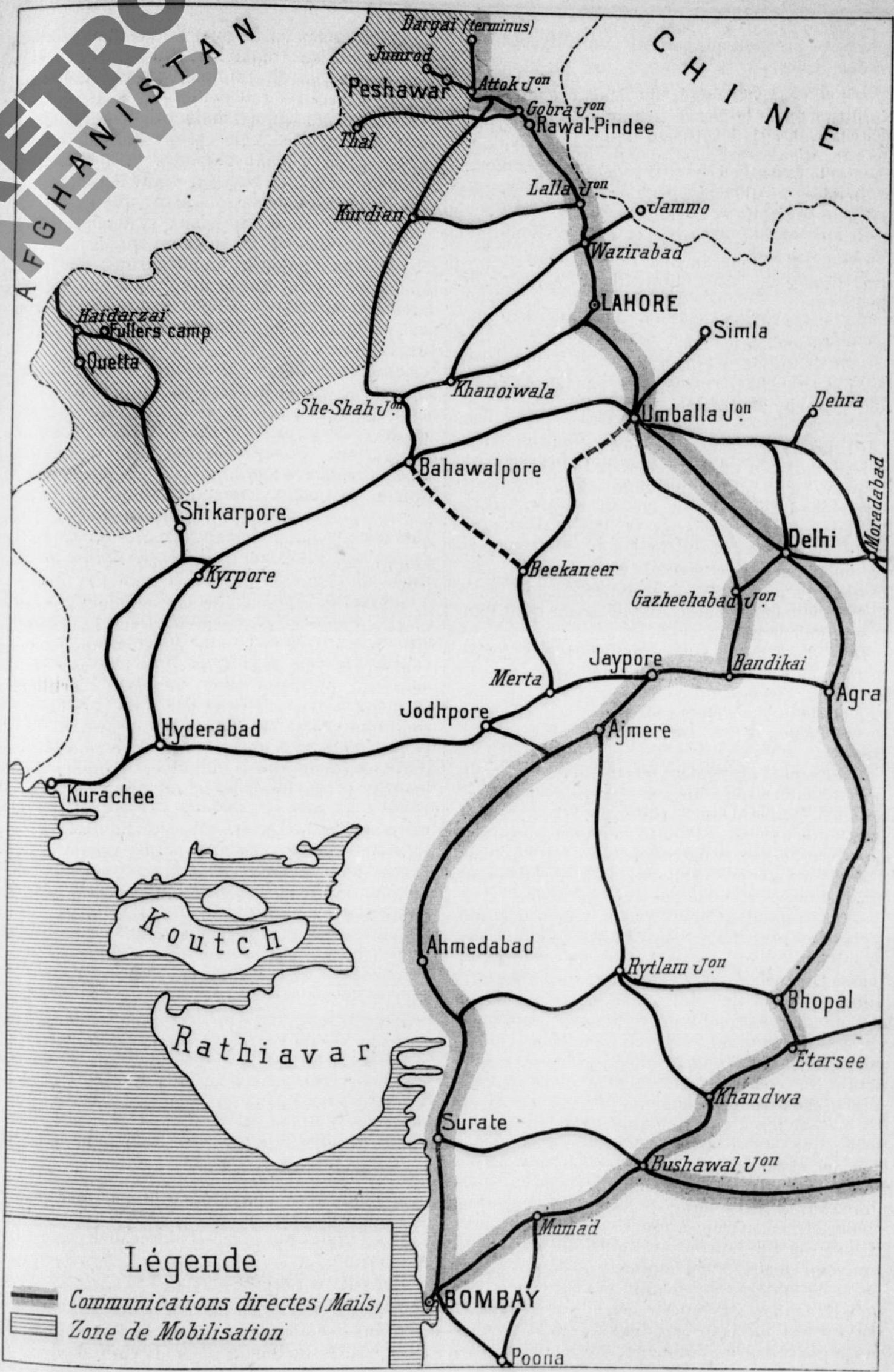
Bawalpore Kurdian ;

Bawalpore-Lahore-Vazirabad ;

b) Inversement les troupes du Penjab peuvent être portées sur Quetta par deux embranchements

RETRO  
AFGHANISTAN

CHINE



à la ligne précitée qui partent l'un d'Hyderabad, l'autre de Kyrpore.

c) Les renforts venant du Bengale gagnent le Nord-Ouest par le double réseau de l'Est-Indien et de l'Oudh et le Rokilkand Railway.

d) Ceux venant de Bombay peuvent emprunter :

- 1° Bombay-Ajmen-Delhi;
- 2° Bombay-Starsa-Bhopal;
- 3° Bombay-Agra.

e) Ceux de l'Inde du Sud se reportent sur ces trois lignes aux deux bifurcations de Poona et Bushawal.

Des voies d'évitement ou de garage ont, en outre, été ménagées :

Celle de Rutlam à Ajmen (ligne 1°); celles entre Delhi et Umballa. Les deux comprises dans l'intérieur du triangle Lahore, Attock, She Sha Junction.

Il suffit de grouper de manières différentes ces trois réseaux et d'y ajouter celui du Bengal Nagpur Railway pour voir avec quelle facilité on peut porter des troupes sur n'importe quel point du territoire. Entre Peshawar et Rawal-Pindi, les pentes étant très fortes, il était nécessaire d'avoir sur place des troupes plus considérables, en cantonnements plus resserrés et munis de tous leurs approvisionnements afin de gagner du temps au moment d'une mobilisation.

Voici donc l'armée de premier choc groupée et munie du réseau de chemin de fer nécessaire à sa mobilisation. Voyons comment elle est commandée et de quoi elle se compose.

\*  
\*  
\*

Jusqu'en 1894 les troupes étaient réparties dans les différentes provinces selon les besoins et les circonstances. Il existait peu ou point d'unité de commandement, des inspecteurs venant de temps à autre de Londres. Quand le besoin s'en faisait sentir, on prenait ici un bataillon, là un escadron, pour concourir à la formation d'une colonne volante commandée par un général qui, le plus souvent, ne connaissait pas ses troupes.

La loi de 1894 a été un premier essai de groupement. On avait réuni l'armée des Indes en quatre commandements territoriaux : Madras, Bombay, Bengale, Penjab. Désormais cette armée est groupée en neuf divisions réparties en trois corps d'armée : divisions et corps d'armée ayant leurs états-majors sur place et étant immédiatement mobilisables. Jusqu'ici tout allait bien, mais les discussions ont commencé quand il s'est agi du commandement de cette armée. Un commandement militaire de cette importance était sans précédent dans l'histoire d'Angleterre et bien fait pour éveiller les susceptibilités. On trouvait pour le coup que lord Curzon allait trop loin, qu'il voulait avoir son armée à lui. Ce fut lord Esher qui, au nom d'un comité parlementaire, commença l'attaque en proposant de donner le commandement de l'armée des Indes à un

« home commander in chief » ou commandant en chef résidant en Angleterre, qui aurait en temps ordinaire le contrôle administratif tandis que son pouvoir exécutif serait délégué à des lieutenants « in command » équivalents à des commandants de corps d'armée. A ce projet lord Curzon a objecté qu'en voulant résoudre la question du commandement en chef on allait à rien moins qu'à la destruction de son plan; que c'était revenir indirectement au vieux système de 1894 reconnu insuffisant. Du moment qu'on faisait un pas en avant, qu'on groupait l'armée des Indes, il fallait qu'il y eût une armée et non pas trois : le « home commander in chief » n'aurait eu le temps pendant sa tournée d'inspection de voir que fort peu de choses.

En temps ordinaire, la surveillance de l'armée aurait incombé au vice-roi qui n'avait nul besoin de ce surcroît de besogne. Enfin, par raison de prestige et d'autorité, il était nécessaire que l'armée eût son chef sur place, à sa tête. Lord Curzon a eu gain de cause; mais, chose bizarre, c'est cette victoire même qui allait amener sa chute causée par ses difficultés avec un personnage d'une trempe aussi forte que la sienne, lord Kitchener, mis à la tête de l'armée de l'Inde.

L'armée de premier choc, comprenant environ 170.000 hommes, se compose : 1° de régiments européens envoyés de la métropole pour dix ans, d'après un certain tour de roulement. Les officiers peuvent quitter l'Inde au bout de cinq ans. En général, ils ne le font pas, mais profitent de ces cinq années pour apprendre un des dialectes du pays et passent après cela dans les corps indigènes où ils sont beaucoup mieux payés et ont la retraite proportionnelle complète à trente ou trente-deux ans de service. Ils ont sous leurs ordres des sous-officiers et officiers indigènes, ces derniers ne pouvant jamais ni dépasser le grade de capitaine, ni avoir sous leurs ordres un officier européen. Les corps indigènes sont, pour ne parler que des plus importants :

1° Les Sikhs, gros contingent d'une absolue fidélité. Ils possèdent sur les autres Hindous l'avantage d'émigrer facilement et de n'être pas liés pour toute leur vie au même métier. En général, ils passent assez vite dans la police. Comme cavaliers, ils ont eu une assez piètre attitude lors de l'expédition de Chine. Néanmoins c'est encore chez eux et dans les Rajpoutes que se recrutent les meilleurs corps de cavalerie;

2° Les Gourkas, ou montagnards népalais. Ce sont d'excellents fantassins, toujours dans les Hymalayas. Leurs quinze régiments, bien entraînés par l'élite du corps d'officiers anglais, sont le meilleur élément de l'armée indigène. Ce sont eux en grande partie qui ont fait la campagne du Tchitral;

3° Les Dogras, ou montagnards de Naïni-tal;

4° Quelques corps d'Afridis, ou musulmans du Nord.

Quant à la réserve de cette armée, elle se compose de volontaires (40.000 au plus), recrutés

parmi les Anglais ou les métis, et soumis au même régime que les volontaires anglais, et de la fameuse armée nationale encore à l'état embryonnaire, comme organisation, mais dont les premiers éléments, 20.000 hommes, existent. Ce sont les contingents des princes indigènes, instruits sous la haute surveillance du résident, par des officiers détachés de l'armée anglaise

\* \* \*

Il reste maintenant à étudier la question du remplacement des troupes dans les villes d'où on les a retirées, autrement dit la constitution de troupes de garnison ou d'occupation. Pour cela on a réorganisé, militarisé et unifié les différents corps de police jusqu'ici existants, de façon à avoir une force bien commandée et bien disciplinée, capable de remplir en même temps ses anciennes fonctions et celles qui incombent jadis à la troupe. Le bill de réorganisation a été adopté et signé par le vice-roi en mars dernier.

Dans ses principales lignes, ce bill, qui règle les questions de recrutement et de solde pour cette force de police, est conçu dans un esprit remarquablement pratique et laisse beaucoup de latitude à ceux qui seront chargés de l'appliquer. Et d'abord toutes les soldes sont progressives. Celles de la troupe aussi bien que celles des officiers. La troupe aura le recrutement local et sera formée dans des écoles centrales placées sous l'autorité des gouverneurs de provinces.

Quant aux officiers, ils sont de deux espèces, ceux qui sortent des écoles et avancent à l'ancienneté ou au choix, et ceux qui sont nommés directement à un emploi. Ces derniers le seront toujours par le vice-roi lui-même.

Pour les Anglais, après un examen subi en Angleterre, de 18 à 20 ans, ils iront passer deux ans dans une Université anglaise, où ils toucheront 100 livres sterling de solde. Au bout de ces deux ans, ils seront nommés *assistants superintendants* et viendront avec ce grade aux Indes où ils passeront leur première année dans une école d'entraînement. Après cela, ils avanceront vers les deux grades de *superintendants de district* (7, 9 ou 1.200 roupies par mois) et d'*inspecteurs généraux* (15 à 1.800 roupies par mois avec augmentation facultative ne dépassant pas 1 000 roupies par mois). Mais dans ces deux derniers grades de la police, dit le bill, « un certain nombre de places sera toujours réservé à des Européens qui, fixés dans le pays, en connaissent bien les usages, les mœurs et la langue : ceux-là seront nommés par le vice-roi sur la proposition des gouverneurs généraux. »

Pour les indigènes, les deux grades prévus sont ceux de *sous-inspecteurs* et de *députés superintendants*, celui-ci les assimilant aux *assistants superintendants européens*, qui ne peuvent cependant jamais être sous leurs ordres. Mais, par récompense spéciale et toujours sur la proposition des gouverneurs généraux, les indigènes pourront être nommés *superintendants de district*.

Je ne crois pas qu'il soit possible de rêver une organisation plus sagement comprise et permettant mieux d'utiliser toutes les ressources du pays ni de mieux stimuler les ambitions. Il convient, en outre, d'y remarquer la juxtaposition des Européens aux indigènes et la part faite aux gouvernements locaux toutes les fois que leur intérêt est en jeu (inspection des écoles et proposition pour le grade d'inspecteur et pour les faveurs). De même la mesure par laquelle le vice-roi se réserve toutes les nominations ayant un caractère de faveur afin d'en rehausser l'éclat; et enfin cette déclaration qui sert de préambule au bill de réorganisation des forces de police pour prévenir tout conflit d'autorité. « Le magistrat de district (*Civil Service*) doit toujours, et quoi qu'il arrive, rester le chef exécutif de son district et le magistrat de police est sous ses ordres. Il lui est toutefois recommandé de ne pas intervenir directement dans les questions de discipline intérieure des troupes de police. »

\* \* \*

Ce bill est un des derniers du vice-roi. Il complète dans ses grandes lignes la réorganisation militaire de l'Empire. Dans ces quelques lignes nous avons essayé de montrer la tâche qu'avait assumée et menée si loin en cinq ans cet homme extraordinaire, le plus remarquable et le plus complet des gouverneurs que l'Angleterre ait eu aux Indes. S'il est vrai qu'on juge l'homme d'après son œuvre, celui-ci semble fort au-dessus de la moyenne de ses contemporains : aussi est-il permis de se demander pourquoi il est tombé, sur une question militaire au moins en apparence, ainsi que je l'ai dit plus haut. En réalité, il succombe pour avoir froissé trop de gens et trop d'intérêts. Quand on l'a approché, on se rappelle ce mot de Napoléon à M<sup>me</sup> de Rémusat : « Quand je ne serai plus là, on dira : ouf ! ». Chez ses sous-ordres il a rencontré des admirateurs, mais jamais un ami. Les uns n'ont pas pardonné à ce bourreau de travail, qui passait douze heures par jour à son bureau, de les écraser de besogne, les autres ont été rudoyés, humiliés devant tout le monde. La haute aristocratie anglaise n'a jamais oublié son attitude lors du *darbar* de Delhi et le lui a montré dans sa lutte contre lord Esher et contre M. Brodrick quand on lui reprochait son autoritarisme, son mépris pour les ordres de Londres. Du moins, à ce moment-là, était-il soutenu par les Anglo-Indiens. Depuis, il se les est aliénés par son mépris pour la classe éclairée et son chef ancien membre du *Civil Service*, sir H. Cotton, dont pourtant les avis ne lui ont pas manqué, au moment du partage du Bengale. Lord Curzon a causé aussi bien des froissements par ses philippiques contre ceux qui demandaient un accroissement de l'enseignement. Enfin, les industriels anglais établis aux Indes ne l'ont pas vu d'un bon œil s'élever contre « le drainage des richesses de l'Inde, par de grandes industries capitalisées par les Anglais et dont les gros revenus sont dépensés

en Angleterre, pauvre compensation à la disparition des industries locales jadis florissantes ». Que ce soit là le vrai problème économique de l'Inde, c'est exact; mais il était au moins inopportun de le proclamer *ex cathedra*.

Ce diplomate habile n'a pas su, dans sa politique intérieure, ménager les idées et les personnalités, mais il est à souhaiter pour son pays que, si on le met de côté, on n'oublie pas, du moins, les idées que sa manière d'agir n'a certes pas été pour rendre populaires.

Tel qu'il est, on peut, semble-t-il, lui appliquer presque trait pour trait le portrait que M. de la Gorce trace de sir Stratford Redcliffe dans son *Histoire du second Empire* : « Serviteur précieux par ses relations, son crédit, l'abondance et la sûreté de ses informations; serviteur incommode aussi parce que personnel, dédaigneux vis-à-vis de la chancellerie, indépendant au point de compromettre l'unité de direction. »

Ce qu'il faut dire en finissant, c'est que, comme Stratford Redcliffe, lord Curzon a été avant tout, défauts et qualités, un patriote anglais passionnément épris de la grandeur de son pays. L'œuvre inspirée par ce sentiment, le plus noble de tous, est de celles qui restent pour s'imposer à l'admiration des générations futures. Pour nous, les contemporains, c'est avec une respectueuse admiration que nous devons saluer l'homme qui va quitter l'Inde.

SCHIFANOIA.

## ASIE FRANÇAISE

**Les inspecteurs des services civils.** — Les récents événements de Quang-tchéou-ouane ont ramené l'attention du public en Indo-Chine sur le corps des inspecteurs des services civils. On s'est dit, non sans raison, que si l'un de ces fonctionnaires avait eu Quang-tchéou-ouane à surveiller, les faits qu'on a à regretter aujourd'hui, ou ne se seraient pas produits, ou, ce qui est plus certain, ne se seraient pas répétés aussi longtemps, et l'observation n'est pas sans justesse. Malheureusement, si, depuis un décret de septembre 1899, il existe bien en Indo-Chine, au-dessus des administrateurs et au-dessous du lieutenant-gouverneur de Cochinchine et des résidents supérieurs des autres provinces, des fonctionnaires qu'on appelle des inspecteurs, ces inspecteurs n'ont presque jamais d'inspecteurs que le titre. On les a pourvus de fonctions sédentaires où ils ont à agir par eux-mêmes, non à contrôler. Actuellement, on trouve des inspecteurs des services civils de l'Indo-Chine à la tête d'une province, à la présidence du Comité de l'exposition de l'Indo-Chine à Marseille, etc. Sur les six ou sept fonctionnaires que comprend le cadre de l'inspection, il n'en est pas un qui exerce véritablement ces fonctions. M. Beau,

frappé de cet inconvénient, a bien pris, en mars dernier, un arrêté dont l'objet était de rendre les inspecteurs à leur fonction véritable; mais il ne paraît pas que, jusqu'ici, cet arrêté ait encore été appliqué. Nous savons bien qu'il est quelque peu embarrassant de priver d'excellents fonctionnaires d'attributions plus agréables que celles auxquelles on les voudrait ramener; mais il n'est pas impossible de trouver un moyen de ne pas léser des intérêts respectables tout en assurant à l'Indo-Chine les inspecteurs dont ce pays a toujours besoin.

**Les indigènes au Conseil colonial de Cochinchine.** — Le Conseil colonial de Cochinchine a élu cette année à la vice-présidence un Annamite, M. Diep, mais cet Annamite a dû bientôt donner sa démission, en raison de l'hostilité d'une fraction des membres européens de l'assemblée. Cette élection avait eu lieu en quelque sorte par surprise, six conseillers indigènes ayant voté en bloc, tandis que les huit conseillers européens présents se divisaient. Il est regrettable que les conseillers européens aient manifesté leur mécontentement d'une façon qui n'ait laissé aucun doute au vice-président indigène. Il eût été de bonne guerre et de bonne politique de leur part de s'incliner devant le fait acquis. Ce n'est pas par de pareils procédés qu'on facilitera le rapprochement entre les indigènes et les Européens. Une dépêche, postérieure à cet incident, nous a, il est vrai, appris qu'à la séance de clôture de la session du Conseil colonial, M. Luong avait lu, au nom de ses collègues et des populations indigènes, un manifeste dans lequel il exprime sa reconnaissance émue à MM. Clémentel, ministre des Colonies, Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, et Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine pour l'orientation nouvelle qu'ils ont donnée à la politique indochinoise. Le manifeste affirme que les Annamites répondront à la politique française par le loyalisme et la gratitude. Il ne faudrait pas beaucoup d'incidents comme celui que nous venons de rappeler pour décourager les meilleures intentions.

**L'enseignement au Cambodge.** — Le résident supérieur au Cambodge et S. M. Sisowath ont récemment procédé à l'inauguration du groupe scolaire de Pnom-penh, et, à cette occasion, le résident a indiqué en son discours quel serait désormais le caractère de l'enseignement au Cambodge.

Pendant de trop longues années, a-t-il dit, la question de l'enseignement était demeurée stationnaire au Cambodge. Il y avait bien à Pnom-penh une école dite franco-cambodgienne qui, dès le début, eut un succès très appréciable, et qui, se développant toujours, compte aujourd'hui près de 800 élèves. Mais en dehors de cette école, dont la réussite s'expliquait par ce fait qu'elle était dans la plus grande ville du pays, là où sont les maisons de commerce les plus importantes, les services administratifs divers, le

palais, la résidence supérieure, ayant besoin les uns et les autres d'un personnel connaissant la langue française, et qu'elle leur fournissait sans, le plus souvent, attendre que les études des postulants aux divers emplois fussent suffisamment digérées et mûries; en dehors, dis-je, de cette école primaire et du cours qui y faisait suite dans le petit local pompeusement décoré du nom de collège, il n'y avait rien dans l'intérieur. Aussi le développement du pays ne se produisait-il pas parce que le commencement d'instruction, dont je parlais, limité aux seuls employés indigènes de l'administration, des industriels ou commerçants de Pnôm-penh, ne s'étendait pas au delà, et que les connaissances pratiques nécessaires aux agriculteurs, fabricants ou ouvriers des divers métiers, n'étaient nullement enseignées, sauf, dans une mesure très restreinte, à l'Ecole professionnelle de fondation toute récente, et toujours à Pnôm-penh.

Longtemps on avait été, dans le milieu français même, réfractaire à cette idée de la diffusion chez les indigènes de l'instruction, sans se rendre compte que c'était contre nos propres intérêts que nous allions en maintenant un *statu quo* préjudiciable à l'essor du pays. L'exemple d'un royaume voisin : le Siam, qui, grâce aux enseignements des Européens, se développe avec une rapidité merveilleuse, est là pour nous instruire. Plus un pays est capable de produire — et il ne produira que si vous lui enseignez les moyens de le faire — plus il deviendra prospère, et plus il aura d'affaires à entreprendre aussi bien pour les Européens que pour les indigènes.

Cet état d'esprit hostile au progrès que j'ai constaté chez quelques-uns à mon arrivée dans ce pays, s'est déjà, je le reconnais, beaucoup atténué. Je ne crois pas qu'il subsiste chez aucun commerçant ou homme d'affaires, pour cette raison que j'exprimais à l'instant, qu'on a plus à gagner dans un milieu riche que dans un milieu pauvre. Chez les administrateurs qui estimaient que tout était pour le mieux dans le plus stationnaire des Cambodge, il a disparu, je me plais à le constater, presque complètement. Le type du fonctionnaire qui trouve que les routes sont une utopie ou qui craint de perdre de son prestige vis-à-vis des indigènes plus instruits est devenu exceptionnel, et je reconnais avec satisfaction les efforts des résidents qui dirigent aujourd'hui d'une façon intelligente et active tous leurs efforts dans la voie que je leur ai tracée en cherchant à bien connaître les possibilités de leurs provinces et enquêtant sur les moyens d'augmenter la richesse agricole et industrielle du pays. Des moyens de communication judicieusement conçus sont aujourd'hui dans la période d'exécution. Ces routes seront poursuivies jusqu'à entier achèvement, et nulles autres ne seront entreprises avant leur terminaison, de manière à doter le pays avant peu d'un premier réseau complet, reliant les centres principaux, carrossable en tous temps, au lieu de centaines de tronçons de quelques kilomètres, épars, sans lien entre eux, sur tout le territoire et, par suite, aussi inutilisables que si rien n'avait été entrepris nulle part.

En visitant souvent les villages de leurs circonscriptions, s'enquérant minutieusement de la situation des habitants, les résidents arriveront promptement à se familiariser avec les particularités de la vie sociale ou économique des indigènes, à connaître leurs besoins et à pénétrer leurs aspirations, à prévenir ou à réprimer une foule d'abus qui échappent actuellement à notre attention. Ils s'initieront aux ressources naturelles du pays encore trop souvent ignorées et verront le parti le plus fructueux qui peut en être tiré. S'informant, enfin, si leurs instructions sont ponctuellement suivies, ils tiendront les fonctionnaires indigènes en haleine, et apprécieront en même temps exactement leurs actes et leur valeur professionnelle.

Ils seront aidés dans cette tâche par l'administration

indigène qui recevra des ministres collaborant à notre œuvre les directions nécessaires.

C'est par ces divers moyens, que nous pratiquerons le plus utilement la politique caractérisée sous le nom de *Politique d'association*. Elle donnera ses résultats les plus marqués lorsque l'instruction que nous nous proposons de répandre dans toutes les parties du territoire aura élevé le niveau intellectuel et moral de nos protégés. C'est alors que nous recueillerons tous les fruits qu'on est en droit d'espérer d'une collaboration intime avec les indigènes, que d'aucuns ont cru, à tort, longtemps impossible parce qu'ils n'avaient rien tenté pour la rendre réalisable.

L'enseignement à donner aux Asiatiques qui fréquenteront notre groupe scolaire aura donc un caractère essentiellement pratique.

En dehors des notions théoriques élémentaires, littéraires et scientifiques qui doivent nécessairement être la base de tout enseignement, des connaissances leur seront données sur l'hygiène, l'art vétérinaire, le dessin, l'agriculture, le jardinage. Des conférences sur ces diverses matières ainsi que sur la mécanique élémentaire, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le commerce, la comptabilité, le droit cambodgien, seront faites aux élèves dans des salles et sur des terraias aménagés à cet effet.

Pour les élèves du cours primaire qui, ayant préféré ne pas poursuivre leurs études jusqu'aux degrés les plus élevés, se porteront vers les professions manuelles, l'Ecole professionnelle, établie à proximité sur le même emplacement, leur donnera des leçons de dessin d'application concurremment avec l'enseignement pratique du travail du bois et du fer et de l'emploi des divers matériaux de construction.

L'Ecole primaire supérieure préparera spécialement aux diverses carrières ouvertes aux indigènes dans l'administration (magistrats, fonctionnaires de l'administration indigène, secrétaires, lettrés, interprètes, agents du cadastre, des travaux publics, des postes et des télégraphes, de l'agriculture, etc.).

Les cours des diverses sections seront agencés de telle façon que les élèves de toutes, indistinctement, puissent assister à des leçons de choses, aux conférences variées, et que, trouvant réunis sur un même point les éléments d'enseignement les plus divers, leur esprit s'ouvre de bonne heure à la connaissance de choses insoupçonnées jusqu'alors et détermine rapidement chez eux un choix réfléchi d'une direction en vue d'une carrière future.

La population du groupe scolaire sera alimentée, non seulement par les élèves dont les familles demeurent à Pnôm-penh, mais encore par ceux que nous enverront les écoles que les résidents se proposent de multiplier à l'intérieur du pays, par les pagodes que nous associerons à notre enseignement élémentaire et qui nous aideront à diffuser les connaissances les plus utiles, particulièrement en ce qui regarde l'hygiène et les soins à donner aux animaux, l'agriculture et les métiers manuels.

Cette œuvre, que je vous ai esquissée rapidement, doit, à mon avis, si elle est bien comprise et poursuivie avec méthode, rénover en quelques années le Cambodge et le mettre avant un quart de siècle à hauteur des pays les plus avancés parmi ceux d'Extrême-Orient.

Il y a d'excellentes choses dans ce discours tant au point de vue du rôle des fonctionnaires que du caractère que doit avoir l'enseignement et c'est pour cela que nous l'avons reproduit *in extenso*. Il reste un espoir à formuler, c'est qu'on ne s'en tienne pas à des mots et qu'on applique les idées très pratiques émises par le haut fonc-

tionnaire qui, en août dernier, représentait la France protectrice au Cambodge.

**La sécurité en Cochinchine.** — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine le 15 septembre dernier, M. Rodier a traité de la sécurité en Cochinchine. Ce passage vient confirmer, excellemment, avec toute l'autorité que M. Rodier tire de ses hautes fonctions et de son expérience, ce que nous disons d'autre part dans l'article consacré à l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine.

Je ne surprendrai pas le Conseil colonial, notamment MM. les conseillers indigènes, en leur signalant, à l'occasion de cette partie du budget (police), l'augmentation anormale de la criminalité.

Une population flottante sans cesse accrue, composée de vagabonds de toutes sortes, inquiète les habitants honnêtes des campagnes, qui se plaignent, avec un véritable accent de désespoir, de l'insécurité croissante.

Ces malfaiteurs dangereux ne peuvent être arrêtés sous l'inculpation de vagabondage, parce qu'ils justifient toujours de l'existence d'un domicile théorique, et que, d'après l'article 270 du Code pénal métropolitain, en vigueur dans la colonie, le défaut de domicile est une condition essentielle pour qu'il y ait délit de vagabondage.

La justice a donc pris le parti de les ignorer. Elle ne se préoccupe d'eux qu'après qu'ils ont commis leurs méfaits, si elle les apprend.

La partie aisée et honnête de la population s'inquiète de ce brigandage permanent et s'irrite de l'impunité laissée aux malfaiteurs.

Ceux qui connaissent l'histoire de la colonie savent que cette situation est relativement récente. Ses premiers effets remontent à vingt-cinq ans. Elle n'est donc pas le résultat de la perversion naturelle de la race; il faut l'attribuer aux défauts de nos institutions. Et ces défauts proviennent tous de l'erreur fondamentale qu'on a commise en calquant, mécaniquement, l'organisation de la colonie sur celle de la métropole.

Aujourd'hui, l'assimilation n'a plus de partisans; on est d'accord pour reconnaître qu'il faut substituer partout, aux copies maladroites de la métropole, des organes appropriés aux besoins locaux. L'expérience a démontré notamment, qu'aucune des formes des tribunaux installés en Cochinchine ne convient à la justice indigène; ces tribunaux sont trop lents et, le plus souvent, trop éloignés du justiciable. D'autre part, les magistrats qui y siègent, arrivant de la métropole ou des autres colonies, ne possèdent pas les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions dans ce pays; ils en ignorent à la fois la langue et les mœurs et se trouvent à la merci de leurs interprètes.

Un indigène se croit-il opprimé, a-t-il subi un dommage il ne sait plus où présenter sa supplique; l'administrateur, en effet, qui le comprendrait, lui avoue, le plus souvent, qu'il est désarmé et l'adresse à la justice. Le magistrat, qui débute dans la carrière et n'a pas eu le temps d'étudier ses mœurs et ses coutumes, de saisir sa mentalité, ses aspirations, de comprendre ses besoins, juge sa réclamation enfantine, ou bien encore lui déclare, en homme docte, que son cas ne se trouve pas dans les codes français.

Notre organisation judiciaire devra disparaître pour faire place à une autre mieux appropriée aux besoins de la colonie; il faudra entrer prudemment, mais franche-

ment, dans la voie du rétablissement des juridictions indigènes et restituer à l'Annamite une participation plus complète à la vie publique de son pays.

Avec d'autres tribunaux, une procédure simple et peu coûteuse, une répression prompt, des juges au courant des mœurs locales et de la langue du pays, la Cochinchine retrouvera une sécurité qu'elle n'a plus et qu'elle réclame.

Toute réforme dans ce sens sera accueillie avec joie par la population, parce qu'elle mettra fin à un régime dont l'insuffisance est éclatante.

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises la hauteur et la force des vues exprimées par M. Rodier en ce qui concerne le mal le plus grave de notre Indo-Chine: les développements et les effets de la manie de l'assimilation. Jamais, peut-être, le langage du lieutenant-gouverneur de la Cochinchine n'avait été plus vigoureux et plus net.

**La campagne rizicole de 1904-1905 en Cochinchine.** — La campagne rizicole de 1904-1905 se présente comme l'une des plus désastreuses dont le pays ait eu à souffrir depuis que la culture du riz a pris l'extension dans laquelle on la voit actuellement. Cela est dû au concours fortuit de presque toutes les circonstances qui peuvent influencer défavorablement sur cette culture: cyclones et inondations, suivis de sécheresses favorisant un énorme développement des rongeurs et des divers parasites. Les provinces les plus éprouvées, celle de Sadec, Soctrang, Cantho, etc., ont eu un rendement inférieur à la moitié du rendement moyen des années normales; il est intéressant de remarquer que la plupart d'entre elles sont riveraines du Mékong: elles ont été les premières à subir la crue brutale et soudaine, venant des biefs supérieurs du fleuve. Par contre, les provinces de Cholon, Giadinh, Mytho, Bentré, Travinh, ont eu moins à souffrir de l'inondation, car les nombreux canaux et arroyos qui se détachent de la branche antérieure du fleuve à partir de Vinh-long ont contribué pour beaucoup à éparpiller, et par conséquent à réduire sa puissance destructive. Quelques-unes de ces provinces ont pu même réparer ultérieurement les dommages causés par l'inondation et arriver à un rendement égal ou supérieur à la moyenne.

On peut traduire, par des chiffres d'ensemble d'une approximation suffisante, la dépression si marquée de la production rizicole de la Cochinchine pendant cette campagne. La superficie totale des provinces à rizières peut être évaluée à 39.000 kilomètres carrés, dont le tiers à peu près (12.000 kilomètres carrés) est habituellement cultivé en rizières. Or on peut considérer que 5.000 kilomètres carrés de ces rizières ont été inondés et dévastés et ont donné une récolte nulle ou presque nulle. Le reste a vu son rendement diminué dans de fortes proportions, en même temps que la qualité du paddy récolté était défectueuse.

Ces déductions concordent complètement avec

les renseignements fournis par la Chambre de commerce de Saigon dans son Bulletin bimensuel. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1905, l'exportation de riz a été de 331.523 tonnes, alors qu'elle était de 428.886 tonnes pour la même période en 1904, et presque tout le riz de 1905 était sorti le 30 juin dernier.

**Création d'une école d'hydrographie en Cochinchine.** — M. Rodier, gouverneur de la Cochinchine, vient de nommer une commission ayant pour but d'étudier la création d'une école d'hydrographie, en vue de former des maîtres au cabotage pour la navigation sur les côtes de l'Indo-Chine et des patrons de chaloupe pour la navigation fluviale.

Les cours qui seraient professés à cette école seraient analogues à ceux existant en France, avec cependant certaines variantes, notamment en ce qui concerne l'étude des côtes et du réseau fluvial de l'Indo-Chine.

Quant aux conditions de navigabilité pour l'obtention des brevets, elles seraient conformes à celles exigées par les règlements ordinaires; mais pour être admis à l'école, les candidats seraient tenus, pour le brevet de maître au cabotage, d'avoir navigué pendant un an au moins dans les eaux maritimes de l'Indo-Chine, et pour le brevet de patron de chaloupe, pendant un an au moins dans les eaux fluviales.

## CHINE

**Les chemins de fer.** — Nous donnons par ailleurs des renseignements sur l'ensemble de la question des chemins de fer chinois et sur quelques grandes lignes en construction ou concédées à l'intérieur du pays. Mais il faut néanmoins signaler encore ici un acte du gouvernement chinois qui est tout au moins révélateur d'un état d'esprit dont il convient de tenir compte. Il semble, d'après le correspondant du *Times* à Changhaï, que le succès du vice-roi de Tchang-tchih-toung, dans ses efforts pour faire abroger le contrat de la société américaine qui était concessionnaire de la ligne de Canton à Hankéou, a donné l'idée au gouvernement chinois de traiter de la même façon quelques autres concessions européennes. C'est ainsi qu'un édit impérial, daté du 23 septembre, recommande de dénoncer de la même façon le contrat préliminaire entre le gouvernement chinois et la « British and Chinese Corporation », pour la construction du chemin de fer de Sou-tcheou, sur la ligne de Changhaï à Nankin, à Hang-tcheou dans le Tche-kiang. Le vice-roi Tchou-Fou est chargé de trouver les voies et moyens pour réaliser ce dessein. Ce projet a l'approbation et l'appui des classes nobles et marchandes de la

province du Tche-kiang, et les fractions de la presse locale qui ont adopté la devise : « La Chine aux Chinois » lui font le plus favorable accueil. L'opinion indigène, qui désire voir la concession retirée à la compagnie anglaise, lui fait un tort d'avoir mis si longtemps à signer le contrat final pour ce chemin de fer, bien qu'une grande partie du reproche doive être adressée à la négligence de Cheng, le directeur général des chemins de fer.

### Une commission d'études parlementaires.

— Sur l'initiative d'un certain nombre de Chinois ayant résidé à l'étranger, et en particulier du ministre de Chine à Paris, une commission a été chargée d'aller étudier les institutions parlementaires telles qu'elles existent et fonctionnent dans les différents pays étrangers. Malgré le scepticisme naturel que l'on doit avoir en ce qui concerne les résultats d'une pareille tournée et la possibilité de doter, avant de longues années, la Chine d'un régime parlementaire, il faut noter la nomination de cette commission comme un signe des temps. Du reste, en même temps que la Chine manifeste ses tendances réformistes par cette tournée d'enquête parlementaire, un attentat dirigé contre la commission elle-même et le prince mandchou Tai-tse, qui a été mis à sa tête, prouve que le pays se pénètre également des beautés de la « propagande par le fait ». Une bombe de dynamite a été en effet placée dans la voiture de chemin de fer qui devait emmener les délégués de Pékin à Tien-tsin, et son explosion a blessé à peu près tous les membres de la mission.

### Le président Roosevelt et l'exclusion des Chinois.

— Le boycottage des marchandises américaines en Chine a posé le problème de l'exclusion des Chinois d'une manière assez imprévue pour les Américains. Nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles il semble tout à fait invraisemblable que le gouvernement des Etats-Unis puisse jamais renoncer à exclure tout au moins la classe des coulis et des petits cultivateurs; mais, d'autre part, nous avons signalé que le président Roosevelt, sans prétendre le moins du monde imposer à ses compatriotes l'abandon de cette politique qu'ils jugent nécessaire, leur demande néanmoins de l'atténuer en ce qui concerne les Chinois des classes élevées qu'il voudrait voir accueillir en Amérique sur le même pied que tous les étrangers. Parlant récemment, au cours d'une tournée qu'il fait dans le Sud, il s'est exprimé en ces termes : « Nous avons manqué à tous nos devoirs envers le peuple chinois. Sans doute l'exclusion des coulis était nécessaire, mais nous devons exécuter la loi avec aussi peu de rigueur que possible. Nous devons montrer toute la courtoisie, toute la considération que nous pourrions aux Chinois qui n'appartiennent pas à la classe ouvrière et qui viennent dans ce pays, et nous devons les encourager à y venir. Nos lois et

nos traités devraient être conçus de telle sorte qu'ils garantiraient à tous les Chinois, sauf à ceux de la classe des coulis, le même droit d'entrée dans ce pays et le même traitement que celui qui est accordé par nous aux citoyens de tout autre nation. Par l'action exécutive, en mettant aussi rapidement que possible un frein aux abus qui se sont développés pendant les longues années de l'exécution de cette loi, j'ai pu faire beaucoup et je ferai beaucoup encore, même sans l'action du Congrès. Mais je ne puis pas faire tout ce qui doit être fait, à moins que cette action n'intervienne, et j'espère sérieusement que cette action parlementaire interviendra. »

**L'ouverture d'un nouveau port.** — Le vice-roi du Seu-tchouan a décidé d'ouvrir au commerce étranger le port de Ouan-hsien sur le Yang-tseu. Ce point est un de ceux entre lesquels on hésite pour en faire le terminus du chemin de fer du Houpé au Seu-tchouan. La décision du vice-roi ne fait d'ailleurs sans doute que prévenir les étrangers qui auraient assurément demandé au gouvernement chinois d'ouvrir ce port.

**Une banque autrichienne pour l'Extrême-Orient.** — La banque austro-chinoise, dont nous avons annoncé la création dans notre dernier Bulletin, est sur le point d'être définitivement fondée. Elle serait établie sur le modèle de la « Deutsch Asiatische Bank » de Berlin, fondée en 1899. L'objet de cette nouvelle institution de crédit serait, comme nous l'avons dit, de faciliter le commerce d'exportation de l'Autriche et de la Hongrie vers l'Extrême-Orient. Son capital serait de 20 à 25 millions de francs, dont un quart seulement payé dans les premiers temps du fonctionnement de la banque.

## SIAM

**Le développement économique.** — Nous avons déjà attiré à maintes reprises l'attention de nos lecteurs sur la rapidité du développement économique du Siam, grâce aux richesses naturelles du delta du Ménam, et aussi à l'excellente façon dont il est administré, sous la direction d'un certain nombre d'étrangers, qui sont les chefs effectifs des différents départements de l'administration siamoise. Du développement économique de ce pays nous trouvons une nouvelle preuve dans les chiffres qui viennent d'être publiés par M. Lyle, consul anglais à Bangkok, dans son rapport sur le commerce du Siam pendant l'exercice écoulé. Il dit que dans ce dernier exercice (printemps 1904-printemps 1905) la valeur totale du commerce étranger du Siam a été de 250.353.525 francs, ce qui est une augmentation

de plus de 62 millions 1/2 sur l'année précédent et de plus de 50 millions sur 1902, qui était jus qu'ici considérée comme la plus belle année du commerce siamois. Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis l'exercice 1894-1895, le commerce du royaume du Siam est devenu deux fois et demie plus considérable. C'est toujours le riz qui est le principal article d'exportation. L'an dernier, il a donné 113.011.750 francs, soit 80 0/0 du total. Le teck, qui vient ensuite, donne 10 0/0. Hong-Kong et Singapour, grands centres de distribution, continuent à voir transiter dans les deux sens 82 % du commerce de Siam.

La production de l'exportation du riz se développe non seulement en raison des hauts prix atteints ces derniers temps, par la céréale, mais encore de la mise en valeur du pays, grâce aux chemins de fer et aussi aux irrigations qui ont donné lieu à des grands projets dont une partie est déjà exécutée. L'année dernière, 557 kilomètres de voie ferrée étaient ouverts au Siam.

Ce sont surtout les cotonnades qui fournissent le gros des importations. C'est l'Angleterre qui tient la plus grosse partie de ce commerce. Il en est de même des importations d'acier, de fer et de machines. Les achats de matériel de chemin de fer contribuent beaucoup à développer ce commerce, mais aussi les achats de machines pour les rizeries et de plaques d'acier.

Nous avons signalé les mesures prises par le gouvernement siamois pour supprimer les maisons de jeu qui pourtant étaient une des sources principales des revenus de son budget. En avril 1907, deux ou trois seulement subsisteront encore au Siam. On considère que les pertes qui seront causées au budget par cette suppression seront plus que compensées par l'augmentation de la richesse générale, qui elle-même aura certainement sa répercussion sur les recettes du royaume.

## JAPON

**L'armée japonaise.** — On assure que le gouvernement a l'intention de demander à la Diète des crédits pour porter l'armée permanente de treize à vingt divisions. De ces sept nouvelles divisions, deux seraient stationnées dans le Liaotoung, et deux en Corée. Il s'agirait d'ailleurs de maintenir des formations militaires qui ont été créées pendant la guerre. On voit que cette dernière impose de nouvelles charges permanentes au Japon pour assurer la conservation des conquêtes qu'il a faites.

**Le développement du commerce.** — Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises que la guerre ne semblait pas avoir entravé le développement économique du Japon. Un rapport du consul général britannique à Yokohama confirme ce fait et donne les chiffres suivants : le

commerce extérieur du Japon s'est élevé de 1.516.575.000 fr. en 1903, à 1.726.550.000 fr., en 1904. Les importations qui ont augmenté bien davantage que les exportations se sont élevées de 792.925.000 fr. à 928.400.000 fr. et les exportations de 758.750.000 fr. à 798.150.000 fr. Ce progrès est d'autant plus considérable que l'année 1903 a été elle-même remarquablement prospère. Le mouvement d'ascension s'est d'ailleurs continué pendant les six premiers mois de l'année courante. Durant cette période, le commerce extérieur du Japon s'est élevé à 1.072.500.000 fr. soit 272.500.000 fr. de plus que pendant la période correspondante de 1904. Mais là aussi l'écart entre les importations et les exportations s'est encore élargi, les exportations ne figurant dans ce total que pour 357.500.000 fr., tandis que les importations montaient à 715 millions de francs. Cependant les exportations ont encore augmenté sur la période correspondante de l'année dernière de 12.500.000 fr. ou de 4 0/0. Mais les importations se développant bien davantage ont gagné 257.500.000 francs ou 55 0/0. Voici d'ailleurs les chiffres pour les six premiers mois des trois dernières années :

## Exportations.

1903.....	488.877.000	francs.
1904.....	343.662.500	—
1905.....	356.920.000	—

## Importations.

1903.....	415.420.000	—
1904.....	456.585.000	—
1905.....	716.455.000	—

Deux raisons ont surtout contribué à augmenter les importations : les achats de l'intendance pour la guerre, et la prévision de l'établissement de droits considérables sur certaines denrées, telles que le pétrole, qui a décidé les négociants à faire à l'avance des approvisionnements aussi considérables que possible. En fait, sauf les sucres et les charbons, tous les articles d'importation sont entrés en quantités plus grandes pendant la première moitié de 1905 que pendant celle de 1904. Le coton brut a passé de 87.500.000 francs à 170 millions de francs ; les tissus de coton, de 6.250.000 francs à 20 millions de francs ; les couvertures de 2.500.000 fr. à 7.500.000 francs ; les draps, consommés surtout par l'armée, de 6.250.090 francs à 33.750.000 fr. ; le fer, sous ses différentes formes, de 22.500.000 fr. à 45 millions de francs ; les machines, de 10 millions de francs à 30 millions de francs ; le cuir, consommé spécialement par l'armée, de 2.500.000 francs à 17.500.000 francs, etc.

Quant aux exportations, l'accroissement s'est surtout manifesté dans la soie, qui a passé de 75 millions de francs à 77.500.000 francs ; dans les tissus de coton, qui ont passé de 32.500.000 fr. à 40 millions de francs ; dans les allumettes, qui ont passé de 11.875.000 francs à 13.125.000 fr., etc.

Parmi les pays étrangers, c'est l'Angleterre et ses colonies, dans lesquelles il faut d'ailleurs signaler Hong-kong et Singapour, qui sont de simples centres de distribution, qui viennent en tête avec 380 millions de francs. Les Etats-Unis, qui suivent l'Empire britannique, ont fait pendant les six premiers mois de 1905, 262.500.000 francs de commerce avec le Japon. La différence entre le commerce fait par le Japon avec les pays éloignés, comme les Etats-Unis, et celui qu'il fait avec des régions toutes voisines, comme la Chine et la Corée, montre combien ses affaires pourront se développer, quand ses voisins seront eux-mêmes entrés dans une vie économique plus intense et plus moderne. Il est d'ailleurs à remarquer, que dès à présent, tandis que la vente des produits manufacturés japonais est tombée dans presque tous les pays, perdant 37.500.000 fr. pour l'ensemble du monde, elle s'est développée en Chine et en Corée, où, pendant les six premiers mois de 1905, on a vendu pour 50 millions de plus de ces produits que pendant la période correspondante de l'année dernière.

Le fait que, malgré le départ pour la guerre de 6 à 700.000 hommes valides, le commerce du Japon s'est développé, est un indice extrêmement favorable. Néanmoins il faut tenir compte des circonstances qui ont aidé l'empire du Mikado à supporter allégrement les charges de la guerre. Tout d'abord, il y a eu en 1903 et 1904 des récoltes exceptionnelles. En 1903, la quantité de riz récolté a dépassé de 15 0/0 la moyenne, et en 1904 de 24 0/0. Cela a permis au Japon d'importer moins de riz qu'il ne le faisait dans les années ordinaires. En même temps, il trouvait dans une récolte exceptionnelle de ses soies un produit d'exportation d'autant plus utile qu'au même moment la prospérité des Etats-Unis, qui avaient eux-mêmes une excellente récolte de grains, lui fournissait de nombreux consommateurs. Jamais la demande de soie japonaise par le marché américain n'avait été aussi considérable.

Il est à remarquer que depuis le rétablissement de la paix il s'est tenu à Tokyo un congrès des chambres de commerce associées, dans lequel on a étudié les moyens de développer les affaires du Japon à l'étranger, en profitant des « bénéfices matériels et moraux » résultant des victoires japonaises. Nous allons sans doute trouver là une fois de plus une démonstration de cette loi que « l'or suit le fer » et que le prestige militaire d'un peuple, la confiance en soi que lui donnent ses victoires, toute l'activité et l'entrain qui résultent pour lui d'une grande crise nationale heureuse, sont le meilleur levain de sa poussée économique.

**La guerre et le développement de la marine marchande japonaise.** — Il est une des conséquences de la guerre sur laquelle on n'a pas encore attiré l'attention, bien qu'elle puisse avoir un effet direct sur certains intérêts français : c'est le développement de la marine marchande japonaise. Un pareil fait n'est nullement indiffé-

rent à une époque où la concurrence pour les frets est si âpre, et où il semble qu'il y ait toujours de par le monde un certain nombre de centaines de mille tonnes de navires disponibles en sus des quantités de marchandises à transporter.

La marine marchande japonaise a d'ailleurs pris l'habitude, dans ces dernières années, de se développer par la guerre. En 1893, à la veille de son conflit avec la Chine, le Japon possédait 167.000 tonnes de vapeurs et 33.000 tonnes de voiliers, soit une flotte marchande totale de 200.000 tonnes. Un grand nombre de ces navires durent être réquisitionnés par le gouvernement pour ses transports militaires, et il en résulta un manque de moyens de transport pour le commerce japonais. Les frets s'élevèrent rapidement, et, en conséquence, l'État et les individus firent de larges achats de navires. Aussi en 1895, à la fin de la guerre, le pays se trouvait en possession de 334.000 tonnes de navires à vapeur. En un mot, la flotte marchande avait à peu près doublé dans le court espace de deux années. Mais en outre, la leçon n'avait pas été perdue : on s'était rendu compte de la nécessité absolue de posséder une grande marine marchande et des lois furent passées par la Diète pour favoriser la construction et la navigation nationales. Ces lois entrèrent en vigueur au mois d'octobre 1896. Elles contribuèrent beaucoup à l'établissement des services réguliers entre le Japon, l'Europe, l'Australie, l'Inde et l'Amérique, sans parler de l'ouverture de lignes de navigation japonaises vers Formose, vers tous les ports du nord de la Chine, et sur les eaux fluviales du Yang-tseu.

En même temps, la construction maritime se développait très rapidement. Jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi, les plus grands navires construits sur les chantiers japonais étaient en bois et jaugeaient 4.000 tonnes. Mais des vapeurs en fer de 6.000 et 7.000 tonnes commencèrent à être lancés au Japon, et, à la fin de l'année 1903, c'est-à-dire à la veille de la guerre avec la Russie, le Japon possédait 657.000 tonnes de navires à vapeur, et 320.000 tonnes de voiliers, soit une flotte commerciale de bien près de un million de tonnes. Malgré ces progrès énormes, les transports militaires de la guerre avec la Russie, beaucoup plus considérables que ceux qu'avait nécessités la lutte avec la Chine, ne tardèrent pas à dépasser les limites des forces de la marine marchande japonaise. Il fallut acheter et affréter des navires étrangers, et même passer une loi spéciale ouvrant le cabotage entre les ports japonais aux navires étrangers affrétés par des sujets du Mikado.

Cette crise, comme la précédente, donna une grande impulsion à la marine nationale. Sans doute, cette dernière fit des pertes. Le blocus de Port-Arthur, les tentatives « d'embouteillage », et les raids de l'escadre russe de Vladivostok détruisirent environ 71.000 tonnes de vapeurs japonais. Mais pendant ce temps on construisait 27.000 tonnes de vapeurs au Japon, et on en achetait 177.000, ce qui donna, pendant l'année 1904,

un accroissement net de 133.000 tonnes à la flotte de vapeurs, qui passait de 657.000 à 791.000 tonnes. Si l'on fait le total, en ajoutant les voiliers aux vapeurs, on trouve que l'augmentation de la marine marchande japonaise a été de 977.000 tonnes de la fin de 1903 à 1.413.000 tonnes à la fin de 1904.

Il va falloir maintenant trouver un emploi utile à tous ces navires, et la concurrence déjà si âpre avant la guerre va devenir encore plus difficile aux armateurs étrangers, placés dans des conditions moins favorables, venant de plus loin, ayant à rémunérer des équipages plus coûteux, etc. Sans doute, le développement du commerce propre du Japon pourra employer une partie de ces navires : ce commerce a passé de 425 millions de francs à 1.726 millions de francs dans la dernière décade. Déjà la marine marchande japonaise a, dans les transports nécessités par le commerce national, remplacé un grand nombre de navires étrangers. En 1894, le pavillon anglais couvrait 5 millions 1/2 de tonnes, tandis que le pavillon du Japon ne couvrait que 1 million 1/3 de tonnes du total des entrées et des sorties des ports japonais. Mais en 1903, l'ordre était renversé. Le tonnage japonais était de 10 millions 1/2 de tonnes, et celui de l'Angleterre de 9 millions 3/4. En même temps, la situation changeait dans le même sens en Corée, tandis qu'en Chine, alors qu'en 1894 l'ordre des marines marchandes était le suivant : Angleterre, Allemagne, Japon, le tonnage japonais n'étant guère que le cinquième de celui de l'Angleterre, en 1904, le Japon avait enlevé le second rang à l'Allemagne, et son tonnage s'élevait au quart de celui de l'Angleterre. A Hong-kong, le Japon, qui n'avait en 1898 que un cinquième du tonnage de l'Angleterre, s'élevait au tiers en 1903, gagnant là aussi le second rang sur l'Allemagne.

Il est vraisemblable que l'effort des Japonais, qui désormais ont le premier ou le second rang dans les ports du nord de la Chine, va se porter sur le sud et aussi sur les eaux du Yang-tseu. Sur ce fleuve, la navigation anglaise représente 46 0/0 du total, celle des Chinois 19 0/0, celle des Japonais 14 0/0 et celle des Allemands 13 0/0. Dans les ports qui séparent l'embouchure du Yang-tseu de Canton, le pavillon anglais couvre 60 0/0 des transports, celui de la Chine 13 0/0, celui du Japon 12 0/0 et celui de l'Allemagne 10 0/0. A Canton même, la part du Japon est encore moindre : aussi est-il probable que c'est de ce côté que va commencer par se tourner l'effort principal du Japon pour utiliser l'excédent de tonnage que lui laissent les achats et les constructions de la dernière période de guerre. Il est vrai, nous le répétons, qu'il lui reste beaucoup à faire pour assurer le transport du commerce de son propre pavillon : en 1894, ses navires transportaient 5 0/0 de ses exportations et 10 0/0 de ses importations. En 1903, ces proportions s'élevaient respectivement à 40 et à 34 0/0. Il y a donc encore de la marge.

Mais si l'on songe à l'impulsion que les der-

nières victoires vont donner à toute l'énergie japonaise, on doit s'attendre à voir la marine de ce pays prendre un développement de plus en plus grand, même dans des eaux assez éloignées de l'empire du Soleil-Levant, et certaines dépêches annoncent qu'au Japon on se préoccupe déjà des avantages que l'on pourra tirer de l'ouverture du canal de Panama.

#### L'Australie et l'immigration japonaise. —

Des négociations sont engagées entre le gouvernement du Commonwealth et le consul général du Japon à Melbourne pour amener quelques modifications aux lois restrictives de l'immigration japonaise en Australie. On sait que ces lois, qui ont été rédigées de manière à ne blesser aucune nation en particulier, excluent d'Australie tous les individus qui ne peuvent pas faire preuve d'une certaine dose d'instruction. Par ce moyen on arrive, sans les viser directement, à interdire à la plupart des Asiatiques l'entrée sur les territoires de la confédération australienne. Il n'est d'ailleurs pas question, dans les négociations actuellement engagées, de revenir sur cette législation, mais le gouvernement japonais cherche à obtenir que ses commerçants et ses touristes, munis de passeports particuliers, soient admis à voyager en Australie sans avoir à subir l'examen auquel sont soumis les immigrants. Le premier ministre fédéral, M. Deakin, interrogé sur cette question, dans la Chambre fédérale des représentants, a déclaré qu'il ne s'agissait en aucune manière d'altérer l'ensemble des lois australiennes relatives à l'immigration, mais de donner des facilités à certaines classes de Japonais pour circuler dans le pays.

Il est intéressant de signaler que, malgré l'alliance, les colonies anglaises, aussi bien la Colombie britannique que l'Australie, continuent à se montrer extrêmement défavorables à l'entrée des travailleurs des races asiatiques, fussent-ils japonais. Sans doute, aucune personne, connaissant un peu les colonies autonomes de l'Angleterre et l'esprit qui les anime, n'a jamais pu s'imaginer qu'elles seraient capables de faire violence à la volonté de leurs unions ouvrières, pour faire des concessions sérieuses à la politique de l'Empire. Mais il n'en est pas moins intéressant de constater qu'il subsiste à cet égard, malgré la bonne volonté de détail que l'on cherche à montrer au Japon, des questions qui, avec bien d'autres, relatives à l'avenir de la Chine et à son commerce, pourront, dans une période relativement prochaine, créer un sérieux refroidissement entre les alliés d'aujourd'hui.

**Les étudiants chinois au Japon.** — En huit ans le nombre des Chinois étudiant au Japon a passé de 8 à 2.641. Les autorités chinoises elles-mêmes ont poussé à cette émigration. Les candidats aux examens publics chinois qui ont étudié au Japon sont dispensés des examens provinciaux autrefois nécessaires et peuvent

aller se faire directement examiner à Pékin. Qui plus est, d'après une étude publiée par l'*Européen*, certains diplômes obtenus au Japon ont maintenant la même valeur que ceux que procurent les examens locaux chinois.

Tous ces avantages, dont l'octroi est une marque de plus de l'esprit nouveau qui souffle en Chine, attirent une foule d'étudiants chinois que l'on voit parfois arriver au Japon par groupes d'une centaine à la fois. Ces étudiants se divisent en trois catégories : ceux qui sont défrayés par le gouvernement de Pékin, ceux qui sont défrayés par des autorités provinciales chinoises, et, enfin, ceux qui viennent au Japon à leurs propres frais. La plupart sont des jeunes gens de vingt à trente ans, mais quelques-uns ont atteint l'âge mûr : on cite même un étudiant chinois au Japon qui est dans sa soixante-quatrième année. Cette tendance à étudier à n'importe quel âge est une de celles qui donnent l'idée la plus avantageuse du caractère chinois.

Ces étudiants viennent de toutes les parties de la Chine, sauf le Kan-sou. Ils ont à Tokyo un club prospère, publient quatre périodiques que des agents japonais distribuent en Chine dans un but qu'il est facile de comprendre.

**Une colonie militaire japonaise au Mexique.** — On assure que la réputation que la guerre a faite aux Japonais a décidé le gouvernement mexicain à demander à ce peuple une petite colonie militaire pour mater les indiens Yaquis de l'Etat de la Sonora. Une société coloniale japonaise se serait engagée à amener dans la Sonora 700 soldats japonais libérés, avec leurs familles, pour les établir sur les terres qui ont été confisquées aux Yaquis. On espère que ces Japonais sauront empêcher les Yaquis de faire des razzias dans les vallées et d'emporter dans leurs montagnes le bétail et les autres produits de leurs rapines. Des armes et des munitions seront données aux vétérans japonais, et l'on compte que, grâce à cette intervention inattendue, les Yaquis, privés de tout moyen d'existence, seront obligés de faire une complète soumission.

## CORÉE

**Les Coréens et l'occupation japonaise.** — Les Coréens continuent à n'avoir aucun goût pour les protecteurs japonais qui se sont chargés de leur apprendre le progrès. Les trois provinces situées au sud de Séoul sont parcourues par des bandes de pillards pour lesquelles les mandarins coréens semblent avoir de la sympathie, ou tout au moins beaucoup de tolérance. Pour en finir, les Japonais ont décidé d'exécuter le traité qu'ils ont imposé à l'empereur de Corée, c'est-à-dire de prendre en mains l'administration des districts troublés où, depuis quelques jours, ils envoient des troupes de Séoul.

## ASIE RUSSE

### Le développement des chemins de fer. —

A propos de la ligne de Merv à Kouchk, nous donnons d'autre part des renseignements sur certains chemins de fer en construction ou en projet dans l'Asie russe. Mais il est question de plusieurs autres lignes, aussi bien dans la région orientale que dans la région occidentale de la Russie d'Asie. C'est ainsi qu'on annonce que la ligne transbaïkalienne de Stretensk sera continuée le long de l'Amour jusqu'à Kabarovsk, de manière à rejoindre en ce point la ligne de l'Oussouri et à mettre Vladivostok en communication avec le reste de l'Empire par un chemin de fer entièrement construit en territoire russe. On sait d'ailleurs que c'était là le projet primitif qui précéda la construction du chemin de fer Transmandchourien, et qui avait été abandonné en raison de l'économie de ce dernier, qui permettait de couvrir une distance moins longue, et aussi de traverser un pays plus riche pour atteindre le Pacifique. Mais il est intéressant de noter que dès à présent les Russes se préoccupent de reprendre leur premier projet, alors qu'aux termes de leur traité de paix avec le Japon ils conservent dans des conditions relativement satisfaisantes le contrôle des chemins de fer de la Mandchourie du Nord.

Dans l'Asie centrale, on se prépare à construire un chemin de fer d'Omsk à Semipalatinsk, et sans doute de là jusqu'à la frontière chinoise. On sait d'autre part qu'un projet existe, qui sera bientôt exécuté, d'une ligne reliant Omsk à Tachkent, et permettant aux blés de Sibérie de trouver au Turkestan un débouché, et au Turkestan de se consacrer par conséquent exclusivement à la culture du coton, beaucoup plus rémunératrice et nécessaire au développement de l'industrie cotonnière de la Russie d'Europe.

D'autre part, les commerçants de Moscou demandent la construction d'un chemin de fer entre Tioumène, à l'est de l'Oural, et Omsk, de manière à donner un nouveau débouché au Transsibérien en Russie. Cette nouvelle ligne serait en communication avec la ligne de Saint-Pétersbourg à Viatka et Perm, qui offre elle-même à la capitale un accès direct sur le Transsibérien. Ce dernier chemin de fer serait, dans un temps peu éloigné, doté de deux voies sur sa longueur.

Au Turkestan, outre le projet de chemin de fer de Saratof au Transcaspien, dont nous parlons d'autre part, il est question de construire une ligne de Samarkand au cours moyen de l'Oxus, le long de la frontière entre le pays de Boukhara et l'Afghanistan. Il s'agit de permettre le ravitaillement des postes russes établis sur la rive septentrionale de la rivière, et qui, n'ayant de communications que par la voie fluviale, se trouvent isolés pendant toute la période des grands froids. En réalité, cette ligne qui présentera quel-

que intérêt commercial, étant donné qu'il existe un mouvement d'échange d'environ 12.500.000 fr. entre le Turkestan russe et l'Afghanistan, aura surtout une importance stratégique en donnant une voie d'accès de plus aux troupes russes sur la limite de la zone d'influence anglaise en Asie.

Il est certain, pour qui veut examiner les choses, que c'est à cette politique d'organisation et de développement des voies ferrées que la Russie doit consacrer les années qui vont s'ouvrir, et pendant lesquelles l'alliance anglo-japonaise rendrait d'ailleurs trop dangereuse pour elle toute tentative pour reprendre son mouvement en avant en Asie. Il est infiniment plus pratique et plus raisonnable pour les Russes de préparer ainsi l'avenir, que d'essayer dès à présent de trouver des contre-ligues, ainsi que le suggère la presse allemande, pour combattre de front et sans délai l'alliance anglo-japonaise qui a actuellement toutes les sympathies des Etats-Unis.

**Droits protecteurs pour la Sibérie.** — Les commerçants de la bourse de Moscou, d'accord avec ceux de Saint-Pétersbourg, ont prié le ministre des Finances de soumettre à l'empereur une requête concernant l'octroi d'un tarif douanier général pour les marchandises étrangères importées en Sibérie orientale par terre et par mer. Une telle proposition, si elle était acceptée, entraverait le commerce des pays exportateurs en Sibérie et léserait les intérêts de beaucoup de maisons étrangères.

Le ministre des Finances n'a pas caché qu'il trouvait nécessaire l'établissement de droits protecteurs pour la Sibérie. Il aurait même ajouté que la mesure était indispensable afin d'assurer à l'industrie russe, encore jeune, des débouchés. Il a annoncé en outre qu'il avait l'intention de diminuer les tarifs des chemins de fer pour le transport du charbon, non seulement à partir des mines russes, mais à partir des ports de la Baltique.

**La colonisation par l'armée de Mandchourie.** — On a dit ces derniers temps que le gouvernement russe ferait rester le plus longtemps possible dans l'Asie orientale les troupes qui ont pris part à la campagne de Mandchourie. On a même affirmé que cette décision était inspirée par le désir de tenir éloignés des centres peuplés de la Russie d'Europe des hommes auxquels les insuccès de la campagne ont pu donner un esprit révolutionnaire. Il est infiniment plus simple d'attribuer le désir du gouvernement russe d'établir les soldats de l'armée de Liniévitch dans les régions orientales de son Empire, à l'insuffisance extrême de la population de cette partie des domaines du tsar. Au commencement de la guerre, nous avons attiré en effet l'attention sur ce fait qu'à l'est de l'Énisséï l'Empire russe était beaucoup plus un désert, un cadre encore vide, qu'un grand Etat déjà habité et vivant. C'est sans doute pour cette raison que

le comité des ministres vient d'examiner un projet tendant à la colonisation de la Sibérie, et même du nord de Sakhaline, par une partie des troupes qui ont combattu pendant la dernière guerre et qui recevraient des concessions de terre aussitôt que leur temps de service aura été achevé.

**Les Allemands au Caucase, au Turkestan et en Sibérie.** — Les représentants de la race allemande en Russie d'Europe et en Russie d'Asie sont au nombre de 1.790.489. En Asie russe, ils sont répartis comme il suit :

CAUCASE	
Provinces d'Elisabetopol.....	3.194
— de Kars.....	450
— de Koubane.....	20.778
— de la mer Noire.....	748
— de Stavropol.....	8.601
— du Terek.....	9.272
Total.....	43.043
TURKESTAN	
Provinces de Ferghana.....	369
— de Transcaspié.....	1.062
— de Tourgaï.....	60
Total.....	1.491
SIBÉRIE	
Provinces d'Akmolinsk.....	4.794
— de Tomsk.....	1.430
— de l'Iénisséï.....	946
— d'Irkoutsk.....	607
— d'Iakoutsk.....	79
— de Transbaïkalie.....	237
— Maritime.....	510
Ile de Sakhaline.....	267
Total.....	8.867

Ce qui fait un total global de 53.401 individus.

**Une grande société d'exportation.** — Il vient d'être fondé à Saint-Petersbourg une Société au capital de 12 millions de roubles pour l'exportation russe en Orient; de hauts dignitaires de l'Empire ont été mis à la tête de cette Société, dont le but est de faciliter le commerce russe en Turquie d'Asie, en Perse, etc.; elle va tout d'abord étudier les conditions du commerce dans les pays d'Asie et chercher pour la Russie de nouveaux débouchés.

**Le désastre de Bakou.** — D'après le professeur Migouline, qui écrit dans le *Slovo*, toutes les réserves et tous les dépôts de naphte seraient détruits à Bakou. Il ne reste plus rien des usines dont l'installation a coûté tant au gouvernement qu'aux particuliers plus d'un milliard de francs : les milliers d'ouvriers qui travaillaient dans la « ville du feu » sont maintenant sans travail et sans pain.

La région de Bakou produisait annuellement,

d'après les chiffres donnés par le *Journal de Saint-Petersbourg*, plus de 9.600 millions de kilogrammes de naphte. L'exportation à l'étranger des différents produits du naphte représentait environ les 9/10 de ce chiffre et avait une valeur de 175 millions de francs. Une surface d'environ 1.000 hectares était vouée à l'exploitation du naphte dont s'occupaient 170 maisons.

La principale place, parmi les maisons étrangères, appartenait aux usines Nobel, qui envoyaient leur pétrole sur tout le réseau ferré russe et fournissait rien qu'à l'Allemagne 130 millions de kilogrammes par an. Il y avait des usines suédoises, allemandes, belges, anglaises et américaines. Les maisons françaises étaient peu nombreuses et ne pouvaient compter parmi les plus importantes.

Le principal client de la Russie pour le pétrole, pour les huiles de graissage et pour ses autres produits n'était pas l'Allemagne, mais bien l'Angleterre, qui achetait par an plus de 300 millions de kilogrammes de pétrole et environ 32 d'huiles de graissage. Venaient ensuite, par rang d'importance dans les achats, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Turquie et la Grèce; la France achetait 80 millions de kilogrammes de pétrole et 48 d'huiles de graissage.

La production mondiale avait été pour le pétrole de 28.577.000 tonnes en 1904 répartis de la façon suivante :

Etats-Unis.....	15.000.000 tonnes.
Russie.....	10.500.000 —
Sumatra, Bornéo et Java..	1.000.000 —
Roumanie.....	496.000 —
Indes.....	404.000 —
Pays divers.....	250.000 —

**Les Orotchones.** — Les journaux ont parlé de révoltes d'indigènes en Transbaïkalie, et on dit que les mécontents étaient les Orotchones de la province. Il s'agit de remettre au point ces nouvelles tendancieuses; à la vérité, les Orotchones de Transbaïkalie sont restés très tranquilles et l'on ne saurait appeler révolte quelques difficultés qui ont pu surgir entre un chef de district et quelques indigènes misérables et inoffensifs.

Les Orotchones de la province habitent le district de Bargouzine qui borne à l'est le lac Baïkal dans sa partie septentrionale. Ils diffèrent beaucoup des principaux indigènes de la province, les Bouriates, qui sont des Mongols tantôt nomades et conducteurs de troupeaux, tantôt sédentaires et agriculteurs. Les Orotchones sont un peuple chasseur et pêcheur comme les Toungouses avec lesquels ils ont une très proche parenté. Ils élèvent des cerfs et des rennes, chassent les bêtes à fourrures, ours, renards, zibelines, loutres et écureuils. Chaque année ils vont à la foire de Verkhné-Angarsk ou de Baount pour écouler le produit de leurs chasses. Beaucoup d'entre eux ont été baptisés par les popes tantôt par ruse, tantôt par force, mais ils ne comprennent rien à la nouvelle croyance qu'on cherche à leur imposer.

ser, et ils sont restés fidèles aux vieilles superstitions de la religion chamaniste.

Les Russes leur font souvent du tort, mais les indigènes sont absolument hors d'état de résister ou de se venger.

**Le commerce de Boukhara.** — La *Gazette de l'industrie et du commerce*, qui est une feuille du ministère des Finances, se plaît à décrire les avantages qu'a tirés le khanat de Boukhara du protectorat russe : tout d'abord, la paix et la sécurité pour les habitants et les voyageurs ; jadis, en effet, les brigands et les détresseurs étaient très nombreux. La seconde cause du développement économique de Boukhara est le placement dans le pays de capitaux considérables. Ces capitaux ont été amenés grâce à la construction de la voie ferrée : les sommes dépensées pour payer la main-d'œuvre, les frais d'entretien des ouvriers, les terrains expropriés ont été considérables. La construction de la voie a eu comme conséquence immédiate l'établissement de huit usines de coton et d'une fabrique d'allumettes. Des villes nouvelles, Nouveau-Boukhara, Tchardjoui, Kepki, Tepmez, ont été construites. Les casernes et autres immeubles construits dans ces villes y ont amené plusieurs millions de francs ; 8.000 hommes ont été placés dans ces garnisons, et leur entretien a donné un nouvel essor au commerce des bestiaux et des produits alimentaires.

L'affluence des capitaux et le perfectionnement des moyens de transport modifièrent notablement les conditions du commerce. Auparavant, deux ou trois fois chaque année, des caravanes suivaient, dans les steppes et le long de la mer d'Aral, la route de Tachkent à Orenbourg ; la nouvelle voie ferrée ouverte récemment aura une influence civilisatrice. Grâce à elle, Saint-Pétersbourg communique directement avec le Turkestan : c'est une voie économique de premier ordre, et il n'est pas besoin de prouver qu'au point de vue stratégique son importance n'est pas moins grande. En temps de guerre, les soldats iraient jusqu'aux frontières de Perse ou d'Afghanistan, sans être retardés par les deux transbordements de la mer Caspienne.

L'arrivée des Russes a donné aux sujets de l'émir des goûts et des habitudes nouvelles, et, partant, de nouveaux besoins.

D'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans les cinq dernières années, la Russie aurait envoyé chez les Boukhariens 32 millions de kilogrammes de marchandises valant 50 millions de francs. L'exportation russe comprenait surtout des articles manufacturés ; du sucre, de la mercerie, de la coutellerie, de la faïence, du papier, des lampes, des bougies, etc. Les Boukhariens envoyaient par contre, eux aussi, environ 32 millions de kilogrammes de marchandises, valant 56 millions de francs. Le coton est compté dans ces chiffres pour 18 millions de kilogrammes. Le reste de l'exportation boukharienne est représenté par les peaux, les fourrures, la laine, les crins, la soie, les raisins et les fruits secs.

### Les bateaux à vapeur sur l'Ob et l'Iénisséi.

— On a vu souvent dans nos chroniques qu'un service de bateaux important existe sur le fleuve Amour. Sur les autres fleuves sibériens, le mouvement de navigation est d'importance très inégale : il est évidemment assez considérable sur l'Ob et l'Irtyche, moins actif sur l'Iénisséi et très faible sur la Léna.

On comptait sur l'Ob et l'Irtyche 120 bateaux dont la force est de 7.750 chevaux et sur l'Iénisséi 26 bateaux avec une force de 1.886 chevaux.

**La viticulture au Caucase.** — L'étendue des vignobles du Caucase, d'après les documents fournis par les agents du comité antiphyllloxérique, est évaluée de la façon suivante :

TRANSCAUSIE	
Gouvernement de Tiflis.....	27.300 hectares
— de Koutais.....	38.200 —
— d'Eriwane.....	9.200 —
— de Kars.....	60 —
— d'Elisabetopol.....	25.100 —
— de Bakou.....	13.100 —
— de la mer Noire.....	700 —
— du Daghestan.....	2.800 —
— de Zakataly.....	1.300 —
CISCAUSIE	
Gouvernement de Koubane.....	4.900 —
— de Stavropol.....	3.600 —
— du Terek.....	7.600 —

133.860 hectares

Les raisins sont employés pour la vinification et la fabrication des eaux-de-vie ; d'autres, notamment ceux des vignobles des musulmans, sont consommés à l'état naturel ou transformés en sirops.

La production générale est en moyenne de 1.350.000 hectolitres ; l'exportation hors de la région du Caucase atteint près de 100.000 hectolitres. Les prix moyens ont été pour la qualité moyenne de 24 francs par hectolitre. Dans le gouvernement de Koutais, on a vendu l'hectolitre jusqu'à 65 francs ; il n'a jamais dépassé 60 francs dans celui d'Eriwane, 40 francs dans celui du Terek ; mais sur les bords de la mer Noire, il a atteint 80 francs.

Le phylloxéra est malheureusement connu au Caucase et, pour reconstituer les vignobles atteints de cette maladie, l'Etat a créé des pépinières de vignes américaines dans le gouvernement de Koutais, où déjà il existe dans 140 villages des vignobles reconstitués.

**Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.**

## TURQUIE

**Le chemin de fer de Bagdad.** — M. Fidel, un voyageur français qui est allé faire l'an dernier des études sur la situation économique du Maroc, a mené cette année une enquête dans le monde colonial allemand au sujet de la question du chemin de fer de Bagdad. D'après les opinions de M. Fidel, qui ont été reproduites par la *Dépêche Coloniale*, et que nous croyons intéressant de résumer, les Allemands n'ont nullement renoncé à l'idée d'obtenir notre coopération dans la construction du chemin de fer de Bagdad. Ils ont en effet à peine commencé le prolongement de la ligne au delà de Konieh. Il leur reste 2.000 kilomètres à couvrir pour atteindre le golfe Persique, et M. Ernest Woysen, consul allemand et membre marquant du parti colonial, a déclaré que l'Allemagne serait prête à laisser à la France toute liberté d'action au Maroc, si elle pouvait obtenir la coopération du marché français à la construction du chemin de fer de Bagdad. Nous n'avons pas, dans ce Bulletin, à discuter une combinaison qui regarde davantage nos affaires d'Afrique; mais il faut faire observer que, même si notre coopération au chemin de fer de Bagdad était en harmonie avec l'ensemble de notre politique extérieure, entièrement basée sur l'alliance russe, il ne conviendrait pas d'accorder aux Allemands nos capitaux sans demander en échange une part dans la construction et la direction de la ligne, suivant un souci de favoriser le travail national qui doit nous inspirer aussi bien dans nos relations avec les Allemands en Asie Mineure que dans notre coopération future avec les Anglais en Chine.

**L'ouverture du chemin de fer de Caïffa à Derah.** — Nous avons parlé, dans notre dernier Bulletin, du chemin de fer en construction de Damas à la Mecque, et de la ligne de Caïffa à Derah qui devait le mettre en communication directe avec la mer et lui éviter de se servir, pour le transport de tout son matériel de construction, de la ligne française de Beyrouth-Damas et prolongements.

La ligne Derah-Caïffa a été ouverte au milieu d'octobre. A cette occasion, le Sultan, qui s'intéresse, comme on le sait, d'une manière toute spéciale au chemin de fer qui doit aboutir aux villes saintes de l'Islam, a conféré le grand cordon de l'Osmanieh à M. Meissner, l'ingénieur allemand qui dirige la construction de cette ligne.

## ARABIE

**La révolte de l'Yémen.** — Les Turcs continuent à remporter des succès dans l'Yémen. Le maréchal Fezi Pacha, commandant en chef des

troupes turques, a réoccupé sans combat Haggé. Son prochain mouvement le portera à Sada, qui est à l'heure actuelle le repaire de l'iman Yahya. Nulle part les insurgés ne sont en situation de tenir tête aux troupes turques qui n'ont plus devant elles que des guérillas.

**Mouvement commercial de Mascate d'avril 1904 à avril 1905.** — Le dernier rapport de M. Béguin-Billecocq, vice-consul, gérant le consulat de France à Mascate, donne d'intéressantes indications sur le mouvement commercial de Mascate pendant l'année écoulée. Le rapport fait d'abord remarquer que cette période a été mauvaise pour le commerce de l'Oman, mais qu'elle a aussi marqué la fin d'une longue succession d'années de sécheresse heureusement terminée par une saison exceptionnellement pluvieuse. M. Béguin-Billecocq expose ensuite que le fait le plus saillant du commerce de Mascate est la prépondérance de l'importation originaire de l'Inde anglaise. La proportion est de 56 0/0. Il est vrai qu'il convient de n'enregistrer cette proportion que sous réserves, attendu que plus d'un tiers de cette importation ne fait que transiter par Bombay et provient en réalité de diverses autres origines. Mais, malgré tout, l'Inde anglaise garde une avance considérable sur les autres pays importateurs.

Au tableau des importations, la France figure pour 4.110.000 francs (soit environ 16 0/0 des importations totales) représentés exclusivement par le commerce des armes et des munitions. Il est certainement regrettable que notre industrie ne réussisse pas à acquérir une place plus importante sur le marché de Mascate, qu'elle pourrait cependant alimenter amplement en soieries, mercerie, foulards de coton, vermicelle, coutellerie, quincaillerie, parfumerie, liqueurs, etc.

D'ailleurs, et cela est non moins regrettable, aucune Compagnie française de navigation n'a de service régulier touchant à Mascate, bien qu'un tel service organisé mensuellement avec départ de Marseille, dût être vraisemblablement très suffisamment rémunérateur. Voici la liste des vapeurs desservant Mascate :

1° Un vapeur anglais par mois de la « Bucknall Steamship Lines Co, Limited », venant d'Angleterre et touchant à Marseille; de 2 à 3.000 tonneaux;

2° Un ou deux vapeurs par an de la « Bombay and Persia Steam Navigation Co », Compagnie de Persans de l'Inde, sous pavillon anglais; de 2 à 3.000 tonneaux;

3° Un vapeur de la « British India », à grande vitesse, venant de Bombay, touchant à Kurrachee et arrivant à Mascate tous les lundis; 943 tonneaux;

4° Un vapeur de la même Compagnie, passant à Mascate tous les lundis; de 9 à 1.500 tonneaux;

5° Un vapeur par trimestre de la « Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce », venant d'Odessa, touchant à Suez, Djeddah, Hodeïdah, Djibouti, Aden, Mascate, Bender-Abbas,

Lingah, Bouchir et Bassorah; de 2 à 3.000 tonnes. Les Compagnies anglaises sont représentées à Mascate par la maison W. J. Towell and Co, dont le propriétaire, M. Machirdy, est Anglais et chargé du consulat d'Amérique. La « Bombay and Persia Co » est représentée par M. Rattensee Purshotum, sujet britannique. La Compagnie russe est représentée par M. A. Goguyer, négociant français.

**La piraterie dans la mer Rouge.** — Des actes de piraterie ont été commis pendant le courant de l'été dernier dans la mer Rouge au détriment de boutres battant pavillon britannique. Ils ont été l'objet de plaintes de la diplomatie anglaise à Constantinople, et le gouvernement turc a promis de sévir contre les coupables. Pour surveiller l'exécution de ces promesses, les Anglais ont envoyé le croiseur *Fox* à Hodeïda pour s'assurer de l'arrestation et de la punition des personnes coupables et de la destruction des trois boutres pirates, ainsi que du paiement d'indemnités aux propriétaires des boutres battant pavillon britannique pour les pertes qu'ils ont subies.

## PERSE

**La frontière de Seistan.** — Nous signalions dans notre dernier Bulletin, l'opposition qu'avait soulevée en Perse les décisions de la commission anglaise de délimitation du Seistan. Depuis, les journaux anglais ont annoncé que le gouvernement persan avait enfin donné son adhésion au protocole de la commission, et que ce protocole venait d'être ratifié à la fois par l'émir du Seistan et par le chah de Perse. Un intéressant rapport des travaux du colonel Mac Mahon a été publié tout récemment par l'*Agence Reuter*. Nous y relevons les détails suivants :

Après avoir insisté sur les difficultés d'ordre politique suscitées à la mission par des influences russes hostiles qui auraient, dit l'auteur de la note, voulu faire échouer l'œuvre britannique, le rapport décrit les difficultés d'ordre physique que la mission a été obligée de surmonter pour accomplir sa tâche. Pendant trois ans la mission campa à Kouhac, au confluent de l'Helmend et du Roud Seistan, avec des alternatives de chaleur accablante pendant la saison d'été, et de froid intense pendant l'hiver. En été, il était absolument impossible de faire aucun travail, et, de plus, les moustiques rendaient à cette époque le campement presque inhabitable. On ne pouvait travailler que pendant l'hiver, et au prix de très grandes souffrances causées par le froid. Les travaux mêmes de délimitation étaient très difficiles. Au sud de l'Helmend, sur une longueur de 150 kilomètres, la ligne frontière traverse un long désert absolument desséché, dans lequel les hommes chargés de planter les bornes frontières durent passer six semaines, ne pouvant être alimentés en eau qu'avec les plus grandes difficultés. Au

nord de cette section, la frontière traverse une région périodiquement inondée, dans laquelle il a fallu planter des bornes d'une solidité et d'une résistance toutes spéciales. Les derniers 30 kilomètres de la frontière escaladent les rampes glacées sans eau du mont Siah-Koh. Les souffrances endurées par la mission furent considérables, et le rapport signale, parmi ses membres, de nombreux cas de mort occasionnés par le froid, les privations ou par la soif.

Le protocole de délimitation, d'après le rapport de l'*Agence Reuter*, ne fait que confirmer la frontière déjà acceptée en 1872. Aucun territoire n'a changé de maître, ni d'un côté ni de l'autre. Le vieux lit de l'Helmend est maintenu comme frontière, et la ligne actuelle de délimitation est maintenant ainsi fixée qu'elle restera constante, quelles que soient les modifications ultérieures qui pourraient se produire dans le cours du fleuve, ce qui, ajoute le rapport, est d'une énorme importance, puisque par là même disparaissent, une fois pour toutes, toutes les occasions futures possibles de discussion sur la frontière. En Angleterre, on s'est montré extrêmement satisfait de ce résultat et de la ratification finale obtenue du Seistan et de la Perse. Les journaux anglais en ont naturellement profité pour célébrer le désintéressement britannique et pour se plaindre une fois de plus de l'hostilité de la politique russe. Mais l'apreté même de leurs reproches et de leurs attaques et l'indiscrétion de leur satisfaction triomphante suffiraient pour démontrer aux esprits les moins prévenus que toute cette affaire était bien au fond dirigée contre l'influence russe, et que le succès de la mission du colonel Mac Mahon se présente pour les esprits anglais bien plutôt comme un succès de la diplomatie britannique sur la diplomatie russe.

**Une école franco-musulmane à Tauris.** — Nous avons parlé, dans notre Bulletin de juillet 1902, de l'existence à Tauris d'une école franco-musulmane fondée en 1899 par le docteur Loghman el Mamalek, chevalier de la Légion d'honneur, et dirigée par M. Renard, avec le concours de M. Deville, professeur de français. Pendant une année, les cours de cette école avaient été interrompus en raison de sa réorganisation, mais ils viennent de se réouvrir avec l'appui du gouvernement français qui a accordé une subvention de 2.500 francs par an.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule école européenne existant à Tauris. Il faut citer à côté d'elle celle des Lazaristes, avec une centaine d'élèves, et l'école des Filles de la Charité, avec une trentaine d'élèves. Mais ces deux établissements avaient pour clientèle exclusive des Arméniens, et c'est de la population musulmane que s'occupe l'école supérieure Loghmanié. Cette dernière a déjà obtenu des résultats intéressants. Deux de ses anciens élèves sont actuellement externes des hôpitaux de Paris, un autre est attaché à la légation de Perse en France.

Il s'agit d'un établissement qui a été entière-

ment fondé par l'initiative privée, mais auquel ont marqué un grand intérêt M. DeFrance, ministre de France à Téhéran, S. A. I. le Prince héritier, M. de Rettel, gérant du consulat de France à Tauris.

Nous avons trouvé intéressant de signaler à nos lecteurs la vitalité d'une œuvre destinée à répandre l'influence morale de la France en Perse, et peut-être d'y développer nos intérêts économiques, les négociants étant nécessairement plus disposés à entrer en relations avec un pays dont ils parlent la langue qu'avec les autres.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

## ASIE ANGLAISE

**Le partage du Bengale.** — Nous avons déjà parlé, dans notre précédent Bulletin, de la décision prise par lord Curzon de partager le Bengale pour en faire deux provinces plus faciles à gouverner qu'une seule, avec ses 75 millions d'habitants actuels. Cette mesure administrative a été extrêmement pénible aux Bengalis qui se sont plaints d'un morcellement de leur nationalité, et comme nous l'avons dit, des protestations ont été immédiatement organisées partout. Néanmoins le partage est entré en vigueur le 16 octobre. A cette occasion, en signe de protestation, les bazars ont été fermés à Calcutta, et la population indigène a passé la journée dans le jeûne et dans les manifestations de deuil. En outre, à Calcutta, on a organisé le boycottage des marchandises anglaises; mais il ne semble pas que ce mouvement ait beaucoup de chances de durer, ni surtout de s'étendre aux régions occidentales de l'Inde.

**L'Inde anglaise et le Bhoutan.** — On se représente volontiers les Etats comme le Nepal et le Bhoutan dans une étroite dépendance par rapport à l'Inde anglaise, dont ils sont vassaux, au point de vue international. Rien de plus erroné que cette idée, comme le prouve le fait que les Anglais ont enregistré comme un succès que des relations cordiales aient été établies entre le Tongsa-Penlop, chef du Bhoutan, et les autorités anglo-indiennes. A vrai dire, depuis 1865, le gouvernement indien n'avait eu presque aucune relation avec le Bhoutan et les bons rapports actuels sont un des résultats de la récente expédition anglaise au Tibet, pays avec lequel le Bhoutan est étroitement lié non seulement par le voisinage, mais encore par la race et la religion. A la suite de cette expédition, pendant laquelle sir Frank Younghusband avait d'ailleurs eu un soin extrême de ne pas heurter les susceptibilités du Bhoutan, tout en ne manquant

pas, par contre, de « tâter » les autorités de ce pays, dont les dispositions incertaines causaient quelques inquiétudes, en leur demandant des services, une invitation à se rendre dans l'Inde à l'occasion du prochain voyage du prince de Galles a été adressée au Tongsa-Penlop, et ce haut personnage a jugé bon de l'accepter.

Le Bhoutan est un pays trop voisin de l'Inde pour que l'influence anglaise pût y redouter des rivaux: aussi les autorités anglo-indiennes avaient-elles jugé inutile de le violenter, pour y exercer une action, et l'avaient-elles laissé « cuire dans son jus » depuis la leçon qu'elles avaient dû lui infliger, il y a une quarantaine d'années, à la suite de l'expulsion d'un envoyé britannique. Le Bhoutan était resté, en fait, fermé aux Européens. Il a fallu l'expédition du Tibet pour que le gouvernement anglo-indien recommençât à s'en occuper activement. Le Tongsa-Penlop consentit à la construction d'une route à travers le territoire bhoutanais. Il accepta même, sur la demande de sir Frank Younghusband, de se rendre à Lhassa. Il reçut un ordre britannique dont M. Claude White, le « political officer », sur cette partie de la frontière, alla lui porter les insignes à Punakha, sa capitale. Cet officier put visiter des parties du pays que n'avait encore vues aucun Européen. Nous venons de dire que le prochain acte de cette intimité nouvelle sera l'hommage que le Tongsa-Penlop va aller rendre, dans l'Inde, au prince de Galles.

La bonne volonté du Bhoutan a de l'importance puisque le territoire habité par ses montagnards flanque la vallée de Tchoumbi, la seule voie d'accès praticable de l'Inde au Tibet, dont lord Curzon a obtenu la cession par le traité signé à Lhassa par sir Frank Younghusband.

**Nouveaux chemins de fer dans l'Inde.** — Tandis que nous n'en sommes guère qu'à commencer le réseau ferré de notre Indo-Chine, les Anglais travaillent activement à resserrer les mailles du réseau de 44.650 kilomètres environ qui était en exploitation, à la fin d'avril, dans leur Empire Indien. Le gouvernement de l'Inde vient de publier un Livre Bleu donnant des détails sur 16 lignes de chemins de fer dont les projets ont été définitivement sanctionnés et sur lesquelles les travaux ont été commencés pendant les quinze derniers mois. Ces lignes nouvelles auront une longueur totale de 4.720 kilomètres.

La plupart d'entre elles ne présentent qu'une importance locale; ce sont des embranchements ou des dérivations, n'atteignant pas 50, et rarement 70 kilomètres de long. Trois de ces lignes nouvelles présentent cependant de l'importance. La plus longue, de beaucoup, est la ligne Nagda-Muttra, qui traverse les provinces centrales, en partant de la vallée de la Djemna vers le Sud. Depuis longtemps la chambre de commerce de Bombay réclamait ce chemin de fer qui permettra de desservir des régions dans lesquelles la famine a, dernièrement encore, sévi. Cette ligne,

qui aura une longueur totale de 552 kilomètres, coûtera 50 millions de francs. Elle doit être construite par l'Etat.

Vient ensuite, comme importance, la ligne Gonda-Chandia, qui sera établie, sur plus de la moitié de sa longueur (en tout 342 kilomètres), dans la province de l'Oudh, et coûtera environ 15 millions de francs.

La troisième des plus grandes lignes qui ont été commencées dans l'Inde pendant les derniers quinze mois est celle de Ranaghat à Kathihar, dans la basse vallée du Gange. Elle aura une longueur de 170 kilomètres et coûtera 17 millions de francs environ. Ce haut prix de revient est causé par la nécessité d'établir un grand pont sur le Gange.

Y compris les 1.720 kilomètres de voies ferrées dont les travaux ont été commencés pendant la dernière période de quinze mois, il y a actuellement dans l'Inde anglaise 5.050 kilomètres de chemins de fer en construction ou qui vont être mis en construction, les projets étant définitivement sanctionnés.

**Une industrie qui disparaît.** — L'ancienne industrie de l'indigo, jadis si importante dans l'Inde, continue à disparaître devant l'invasion des produits tinctoriaux extraits de la houille. Les statistiques de l'exercice 1904-1905 viennent de montrer que la production de l'indigo dans l'Inde a diminué, depuis 1895-96, de 74 0/0 en quantité et de 85 0/0 en valeur. En 1895-96, la valeur des produits de l'industrie indigotière exportés était de 89 millions de francs environ, et, en 1904-1905, d'un peu moins de 14 millions. De mauvaises récoltes ont ajouté leurs effets désastreux à ceux de la concurrence de l'indigo artificiel.

Les prix du produit, qui ne permettent pas de rémunérer les dépenses de cette culture, amènent une diminution constante des superficies consacrées à la plante tinctoriale. Dans l'ensemble de l'Inde, cette réduction a été de 66 0/0 pendant la dernière décennie. Dans la résidence de Madras, la diminution a été de 50 0/0 en une seule année, l'exercice 1904-1905. Dans le Bengale, il a fallu dix ans pour amener la même réduction. Par contre, les planteurs du Bihar continuent à lutter : leurs efforts se portent surtout sur des méthodes de culture tendant à augmenter la teneur de la plante en substance colorante.

La lutte sera cependant bien difficile : les prix sont encore tombés de 4 à 6 0/0 pendant la dernière campagne commerciale et les perspectives actuelles ne sont pas plus engageantes. Les fabricants allemands d'indigo artificiel ont, à vrai dire, formé une sorte de trust pour empêcher les prix de leur teinture de trop baisser, en raison de la concurrence qu'ils se faisaient entre eux. Mais, en même temps, ils font de grosses dépenses pour améliorer leur production, organiser leur vente, etc. Leurs débouchés ne cessent de se développer puisque les exportations allemandes

d'indigo artificiel se sont élevées de 8 millions de francs en 1896 à 31.250.000 en 1904.

Le gouvernement indien, s'efforçant de sauver l'industrie de ses sujets, a voté de nouveau cette année 50.000 roupies pour continuer des expériences agricoles sur l'indigo et, en particulier, l'essai de nouvelles variétés, surtout celles de Java et du Natal.

#### La production du charbon de l'Inde en 1904.

— Sur les 296 mines de houille que l'on exploite dans l'Inde, 256 sont situées dans le Bengale ; cette province produit à elle seule les 86 centièmes de la production totale de l'empire qui a atteint, en 1904, 8.216.700 tonnes, contre 7.438.400 tonnes en 1903. Depuis 1897, la production des charbonnages de l'Inde a plus que doublé. Voici quelle a été l'année dernière la production des principales mines du Bengale :

Raniganj.....	3.350.250 tonnes.
Jherria.....	2.889.500 —
Giridih.....	773.125 —

A côté de ces trois entreprises, les autres sont de peu d'importance, la plus active, celle de Singareni, dans le grand Etat indigène d'Haïderabad, n'ayant produit que 419.500 tonnes. Le nombre moyen des personnes employées par les mines a été en 1904 de 92.740, dont 27.770 à la surface.

Les prix se sont maintenus très bas : le meilleur charbon de Jherria valait, sur wagon, au début de l'année, 4 shillings 8 d. par tonne (5 fr. 90 environ).

**Statistique des cultures à Ceylan.** — Nous empruntons à un récent article de *Times* le petit tableau ci-après qui permet de se rendre compte du développement qu'ont pris dans la colonie les principales cultures :

	Superficie
Thé.....	153.900 hectares
Caoutchouc.....	16.200 —
Cacao.....	13.365 —
Cardamomes.....	3.564 —
Café.....	1.112 —
Quinquina.....	162 —

**La culture du caoutchouc à Ceylan.** — L'exploitation des caoutchoucs cultivés est en passe de devenir pour Ceylan une source de richesses comparables à celles qu'a été pour la colonie la culture du thé. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, les planteurs avaient essayé de cultiver des Cearas, mais les rendements avaient été médiocres et le caoutchouc avait été abandonné pour le thé, culture alors nouvelle dans l'île. C'est seulement depuis huit ou dix ans que les essais de culture du caoutchouc ont été repris par quelques planteurs plus hardis, mais cette fois avec des Para et des Castilloa. Le succès fut com-

plet et les cours élevés atteints en ces dernières années sur les marchés d'Europe par les caoutchoucs Para de Ceylan — 6 et même 7 shillings par livre de 0 kil. 453 — ont encouragé les planteurs dans cette voie. Actuellement, avec ses 40.000 acres (16.200 hectares) plantés en caoutchouc, Ceylan est le premier pays du monde pour les caoutchoucs cultivés, ainsi que le fait ressortir du reste le petit tableau ci-après, que nous empruntons à un article de son correspondant de Colombo, que le *Times* a publié il y a quelques semaines.

Superficie approximative plantée en caoutchouc  
(acres de 0 hect. 405).

Ceylan.....	40.000
Péninsule Malaise.....	38.000
Bornéo.....	4.500
Java.....	6.000
Inde et Birmanie.....	8.000
Mexique.....	10.000
Brésil.....	5.000
Venezuela.....	3.900
Equateur.....	2.000
Panama.....	300
Autres pays de l'Amérique centrale.....	2.000
Natal.....	50
Rhodesia.....	400
Reste de l'Afrique.....	33.000
Tobago et autres Antilles.....	1.000
	149.950

A Ceylan, la production de cette année 1905 atteindra, pense-t-on, 110.000 livres de 0 kil. 453, soit environ 49 tonnes; mais l'on estime que d'ici sept ou huit ans, si la progression que l'on a tout lieu d'espérer se maintient, la colonie pourra produire 8 millions ou 9 millions de livres (en poids). En effet, non seulement le nombre des entreprises nouvelles du caoutchouc s'accroît chaque mois, mais beaucoup de planteurs de thé convertissent une partie de leurs exploitations en caoutchouc, ce qui a réduit, en un an, de 5 à 6.000 hectares la surface totale des plantations de thé, mais encore des indigènes en assez grand nombre se mettent à planter des caoutchoucs. Dans le riche district de Moa, on trouve des Para à 1.000 mètres d'altitude et l'on parle même d'arbres qui produiraient à 1.300 mètres.

Etant donné les demandes croissantes de l'industrie européenne et surtout américaine, il n'est pas douteux que la culture du caoutchouc ne soit appelée à prendre un grand essor et ne doive être une source de grands profits pour les pays qui sauront l'entreprendre assez tôt. Il y a là tout un ensemble de considérations dont il serait bon que l'on s'inspirât dans notre Indo-Chine, où les services compétents ont depuis plusieurs années entrevu très clairement les chances d'avenir qu'offraient pour la colonie les caoutchoucs cultivés; mais il ne semble pas que l'initiative privée, si lente à se mouvoir dans notre pays, ait encore songé à prendre, dans cet ordre d'idées, la place qui doit lui revenir.

**Une mission chinoise à Ceylan.** — Nul n'ignore que la culture du thé à Ceylan ne remonte qu'à une époque relativement récente et qu'une trentaine d'années à peine ont suffi pour faire de l'île une des principales régions productrices de thé du monde. Aussi est-ce un spectacle curieux que de voir la Chine, qui avait pendant longtemps eu une sorte de monopole pour la culture du thé, se mettre à l'école de ses concurrents et rechercher si, dans les méthodes de culture et de préparation de la feuille que suivent ces derniers, il n'y en aurait pas qu'il serait utile de mettre en pratique dans le Céleste-Empire. C'est ainsi qu'une mission vient d'être envoyée à Ceylan et dans l'Inde par le vice-roi de Nankin ayant pour programme l'étude des questions que nous venons d'indiquer. Ce qui a frappé le plus les membres de cette mission, c'est, paraît-il, les avantages qu'offrent pour la rapidité de travail et l'économie, les machines à sécher et à rouler les feuilles qu'emploient les planteurs de Ceylan. Ils estiment cependant que les procédés mécaniques soumettent les feuilles à une trop haute température et nuisent ainsi à la délicatesse de l'arôme; leur impression d'ensemble est que la Chine ne peut songer à lutter avec Ceylan pour la vente des thés de qualité moyenne, mais qu'elle conserve l'avantage pour les thés de qualité supérieure, les préparations à la main, qu'elle emploie à l'exclusion de tout autre procédé, permettant de livrer des produits plus fins. Un ancien planteur de thé de Ceylan, retiré aujourd'hui à Edimbourg, a rappelé à ce propos que, lorsque vers 1860, il eut, un des premiers, l'idée de faire des essais de culture de thé dans l'île, un de ses amis s'efforça de l'en dissuader en lui faisant observer que jamais les Chinois, seuls au courant de la préparation du thé, ne consentiraient à livrer leurs secrets et que, par suite, tous les efforts faits pour introduire le thé à Ceylan étaient vains. Aujourd'hui ce sont les Chinois eux-mêmes qui viennent s'instruire à Ceylan.

**Le commerce de la Birmanie avec le Yunnan.** — On a récemment publié à Rangoon un rapport sur le commerce de la Birmanie avec le Siam, les Etats Chans du Nord et du Sud et la Chine occidentale. Les échanges avec ce dernier pays, les seuls sur lesquels nous nous arrêterons ici, présentent cette particularité qu'ils consistent presque exclusivement en exportations de la Birmanie. Pendant les trois dernières années, les exportations de Birmanie au Yunnan ont augmenté de 9,85 0/0, les importations ont diminué de 14,43 0/0. M. Litton, consul britannique à Teng-yueh, dit, dans une note sur le commerce entre Bhamo et Teng-yueh, que cet état de choses fâcheux pourrait aisément être modifié si les restrictions au transit de l'opium à travers la Birmanie étaient supprimées. M. Litton comprend qu'une question se pose pour les Anglais, celle de savoir s'ils doivent faciliter l'accès des grands marchés de la Chine à l'opium du Yunnan qui fait concurrence à celui de l'Inde. Mais, si le gouvernement

anglo-indien ne redoutait pas cette concurrence, il pourrait beaucoup développer le commerce entre la Birmanie et le Yunnan, car il est probable, d'après M. Litton, qu'une partie très appréciable des 31 millions de francs environ d'opium qui sortent du Yunnan (50 0/0 du commerce de cette province) prendront la voie birmane.

Pour l'instant, on n'importe guère de Chine en Birmanie que des noix, des chapeaux de paille, des peaux, de l'orpiment, de la soie brute, du papier d'or, et en quantités juste suffisantes pour couvrir les frais de voyage des animaux de bât envoyés chercher des marchandises en Birmanie.

Les Anglais espèrent que cet état de choses se modifiera lorsqu'on aura achevé la construction de la route Bhamo-Momauk-Nampong-Teng-yueh, et surtout lorsqu'on aura pu établir dans la même région le chemin de fer qui est actuellement en étude.

Malgré tout, il est difficile de croire que le commerce du Yunnan, sauf celui qui se fera avec l'Inde, emprunte jamais beaucoup la voie de Birmanie. Le Yunnan regarde vers l'Est, vers les grandes agglomérations chinoises qui constituent le centre d'attraction économique de l'Asie orientale. Il le fait d'autant plus que ses régions occidentales sont les plus montagneuses et impraticables et les moins peuplées. Le commerce du Yunnan avec le reste de la Chine, en attendant qu'il ait ses moyens de transport en territoire chinois, prendra certainement la ligne française Yunnan-Haïphong, à moins que l'ingéniosité de nos douanes ne vienne artificiellement contrarier la pente naturelle des choses.

**La culture du coton à Chypre.** — On se préoccupe de faire bénéficier des effets de la « famine du coton », qui a sévi l'an dernier, par suite des spéculations du marché américain, l'île de Chypre, où les Anglais poursuivent un lent travail d'amélioration depuis qu'ils y ont établi en 1878 leur administration « provisoire ». Ces jours derniers encore, un chemin de fer était inauguré dans les environs de Famagouste. Mais jusqu'à présent, il n'y a guère de perspectives que cette culture puisse beaucoup se développer. Chypre produit environ 500 tonnes de coton par an, qui va presque exclusivement, pour les bonnes qualités, à Marseille, et pour les moins bonnes, à Trieste. Mais il ne semble pas qu'on puisse espérer augmenter rapidement cette production. Deux raisons principales s'y opposent : le manque d'eau qui nécessiterait la création d'un vaste système d'irrigations, trop coûteux pour les finances actuelles de l'île, et deuxièmement la cherté du fret pour l'Angleterre, qui est telle qu'il absorberait complètement les bénéfices des producteurs cypriotes. A l'heure actuelle, en effet, une tonne de coton paie 26 shillings de fret de Chypre à Marseille, et 50 de Chypre à Liverpool. Dans ces derniers temps, l'association anglaise pour développer la culture du coton, la *British Cotton growing Association*, a demandé au gouvernement d'établir à Chypre un département de l'agriculture qui

ferait faire sur une vaste échelle des essais d'irrigation et de plantation de cotons de différentes espèces. Elle offrait pour cela une subvention qui a été jugée insuffisante, et il ne semble pas que l'île de Chypre doive répondre aussi bien que l'Afrique occidentale et certains autres pays tropicaux au désir qu'ont les Anglais, comme d'autre part les Allemands et les Français, de produire sur leurs propres territoires la matière première nécessaire à leurs filatures.

## UNE NOUVELLE POLITIQUE ALLEMANDE

### EN CHINE

Au moment où notre Bulletin est en pages, il se produit un événement que nous n'avons pas le loisir de commenter longuement, mais qui, par les vastes développements qu'il peut prendre dans la politique chinoise et même internationale, doit être signalé sans délai à nos adhérents.

Les journaux allemands viennent d'annoncer que le gouvernement de Berlin avait pris l'initiative de proposer aux puissances de retirer les troupes qu'elles ont encore dans le Petchili, dans un certain nombre de postes répartis sur la route de Pékin à Tien-sin et Takou, et de Tong-kou à Chan-haï-kouan, en exécution du protocole de 1901, qui a mis fin aux négociations rendues nécessaires par l'intervention militaire internationale que provoqua l'insurrection des Boxeurs en 1900. L'Allemagne a encore dans le Petchili environ 2.000 hommes. Les autres puissances, c'est-à-dire la France, l'Angleterre, l'Autriche, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, en ont de 1.000 à 2.000, sauf l'Angleterre, dont le contingent, plus considérable, s'élève environ à 2.700 soldats.

Cette initiative allemande n'a pas grand intérêt dans son objet propre immédiat. Quiconque a voyagé dans le Petchili a été frappé de l'absurdité de la politique qui y maintient encore après quatre ans ces petites garnisons. Si la Chine ne craignait pas de provoquer toutes les puissances en renouvelant l'agression de 1900 contre les légations de Pékin, elle ne serait certainement pas arrêtée par la présence des petits contingents internationaux bigarrés, qui ont la prétention de garder les communications entre le corps diplomatique et la mer. Il y a maintenant assez de troupes chinoises dans le nord de la Chine pour entourer complètement et détruire ces petites garnisons bien avant que des secours puissent venir d'Occident ou seulement du Japon.

L'intérêt de l'initiative allemande est tout

autre : elle constitue peut-être le premier acte d'une politique dont les suites peuvent être singulièrement vastes. Le gouvernement de Berlin, en même temps qu'il s'adressait aux différentes puissances qui ont des troupes dans le Petchili, avisait le palais de Pékin qu'il prenait cette initiative. Il est visible par là qu'il désirait se donner, aux yeux du gouvernement chinois, tout le mérite d'une opération dans laquelle il était évidemment sûr de rencontrer fort peu de résistance. On peut lui prêter plusieurs buts : le premier, le plus simple, c'est, en se rendant agréable à la Chine, de prendre de l'influence à Pékin, d'obtenir pour ses nationaux des concessions de chemins de fer, et de mines, peut-être l'engagement d'un grand nombre d'officiers allemands pour former les troupes chinoises. Sans compter qu'il peut vouloir assurer le placement d'ingénieurs, de savants allemands, la Chine devant avoir pendant quelque temps besoin d'un assez grand nombre d'étrangers pour les écoles et travaux publics qui vont sans doute se multiplier sur son territoire. Même à ne pas regarder plus loin, on se rend compte de l'intérêt que peut présenter le mouvement inattendu du gouvernement de Berlin pour les industriels, les capitalistes et les techniciens des autres nations qui voudraient trouver un emploi en Chine.

Mais il faut voir plus loin. Peut-être l'inquiétude de l'empereur d'Allemagne, qui depuis longtemps cherche en vain à créer des combinaisons internationales brisant des ententes qu'il voit s'opérer entre les autres puissances, a-t-elle cru trouver un moyen nouveau d'aboutir.

Si l'Allemagne devient influente en Chine, ne peut-elle pas espérer arracher ce pays à l'influence de l'Angleterre et du Japon, qui semble devoir être prépondérante en Extrême-Orient pendant les dix années pour lesquelles l'alliance anglo-japonaise a été conclue ? Si le gouvernement impérial y réussit, ne pourra-t-il proposer à la Russie d'entrer dans cette combinaison, de s'appuyer en Extrême-Orient à la fois sur la Chine et l'Allemagne contre le Japon ? Par là l'empereur d'Allemagne réaliserait son rêve le plus cher, qui est d'associer le plus fortement possible la politique russe à celle de son empire, et de renouveler des liens qui n'ont jamais pu être rétablis depuis que le traité de San-Stefano fut révisé contre le gré de la Russie, par l'effet de l'intervention de la politique bismarckienne. Ainsi l'Allemagne atteindrait son but constant, sur le terrain même qu'elle avait rêvé dès le lendemain du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, le 12 août dernier, et contre laquelle, comme nous l'a prouvé le langage de sa presse officielle, elle a immédiatement eu l'idée d'organiser une contre-alliance qui pourrait attirer la Russie dans l'orbite alle-

mand et embrigader bon gré mal gré la France.

Nous n'avons pas à discuter les chances que peut présenter une telle combinaison ; mais il était nécessaire de l'indiquer dès qu'elle apparaissait à l'horizon de la politique, ne fût-ce que parce que son succès nous exposerait au pire danger dont nous menaçons, depuis plusieurs mois, la politique allemande. Cette dernière a évidemment l'arrière-pensée de nous mettre en présence d'un groupement germano-russe, qui nous obligerait brutalement à opter entre lui et l'entente anglaise, c'est-à-dire entre une hostilité qui menacerait nos frontières continentales, et une autre qui compromettrait irrémédiablement la sécurité de notre empire d'outre-mer.

Telle est la conclusion qu'impose l'initiative prise par la politique allemande dans l'affaire, tout à fait insignifiante en soi, du retrait des petites garnisons étrangères du Petchili. Il ne faut pas oublier du reste, pour n'envisager que le terrain plus restreint des affaires chinoises, que l'Allemagne peut désirer gagner les bonnes grâces de la Chine, ne fût-ce que pour éviter toute discussion de la situation désormais aventureuse qu'elle occupe au Chang-toung. Il est vrai qu'elle semble vouloir d'elle-même atténuer cette situation. On assure qu'elle propose au Ouai-wou-pou de permettre aux douanes impériales chinoises de percevoir les droits à Tsing-tao, à condition que le personnel étranger soit, sur ce point, entièrement composé d'Allemands. C'est une combinaison qui avait déjà été recommandée par des esprits clairvoyants à la politique française à Qouang-tcheououane, et qui aurait sans doute abouti si notre politique était capable de suivre une idée, d'avoir une conception déterminée et de prendre une initiative. Mais ce fait même, qui tend à atténuer ou à rendre moins évidente la mainmise allemande sur Kiao-tcheou, au moment où les Allemands proposent — et ont bien soin de prévenir Pékin qu'ils proposent — d'évacuer complètement le Petchili, achève de prouver qu'il s'agit d'une politique à vaste envergure, dont nous devons suivre les développements et redouter les conséquences, déjà escomptées dans l'esprit ingénieux et actif de Guillaume II.

R. C.

---



---

#### AVIS

**Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.**

---



---

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :  
Alphonse Gaulin, *consul* des Etats-Unis au Havre;  
Marc-Maurice Delogue-Fourcaud, *vice-consul* de Russie à Pau;  
Carlos Santa-Coloma, *consul* de la République Argentine à Bordeaux;  
Maurice de Lagotellerie, *vice-consul* du Brésil à Nantes;  
Maurice de Lagotellerie, *vice-consul* de Portugal à Nantes.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### INFANTERIE

Crête. — M. le *chef de bat.* Pallu est désig. pour servir au 122<sup>e</sup> rég. en Crête.

##### SERVICE VÉTÉRINAIRE

M. Carré, *vétérin.* en 1<sup>er</sup>, est chargé d'une mission en Perse.

##### GENDARMERIE

Tonkin. — M. le *lieut.* Gazille est désig. pour servir à Hanoi comme trésorier.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Barthelemy est désig. pour servir à Nouméa, comme trésorier.

#### Troupes coloniales.

##### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brig.* de la Follye de Joux est nommé au command. de la 1<sup>re</sup> brigade à Hanoi.

##### INFANTERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Bertrand et Vachoux sont désig. pour servir au 16<sup>e</sup> rég.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Benoit est mis à la disposit. du général commandant supérieur;

MM. le *capit.* Rouvellou, Salaun et Laussu sont placés à l'état-major du command. supér.;

M. le *capit.* Ollivier-Henry est nommé rapporteur au 2<sup>e</sup> conseil de guerre;

M. le *lieut.* Boreau de Roince est désig. pour servir au peloton de discipline du Tonkin.

Cambodge. — Sont désig. pour servir au bataill. cambodgien :

MM. le *capit.* Chastellier; les *lieut.* Espallargas et Fournier.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *colonel* Bourgey; les *capit.* Brugirard, Martel, Pe-teau, Le Nulzec et Ruillier; les *lieut.* Girardet, Grall, Gindreau, Mantrant et Pochela; les *sous-lieut.* Bery et Laborie.

Sont désig. pour servir :

Au 11<sup>e</sup> rég. : MM. les *chefs de bat.* Fourrey, Baudouin; les *capit.* Hommey, Robin; les *lieut.* Talin d'Eyzac, Deplacé, Haran; les *sous-lieut.* Fize et Pirault.

Au 12<sup>e</sup> rég. : MM. les *capit.* Conord, Marcajour, Valdenaire; les *lieut.* Bataille, Demassez, Meyzonade; les *sous-lieut.* Brison, Bellier, de Bazelaire de Ruppierre.

Au 1<sup>er</sup> annamites : MM. les *lieut.* Brun, Schmoll, Domenger, Scheidhauer, Larmina; le *sous-lieut.* Petiot.

Au 2<sup>e</sup> annamites : MM. le *chef de bat.* Cazeaux; le *capit.* Guillermin; le *lieut.* Gramont; le *sous-lieut.* Boulay.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Maire; les *capit.* Frecchen, Jacquin, Guépin, Lozivit, Geoffroy et Colonna; les *lieut.* Xavier, Alliez, Edel, Pozot, Le Sauce, Alerme et Gaillard; les *sous-lieut.* Dettienne et Bridoux.

Sont désig. pour servir :

Au 9<sup>e</sup> rég. : MM. le *chef de bat.* Lepage; les *capit.* Scabiran, Crotte, Campagne, Chibasse-Lassalle, Maupin, Zeil; les *lieut.* Butault, Imbert, Rouyer, Julien, Gillet, Princet, Trouillot, Amaide.

Au 10<sup>e</sup> rég. : MM. le *chef de bat.* Desmarets; les *capit.* Périn, Calendini, Tujague; les *lieut.* Arnould, Masson, Piard, des Garets.

Au 18<sup>e</sup> rég. : M. le *chef de bat.* Couzineau.

Au bataill. chinois : M. le *capit.* Michot et le *lieut.* Bertin.

Au 1<sup>er</sup> tonkinois : MM. les *capit.* Lefort, Maury, Grossard,

Tref, Roy; les *lieut.* Paris, Charras, Chatry; les *sous-lieut.* Mau-gard, Cazeaux, Fournier et Lavallée.

Au 2<sup>e</sup> tonkinois : MM. le *capit.* de l'Orza de Montorzo-Rei-chemberg; les *lieut.* Loche, Trouilh, Vaslet de Fontaubert, Paulet, Lion, Noël; les *sous-lieut.* Grosmaning, Soubra et Didier.

Au 3<sup>e</sup> tonkinois : MM. les *capit.* Verhaeghe, Barazer, Tes-sier, de Boissy-Dubois, Kiéselé, Julien; les *lieut.* Ruaux, Royon, Santucci.

Au 4<sup>e</sup> tonkinois : MM. le *chef de bat.* Bohin; les *capit.* Co-quant, Lacroix, Amélineau, Biagne, Forestier; les *lieut.* Hanne, Lequen, Braive; les *sous-lieut.* Surre et Carles.

Au 5<sup>e</sup> tonkinois : M. le *capit.* Gagnepain.

M. le *capit.* Weithas est désig. pour servir au 18<sup>e</sup> rég.;

M. le *capit.* Charras est affecté au 1<sup>er</sup> tonkinois; M. le *capit.* Deliberos au 2<sup>e</sup> tonkinois et M. le *capit.* Braive au 4<sup>e</sup> tonkinois;

M. le *capit.* Thibault est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Véron est nommé chancelier du cercle de That-khé.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Facon est nommé capit.-maj. et M. le *lieut.* Dudébat offic. comptable au bataill. de la Nouvelle-Calédonie;

M. le *lieut.* Moreau est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

##### ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. le *chef d'escad.* Ducret; le *capit.* Redon et le *lieut.* Schyry.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Deslions est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Blaquiére est nommé rapporteur au 1<sup>er</sup> conseil de guerre;

M. le *capit.* Bergé est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *colonel* Taillard d'Eyry est nommé direct. d'artill. à Hanoi;

M. le *capit.* Douchet est désig. pour servir à Hanoi.

##### Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. Leblond et Leroux, *offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Bon-nefon et Lechat sont désig. pour servir à la direct. d'artill. en Cochinchine;

M. Gourmanel, *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir à Saïgon;

M. Labbat, *stagiaire de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir en Co-chinchine.

Tonkin. — MM. Maillert, *offic. d'admin. ppal.*, et Mollard dit Deyme, *offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir à la direct. d'artill. du Tonkin;

MM. les *offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Huart; de 2<sup>e</sup> cl. Barthère et Lezrand; de 3<sup>e</sup> cl. Gazier, sont désig. pour servir à Hanoi;

M. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Lomier est désig. pour servir à Vietri;

MM. les *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Toucas et Andriot et de 3<sup>e</sup> cl. Connes sont désig. pour servir à Haïphong;

M. Vilpoix, *stagiaire de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à la bri-gade de réserve de Chine;

MM. Grimonet et Chastaing, *stagiaires de 1<sup>re</sup> cl.*, et Roussel, *stagiaire de 2<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

##### CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Kérourio est désig. pour servir au corps d'occup.

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 3<sup>e</sup> cl.* Willotte est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Lauret est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de 3<sup>e</sup> cl.* Trioreau est dé-sig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

MM. le *commiss. ppal de 3<sup>e</sup> cl.* Famin et le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Tixier sont désig. pour servir à Hanoi.

M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Lacouture est désig. pour servir à Dap-cau;

MM. les *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Lamothe et de 2<sup>e</sup> cl. Copin sont désig. pour servir à Haïphong;

M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Buchalet est désig. pour servir à Cao-bang.

##### Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Vergé, *offic. d'admin. ppal.*, et Guillet, *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir à Hanoi.

##### SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. Fortoul, *méd. ppal de 3<sup>e</sup> cl.*, Ayraud et Imbert, *méd. aides-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, et Pichaud, *pharm.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine;

M. Normet, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir aux travaux publics;

M. Kernéis, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à Samson;

M. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Péliissier est désig. pour servir en Indo-Chine;

MM. les *méd.-majors de 2<sup>e</sup> cl.* Brengues, Pouthiou-Lavielle, Lepoir et Marque sont désig. pour servir en Indo-Chine.

**Annam.** — M. Lévrier, *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à Quinhone;

M. Audiau, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir à Tourane.

**Cochinchine.** — M. Lidin, *méd. ppal de 1<sup>re</sup> cl.*, est nommé sous-directeur du service de santé de Cochinchine;

M. Erdinger, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir à Soc-trang;

M. Garrot, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à Bien-hoa;

MM. Burdin, *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, et Wadoux, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

**Tonkin.** — M. Ortholan, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir au Tonkin;

M. Péthellaz, *méd. ppal de 1<sup>re</sup> cl.*, est nommé sous-direct. du service de santé au Tonkin;

MM. Clavel, *méd. ppal de 2<sup>e</sup> cl.*, et Henric, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, sont désig. pour servir à Quang-yen;

MM. Brochet et Poumayrac, *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, sont désig. pour servir à Haiphong;

M. Lacour, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à Hanoi;

M. Gauthier, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir à Phu-lien;

M. Ledoux, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*, est désig. pour servir à That-khé.

**Océanie.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Viala est désig. pour servir aux îles Wallis.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Crète.** — M. le *capit. de fréq.* Costet est désig. pour embarq. comme second sur le *Kléber*, détaché en Crète.

**Extrême-Orient.** — M. le *capit. de fréq.* Caubet est nommé chef d'état-major de M. le contre-amiral Boisse à bord du *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Moysan est désig. pour remplir les fonctions d'aide de camp de M. le contre-amiral Boisse à bord du *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Fontaine est désig. pour embarq. sur le *D'Assas*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Bain de la Coquerie est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*.

Sont désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient :

MM. l'*enseig. de vaiss.* Labannère et les *aspirants de 1<sup>re</sup> cl.* Rocher, Larrouy, Ceiller, Cardon, Soulié, Bouérandi, Barthélemy de Saizieu et Desforges.

M. le *capit. de vaiss.* Passerat de Silam est nommé au command. du *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaiss.* Berling est désig. pour servir en qualité d'aide de camp de M. le contre-amiral de Marolles dans la division navale de Cochinchine;

M. le *mécanic. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Télet est nommé mécanic. de division dans la même division.

MM. les *lieut. de vaiss.* Berthelot et de Penguern sont désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

### CORPS DU COMMISSARIAT

**Extrême-Orient.** — M. le *commiss. en chef de 1<sup>re</sup> cl.* Doynel est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient.

### SERVICE DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — M. le *méd. ppal* Barbolain est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *méd. de 1<sup>re</sup> cl.* Boy est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

## MINISTÈRE DES COLONIES

M. Galtier est nommé administ. de 3<sup>e</sup> cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. Vérignon est nommé directeur de l'administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie.

M. Anjubault est nommé administ. de 3<sup>e</sup> cl. des services civils de l'Indo-Chine.

## Bibliographie

**Impressions d'Extrême-Orient**, par M<sup>me</sup> G. LE ROY-LIBERGE. — Un volume de 420 pages in-12. Oudin, 24, rue de Condé, Paris et à Poitiers. 3 fr. 50.

Dans ce volume, M<sup>me</sup> Le Roy-Liberge raconte, avec beaucoup de simplicité et aussi d'esprit d'observation, le voyage qu'elle a fait autour de l'Asie à la fin de 1903 et au commencement de 1904. Partie par le Transsibérien, elle décrit le voyage à la fois monotone et reposant que l'on fait sur ce long chemin de fer. C'est d'abord la Sibérie, grande plaine ondulée dans l'Ouest, à moitié colonisée et déboisée, puis, dans l'Est, les montagnes forestières de Transbaikalie et le premier contact avec le monde chinois dans la Mandchourie méridionale. Dans tout ce pays, en octobre-novembre 1903, on pressentait la guerre, et la voyageuse française se demandait toujours si, à Dalny, elle ne serait pas obligée de rebrousser chemin et de rentrer en Europe par la même voie. Mais elle peut, deux mois avant l'explosion, parvenir au Japon où elle observe l'activité et la préparation d'un peuple rempli de vie et de confiance en lui-même. Cependant quelques détails de ce pays lui révèlent qu'il est beaucoup moins civilisé à l'occidentale qu'on le croirait. Elle y apprend par exemple que les ouvrières se trouvent littéralement enfermées dans les fabriques qui sont comme des couvents où elles reçoivent, pour un travail de près de dix-huit heures, un salaire de dix à quinze centimes par jour. On se demande de quel nom nos socialistes appelleraient de pareils établissements, eux qui qualifient les usines de nos pays de « bagnes capitalistes ».

C'est surtout au Tonkin que M<sup>me</sup> Le Roy-Liberge séjourna. Elle y a un fils établi dans l'industrie, et avec ce guide et ceux que ses relations lui procurent en outre, elle peut visiter la colonie française beaucoup plus à fond que les autres pays déjà traversés. Elle y fait d'ailleurs des découvertes qui ne tendent pas à augmenter son optimisme colonial.

M<sup>me</sup> Le Roy-Liberge n'est en effet pas de ces écrivains propagateurs de l'évangile officieux, qui déclarent que tout est pour le mieux dans les meilleures des colonies. Les fonctionnaires sont tracassiers, extrêmement divisés entre eux. La politique indigène est faite d'un mélange de brutalité fantaisiste et d'humanitarisme candide : les deux ensemble arrivent à n'inspirer ni crainte ni sympathie. Le système des impôts indirects est extrêmement vexatoire, et l'on voit des postes de douane où les propriétaires de sampans sont exposés à de graves mésaventures. Si les industriels et les commerçants peuvent réussir au Tonkin, les colons agricoles semblent n'avoir aucune chance. Les concessions accordées dans le bas pays sont un véritable abus puisqu'elles ont consisté souvent à donner des rizières qui avaient appartenu à des indigènes, lesquels n'avaient fui que temporairement devant les désordres consécutifs à la conquête. On a constitué ainsi une sorte de féodalité française sur certains points du delta du Tonkin. Quant aux concessions du haut pays où l'on doit cultiver du café, du thé ou d'autres produits tropicaux, dont aucun n'a encore donné de résultats bien probants, elles semblent ne pas avoir beaucoup de chances de réussir. Les conclusions que l'on tire des observations de M<sup>me</sup> Le Roy-Liberge, et qu'elle a d'ailleurs elle-même la discrétion de ne pas pousser jusqu'à leur fin logique, sont tout à fait en faveur des idées de ceux qui voient dans l'Indo-Chine un pays que nous ne devons dominer que de très haut, en le dirigeant, peu à peu vers le progrès, selon ses lignes propres et avec un état-major euro-

péen aussi supérieur, aussi bien payé, mais aussi peu nombreux que possible.

M<sup>me</sup> Le Roy-Liberge a apporté le même esprit agréable et sans prétention, mais ne manquant pas d'acuité dans l'observation, dans le récit qu'elle nous fait des visites de Java et de l'Inde par lesquelles elle a terminé son intéressant périple de l'Asie.

**Seyyéd Ali-Mohammed, dit le Bâb.** Histoire, par A.-L.-M. NICOLAS, premier interprète de la légation de France en Perse. — Un beau volume de 460 pages orné d'un portrait du Bâb. 5 francs (de la collection : *Les Religions des peuples civilisés*). Paris, Dujarric et C<sup>ie</sup>.

Cet ouvrage est un des plus importants et des mieux informés que l'on ait publié sur le bâbysme. Il explique avec la plus grande clarté l'enchaînement des faits et les raisons des divers mouvements qui ont, récemment encore, ensanglanté la Perse dans le Mazandéran et à Zendjan.

L'exposé des idées chiites, peu connues du public, y est suffisamment développé pour que l'on saisisse les causes profondes de la révolution tentée, et semble-t-il réussie, par le Bâb. Ce livre est, en somme, l'histoire de l'évolution religieuse et sociale en Perse; et écrit par un homme qui a toujours vécu dans ce pays, qui connaît à fond la société, les mœurs persanes, il constitue un document de premier ordre, tout en étant d'une lecture fort captivante. Il se divise en deux parties : *l'Islam chiite ou Islam persan* et *l'Histoire du Bâb*. Il a sa place marquée dans la bibliothèque de tout homme s'occupant des choses d'Orient.

**The Far East**, par ARCHIBALD LITTLE. — Un volume publié par la Clarendon Press. Oxford. Prix : 7 shillings 1/2.

M. Archibald Little était particulièrement désigné par ses voyages en Chine et sa connaissance de la langue chinoise pour écrire un livre de géographie générale, avec indications historiques, sur l'Extrême-Orient. Son ouvrage, qui fait partie de la « Série des régions du monde », *Regions of the world series*, embrasse le Céleste Empire, l'Indo-Chine et le Japon.

L'auteur, qui a plus longuement visité les régions du haut Yang-tseu, leur consacre naturellement une attention particulière. Il étudie longuement le Seu-tchouan. M. Archibald Little montre quels sont les prodigieux travaux d'endiguement et d'irrigation qui ont été opérés dans cette province par des générations successives depuis un préfet, qui administra Tchen-tou plus de deux siècles avant l'ère chrétienne. Pour éviter les inondations à craindre de la part de formidables torrents qui tombent des montagnes dans les plaines, il adopta la tactique résumée dans la maxime suivante léguée aux générations futures : « Creusez profondément les lits, n'élevez pas les digues. » C'est le système suivi traditionnellement au Seu-tchouan, contrairement à celui des riverains du Fleuve Jaune qui élèvent les digues à mesure que le lit se colmate. En faisant ainsi cheminer le fleuve sur une sorte de remblai, ils vont fatalement aux catastrophes qui ont mérité au Hoang-ho le surnom de « Chagrin de la Chine ».

Comme on le voit, l'explication historique des faits vient éclairer la description géographique. M. Archibald Little a, dans certaines parties de son ouvrage, donné même de larges pages d'histoire. On sait que la race chinoise semble avoir eu son berceau dans les vallées du Hoang-ho et du Ouei-ho, d'où elle se répandit peu à peu, assimilant, submergeant les autres populations, sur toute l'étendue que couvrent aujourd'hui les dix-huit provinces de la Chine. Les lecteurs qui ne sont pas très au fait de cette lente expansion liront avec profit les chapitres dans lesquels ses phases sont résumées par M. Archibald Little

lorsqu'il décrit, aussi bien au point de vue ethnographique et historique qu'au point de vue géographique, le bassin du Nord (Hoang-ho), le bassin du Milieu (Yang-tseu-kiang) et le bassin du Sud (Si-kiang).

**The war in the Far-East (1904-1905)**, par le correspondant militaire du *Times*, avec de nombreuses cartes et plans par Percy Fisher, Londres, chez Murray, éditeur. Prix : 21 shillings.

Tous ceux qui se sont efforcés de suivre la guerre russo-japonaise ont rendu hommage aux lettres de son correspondant militaire que publiait le *Times*. Ce sont ces lettres qui viennent, avec le supplément d'informations que le temps leur a déjà apporté, d'être publiées en volume. Les lecteurs qui comprennent l'anglais ne sauraient actuellement trouver une meilleure histoire de la guerre qui vient de finir, et cet ouvrage se recommande même à nos adhérents qui ont suivi les excellentes études que nous avons pu nous-mêmes avoir et publier dans notre *Bulletin* sur cette guerre.

Nous ne saurions résumer un tel volume dans une courte notice bibliographique. Le correspondant militaire du *Times*, qui a sans cesse fait preuve de beaucoup de prévision, s'est cependant trompé gravement deux fois. La première, c'est lorsqu'il discuta longtemps les différentes tactiques entre lesquelles pouvait choisir la flotte russe de Port-Arthur qui n'en eût aucune; et la seconde, c'est dans la manière dont il apprécia les capacités de transport du Transsibérien. Comme tout le monde d'ailleurs, sauf les optimistes qui ne réfléchissaient sur aucun précédent, le correspondant militaire du *Times* ne crut pas que l'immense ligne asiatique à une seule voie pourrait jamais alimenter l'armée russe en Mandchourie. « Nous avons appris au Soudan, dit-il, ce que c'était que de continuer à travailler sur un chemin de fer et, en même temps, d'approvisionner à sa tête une armée de 20.000 hommes. Les Russes étaient dix fois plus nombreux et leur ligne de communications trois fois plus longue. Cependant le prince Khilkof réussit au delà de toute attente et seul, du côté des Russes, il s'est véritablement fait un nom dans cette guerre. »

On lira avec intérêt les chapitres où le correspondant militaire du *Times* juge la tactique et le caractère de Togo, d'Oyama et de ses subordonnés, et de Kouropatkine, et aussi celui où il discute la stratégie, proposée par le général Dragomirow : évacuer dès le début Port-Arthur, faire sortir la flotte à n'importe quel prix et concentrer l'armée au centre de la Mandchourie, stratégie qui aurait singulièrement compromis ou tout au moins retardé les succès des Japonais.

## AVIS

Tous les souscripteurs reçoivent le *Bulletin* du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. MARTIAL.